

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 508****14 mai 2004****SOMMAIRE**

<b>AGIFESA S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>24382</b>	<b>Logos Invest Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>24384</b>
<b>AKH Luxco S.C.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>24338</b>	<b>Lomenies S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>	<b>24381</b>
<b>Aqua Conseil S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>24380</b>	<b>Lomenies S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>	<b>24381</b>
<b>Aqualan S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>24378</b>	<b>Permira Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>24375</b>
<b>Banque Degroof Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>24378</b>	<b>Permira Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg . . . . .</b>	<b>24377</b>
<b>BioBlue Group S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>24378</b>	<b>Pico Finance S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>	<b>24379</b>
<b>Boerli Invest Holding S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>24384</b>	<b>Propper, S.à r.l., Bertrange . . . . .</b>	<b>24382</b>
<b>CLD, Compagnie Luxembourgeoise de Distribu- tion, S.à r.l., Lintgen . . . . .</b>	<b>24374</b>	<b>Propper, S.à r.l., Bertrange . . . . .</b>	<b>24383</b>
<b>Colonade Development S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>24381</b>	<b>Right Holdings (Luxembourg), S.à r.l., Luxem- bourg . . . . .</b>	<b>24378</b>
<b>Ensor S.A.H., Mamer . . . . .</b>	<b>24379</b>	<b>S.I.N.I.T. Société Internationale d'Investissements Techniques S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>24384</b>
<b>Eurolux Holding S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>	<b>24377</b>	<b>Safag S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>	<b>24382</b>
<b>Eurolux Properties S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>24377</b>	<b>Saloma S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>24380</b>
<b>Financière Ronda S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>24379</b>	<b>SOCFINDE, Socfin Industrial Development S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>24379</b>
<b>Giofin S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>24380</b>	<b>Société Ardennaise d'Investissement, S.à r.l., Lu- xembourg . . . . .</b>	<b>24375</b>
<b>Hamster Investments S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>	<b>24384</b>	<b>Telecom Italia Lab S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>24380</b>
<b>I.N.S. S.A., Inter Nettoyage Services S.A., Luxem- bourg . . . . .</b>	<b>24381</b>	<b>Tourinvest S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>24378</b>
<b>I.T.S., Information Technology Services S.A., Lu- xembourg . . . . .</b>	<b>24382</b>	<b>UNFIMER, Union Financière Mercantile S.A.H. . . . .</b>	<b>24380</b>
<b>Indo Rama (Europe) Limited S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>24337</b>	<b>V.M.S. Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .</b>	<b>24379</b>
<b>L.V. S.A.H., Luxembourg . . . . .</b>	<b>24382</b>		

**INDO RAMA (EUROPE) LIMITED S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 68.482.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2004, réf. LSO-AO05700, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour INDO RAMA (EUROPE) LIMITED S.A.  
SGG - SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.  
Signatures

(027098.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2004.

**AKH LUXCO, Société en Commandite par Actions.**  
Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.  
R. C. Luxembourg B 98.981.

In the year two thousand and four, on the tenth of March.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of shareholders of AKH LUXCO (the «Company»), a société en commandite par actions, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 98.981, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on the 13 January 2004, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of incorporation have not yet been amended.

The meeting is opened at 6.00 p.m., with Mrs Florence Bal, jurist, residing in Luxembourg, in the chair, who appoints as secretary Mrs Rachel Uhl, jurist, with professional address in Luxembourg, who is also elected as scrutineer by the general meeting.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I. - That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. Creation of different classes of shares divided into class Y ordinary shares (the «Class Y Ordinary Shares»), class A ordinary shares (the «Class A Ordinary Shares»), class B ordinary shares (the «Class B Ordinary Shares»), class C founder shares (the «Class C Founder Shares»), class D founder shares (the «Class D Founder Shares»), and management share(s) (the «Management Share(s)»);

2. Introduction of new provisions into the articles of incorporation providing for the issue of redeemable shares;

3. Conversion of the twenty-four thousand eight hundred (24,800) ordinary shares owned by VESTAR OGF LLP, a limited liability partnership organized under the laws of England and Wales, having its registered office at c/o KIRKLAND & ELLIS INTERNATIONAL LLP, Tower 42, 25 Old Broad Street, London, EC2N 1HQ, United Kingdom, into twenty-four thousand eight hundred (24,800) Class A Ordinary Shares;

4. Increase of the share capital of an amount of one hundred ninety-eight thousand twenty-three euro seventy-five cent (EUR 198,023.75) in order to increase it from its current amount of thirty-one thousand one euro twenty-five cent (EUR 31,001.25) up to two hundred twenty-nine thousand twenty-five euro (EUR 229,025) through the issue of one hundred fifty-eight thousand four hundred nineteen (158,419) Class A Ordinary Shares, with a par value of one euro twenty-five cent (EUR 1.25) each;

5. Amendment of the authorised share capital and authorisation of the manager to increase the share capital of the Company within the limits of the authorised share capital without reserving a preferential subscription right to the existing shareholders;

6. Full restatement of the articles of incorporation of the Company;

7. Miscellaneous.

II. - That the shareholders present or represented, the proxy holders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxy holders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxies of the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. - That the entire share capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. - That the present meeting, representing the entire share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, unanimously takes the following resolutions:

*First resolution*

The meeting decides to create shares divided into class Y ordinary shares (the «Class Y Ordinary Shares»), class A ordinary shares (the «Class A Ordinary Shares»), class B ordinary shares (the «Class B Ordinary Shares»), class C founder shares (the «Class C Founder Shares»), class D founder shares (the «Class D Founder Shares»), and management share(s) (the «Management Share(s)»), which are more precisely specified below in the new articles 6.1 to 6.7 of the articles of incorporation.

*Second resolution*

The general meeting decides that the Company may issue redeemable shares. The redeemable shares bear the same rights to receive dividends and have the same voting rights as ordinary shares. Subscribed and fully paid in redeemable shares shall be redeemable upon request of the Company in accordance with the provisions of Article 49-8 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended. The redemption of the redeemable shares can only be made by using sums available for distribution in accordance with article 72-1 of the law of 10 August 1915 on commercial companies or the proceeds of a new issue made with the purpose of such redemption. The redeemed shares bear no voting rights, and have no rights to receive dividends or the liquidation proceeds.

All of the Class Y Ordinary Shares, the Class A Ordinary Shares, and the Class B Ordinary Shares are redeemable shares in accordance with the provisions of Article 49-8 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, except for those issued and subscribed for prior to the insertion of the present article in the articles of incorporation.

*Third resolution*

The meeting decides to convert the existing twenty-four thousand eight hundred (24,800) ordinary shares owned by VESTAR OGF LLP, a limited liability partnership organized under the laws of England and Wales, having its registered office at c/o KIRKLAND & ELLIS INTERNATIONAL LLP, Tower 42, 25 Old Broad Street, London, EC2N 1HQ, United Kingdom, into twenty-four thousand eight hundred (24,800) Class A Ordinary Shares.

*Fourth resolution*

The meeting decides to increase the share capital of an amount of one hundred ninety-eight thousand twenty-three euro seventy-five cent (EUR 198,023.75) in order to increase it from its current amount of thirty-one thousand one euro twenty-five cent (EUR 31,001.25) up to two hundred twenty-nine thousand twenty-five euro (EUR 229,025) through the issue of one hundred fifty-eight thousand four hundred nineteen (158,419) Class A Ordinary Shares, with a par value of one euro twenty-five cent (EUR 1.25) each.

The one hundred fifty-eight thousand four hundred nineteen (158,419) Class A Ordinary Shares have been subscribed as follows:

1) One hundred twelve thousand six hundred fourteen (112,614) Class A Ordinary Shares have been subscribed by VESTAR OGF LLP, prenamed, for a total amount of one million three hundred twenty-two thousand eighty-eight euro thirty-six cent (EUR 1,322,088.36); and

2) Forty-five thousand eight hundred five (45,805) Class A Ordinary Shares have been subscribed by SCI INTERNATIONAL LIMITED, a limited company organized under the laws of the State of Delaware, having its registered office at P.O. Box 130548, 1929 Allen Parkway, Houston, Texas, USA, for a total amount of four hundred fifty-seven thousand five hundred ninety-one euro ninety-five cent (EUR 457,591.95).

The Class A Ordinary Shares so subscribed have been paid up in cash by the subscribers so that the total amount of one million seven hundred seventy-nine thousand six hundred eighty euro thirty-one cent (EUR 1,779,680.31) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary.

The proxy holder is authorised to subscribe the new shares in the name and on behalf of the subscribers.

The non-subscribing shareholder expressly waives its preferential right in connection with the present capital increase.

The total contribution of one million seven hundred seventy-nine thousand six hundred eighty euro thirty-one cent (EUR 1,779,680.31) consists of one hundred ninety-eight thousand twenty-three euro seventy-five cent (EUR 198,023.75) allocated to the share capital and one million five hundred eighty-one thousand six hundred fifty-six euro fifty-six cent (EUR 1,581,656.56) allocated to a share premium account.

*Fifth resolution*

The meeting decides to reduce the Company's authorised share capital from its current amount of five hundred million euro (EUR 500,000,000.-) represented by four hundred million (400,000,000) shares with a par value of one euro twenty-five cent (EUR 1.25) to an amount of three million five hundred twenty-six thousand seven hundred eighty-five (EUR 3,526,785.00) represented by:

(a) one thousand (1,000) Class Y Ordinary Shares having a nominal value of nominal value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) per share, which are reserved for issuance to any Executive, Management Holdco or New Executive that subscribes therefore;

(b) two hundred sixty-one thousand nine hundred fifty (261,950) Class A Ordinary Shares having a nominal value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) per share, which are reserved for issuance to any Executive, Management Holdco or New Executive that subscribes therefore;

(c) two million five hundred and two thousand forty-nine (2,502,049) Class A Ordinary Shares having a nominal value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) per share, which are reserved for the conversion of the Series 1 CPECs; and

(d) fifty-six thousand four hundred twenty-nine (56,429) Class B Ordinary Shares having a nominal value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) per share, which are reserved for issuance to any Executive, Management Holdco or New Executive that subscribes therefore.

The meeting further decides to renew and approve the authorisation of the manager of the Company to increase the share capital of the Company up to an amount of three million five hundred twenty-six thousand seven hundred eighty-five euro (EUR 3,526,785.-) for a period ending five years after the date of publication of the present shareholders' resolution in the Luxembourg official gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations).

Based on the report provided by the sole manager, the general meeting unanimously resolves in accordance with article 32-3 (5) of the law of 1915 to authorise the manager to suppress the preferential right of subscription of the existing shareholders within the limits of the authorised share capital.

*Sixth resolution*

As a consequence of the above mentioned actions, the articles of incorporation of the Company are fully restated and shall now read as follows:

**Chapter I - Name - Registered office - Duration - Object****Art. 1. Name.**

There is hereby established among the subscribers and all those who may become shareholders in the future, a company in the form of a société en commandite par actions under the name of AKH LUXCO (hereinafter the «Company»).

**Art. 2. Registered Office.**

The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. Within the same municipality, the registered office of the Company may be transferred by resolution of the Manager. Branches, subsidi-

aries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager.

In the event that the Manager determines that extraordinary political or military events have occurred or are imminent, which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company.

**Art. 3. Duration.**

The Company is established for an unlimited period of time.

**Art. 4. Purpose.**

The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

**Art. 5. Shareholders Liability.**

The Manager of the Company (associé commandité) is jointly and severally liable for all liabilities which cannot be paid out of the assets of the Company. The other shareholders (for the avoidance of doubt, not including the Manager), being the holder(s) of Ordinary Shares and Founder Shares shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity other than by exercising their rights as shareholders in general meetings and shall only be liable to the extent of their contributions to the Company.

**Chapter II. - Share Capital, Shares**

**Art. 6. Corporate Capital**

**6.1. Subscribed Capital**

The Company has a subscribed capital of two hundred twenty-nine thousand twenty-five euro (EUR 229,025.00) represented by fully paid up shares, consisting of:

(a) one hundred eighty-three thousand two hundred nineteen (183,219) Class A Ordinary Shares with a nominal value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each;

(b) one (1) Management Share with a nominal value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25).

All shares shall vote together and, except as may be required by law or set forth in these articles, the holders of any separate class of shares shall not be entitled to vote separately on any matter. No shares of any class shall be entitled to any pre-emptive rights with respect to any shares of the Company, except as may be required by law.

**6.2. Founder Shares**

The Company may issue shares which do not represent the share capital of the Company and will be referred to as «Founder Shares».

The number of issued Founder Shares may only be increased or decreased by a vote of the general meeting of shareholders in accordance with Article 15 of the Articles.

The Founder Shares shall have no voting rights, but shall bear the entitlements to dividends and liquidation proceeds as provided for in the present Articles.

The Founder Shares will only be issued in registered form. They shall be registered in a register which shall be kept by the Company or by one or more persons designated thereto by the Company; such register shall contain the name of the holders of the Founder Shares, their residence or elected domicile as provided to the Company.

The inscription in the register of the name of the holders of the Founder Shares evidences his right of ownership of such Founder Share(s). Upon request of a holder of Founder Shares, the Company shall decide whether a Founder Share certificate shall be delivered to the holders of the Founder Shares, or whether they shall receive a written confirmation of the holding of the said Founder Shares.

Any certificate of a Founder Share or the written confirmation of the holding of the said Founder Share shall be signed by the Manager of the Company.

All notices and announcements shall be sent to the address mentioned in the above mentioned register. In the event that a holder of a Founder Share does not provide an address, the Company may permit a notice to this effect to be entered into the register and the address of the holder of the Founder Share will be deemed to be at the registered office of the Company or at such other address as may be so inscribed in the register by the Company from time to time, until another address shall be provided to the Company by the holder of a Founder Share. The holder of a Founder Share may, at any time, change his address as entered into the register by means of a written notification to the Company at its registered office or at such other address as may be set by the Company from time to time.

**6.3. The Class Y Ordinary Shares**

(a) The Class Y Ordinary Shares. All Class Y Ordinary Shares shall be identical in all respects. All Class Y Ordinary Shares shall share ratably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends, which are allocated on an aggregate basis to such Class Y Ordinary Shares. All Class Y Ordinary Shares purchased or otherwise acquired by the Company shall, if the Manager so directs, be retired by the general meeting of shareholders with the effect that the issued number of Class Y Ordinary Shares is reduced.

(b) Voting Rights. Each Class Y Ordinary Share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

#### 6.4. The Class A Ordinary Shares

(a) The Class A Ordinary Shares. All Class A Ordinary Shares shall be identical in all respects. All Class A Ordinary Shares shall share ratably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends, which are allocated on an aggregate basis to such Class A Ordinary Shares. All Class A Ordinary Shares purchased or otherwise acquired by the Company shall, if the Manager so directs, be retired by the general meeting of shareholders with the effect that the issued number of Class A Ordinary Shares is reduced.

(b) Voting Rights. Each Class A Ordinary Share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

#### 6.5. The Class B Ordinary Shares

(a) All Class B Ordinary Shares. All Class B Ordinary Shares shall be identical in all respects. All Class B Ordinary Shares shall share ratably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends, which are allocated on an aggregate basis to such Class B Ordinary Shares. All Class B Ordinary Shares purchased or otherwise acquired by the Company shall, if the Manager so directs, be retired by the general meeting of shareholders with the effect that the issued number of Class B Ordinary Shares is reduced.

(b) Voting Rights. Each Class B Ordinary Share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

#### 6.6. The Class C Founder Shares

(a) The Class C Founder Shares. All Class C Founder Shares shall be identical in all respects. All Class C Founder Shares shall share ratably in the payment of dividends and liquidation proceeds, which are allocated on an aggregate basis to such Class C Founder Shares. All Class C Founder Shares purchased or otherwise acquired by the Company shall, if the Manager so directs, be retired by the general meeting of shareholders with the effect that the issued number of Class C Founder Shares is reduced.

(b) Voting Rights. The Class C Founder Shares shall not be entitled to any voting right.

#### 6.7. The Class D Founder Shares

(a) The Class D Founder Shares. All Class D Founder Shares shall be identical in all respects. All Class D Founder Shares shall share ratably in the payment of dividends and liquidation proceeds, which are allocated on an aggregate basis to such Class D Founder Shares. All Class D Founder Shares purchased or otherwise acquired by the Company shall, if the Manager so directs, be retired by the general meeting of shareholders with the effect that the issued number of Class D Founder Shares is reduced.

(b) Voting Rights. The Class D Founder Shares shall not be entitled to any voting right.

#### 6.8. The Management Share(s)

(a) The Management Share(s). All Management Share(s) shall be identical in all respects. All Management Share(s) shall share ratably in the payment of dividends and in any distribution of assets other than by way of dividends, which are allocated on an aggregate basis to such Management Share(s).

(b) Voting Rights. Each Management Share(s) will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which shareholders have the right to vote.

#### 6.9. Redemption; Convertibility

(a) Redeemable Shares. The Company may issue redeemable shares. The redeemable shares bear the same rights to receive dividends and have the same voting rights as Ordinary Shares. Subscribed and fully paid in redeemable shares shall be redeemable on a pro rata basis of shares held by each holder upon request of the Company in accordance with the provisions of article 49-8 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, or as may be provided for in a written agreement which may be entered into among the shareholders of the Company. The redemption may take place at any time at the sole discretion of the Manager. The redemption of the redeemable shares can only be made by using sums available for distribution in accordance with article 72-1 of the law of 10 August 1915 on commercial companies (distributable funds, inclusive of the extraordinary reserve established with the funds received by the company as an issue premium) or the proceeds of a new issue made with the purpose of such redemption. The redeemed shares bear no voting rights, and have no rights to receive dividends or the liquidation proceeds. The Class Y Ordinary Shares, the Class A Ordinary Shares and the Class B Ordinary Shares are redeemable shares in accordance with the provision of article 49-8 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

(b) Special Reserve. An amount equal to the nominal value, or, in the absence thereof, the accounting par value, of all the shares redeemed must be included in a reserve which cannot be distributed to the shareholders except in the event of a capital reduction of the subscribed share capital; the reserve may only be used to increase the subscribed share capital by capitalisation of reserves.

(c) Redemption Price. Except if provided otherwise in these Articles or by a written agreement which may be entered into among the shareholders, the redemption price of the redeemable shares is calculated by the Manager(s) or by such person appointed by the Manager(s) on the basis of the net asset value of all assets and liabilities of the Company. The net asset value of the Company's shares shall be expressed as a per share figure and shall be determined in respect of any valuation day by dividing the net assets of the Company, being the value of the Company's assets less its liabilities at close of business on that day, by the number of shares of the Company then outstanding at such close of business, in accordance with the rules the Manager(s) shall regard as fair and equitable. In the absence of any bad faith, gross negligence or overt error any decision taken by the Manager(s) with respect to the calculation of the redemption price shall be conclusive and binding on the Company and on its present, past and future shareholders.

(d) Redemption Procedure. Except if otherwise provided in a written agreement which may be entered into among the shareholders of the Company at least 10 days prior to the redemption date, written notice shall be sent by regis-

tered mail or internationally recognized overnight courier to each registered shareholder of the Ordinary Shares to be redeemed, at his or her address last shown in the shareholder's register of the Company, notifying such holder of the number of shares so to be redeemed, specifying the redemption date, the redemption price and the procedures necessary to submit the Ordinary Shares to the Company for redemption. Each holder of Ordinary Shares to be redeemed shall surrender the certificate or certificates, if any, issued in relation to such Ordinary Shares to the Company. The redemption price of such Ordinary Shares shall be payable to the order of the person whose name appears on the share register as the owner thereof on the bank account provided to the Company by such shareholder before the redemption date.

(e) Convertibility. The Class Y Ordinary Shares, the Class A Ordinary Shares, the Class B Ordinary Shares, the Class C Founder Shares and the Class D Founder Shares shall not be convertible into any other class of shares.

(f) Redemption of Founder Shares. The Founder Shares are redeemable on a pro rata basis of Founder Shares held by each holder upon request of the Manager. The redemption may take place at any time at the sole discretion of the Manager. The Manager, when redeeming Founder Shares shall comply with the provisions of article 72-1 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, as if such rules were applicable to Founder Shares. The redeemed Founder Shares have no rights to receive dividends or the liquidation proceeds. The redemption price for the Founder Shares shall be equal to the subscription price paid for such Founder Shares at issue increase by part of the accumulated net assets of the Company. The redemption procedure shall be made in accordance with Article 6.9 (d) of the present Articles.

#### 6.10. Right to Purchase Certain Ordinary Shares

(a) Call Option. In the event that any holder of Ordinary Shares or Founder Shares employed by the Company or one of its Subsidiaries (an «Executive») is no longer employed by the Company or any of its Subsidiaries for any reason (the date of such termination being referred to herein as the «Termination Date»), such Executive's Ordinary Shares together with any other securities of the Company subscribed for or purchased by such Executive (collectively, «Executive Securities»), whether held by such Executive or by one or more of his or her Permitted Executive Transferees, will be subject to be purchased by a VESTAR Investor pursuant to the terms and conditions set forth in this Article 6.10 (the «Call Option»).

(b) Good Leaver. If such Executive is no longer employed by the Company or any of its Subsidiaries as a result of (i) such Executive's voluntary resignation after the fifth anniversary of the applicable Initial Closing Date, (ii) such Executive's resignation With Good Reason or (iii) the Subsidiary that directly employs such Executive ceasing to be an Affiliate of the Company and such Executive not obtaining employment with the Company or any other Subsidiary thereof (a «Good Leaver»), then on or after the Termination Date, and subject to any agreement the shareholders may enter into with respect thereto, a VESTAR Investor may elect to purchase the applicable Good Leaver Accretion Percentage of such Executive's Executive Securities at the higher of their Original Cost or Fair Market Value on and as of the Termination Date and any remaining Executive Securities held by such Executive at their Original Cost.

(c) Involuntary Good Leaver. If such Executive is no longer employed by the Company or any of its Subsidiaries as a result of such Executive's death or permanent disability (an «Involuntary Good Leaver»), then on or after the Termination Date, and subject to any agreement the shareholders may enter into with respect thereto, a VESTAR Investor may elect to purchase the applicable Involuntary Good Leaver Accretion Percentage of such Executive's Executive Securities at the higher of their Original Cost and their Fair Market Value on and as of the Termination Date and any remaining Executive Securities held by such Executive at their Original Cost.

(d) Leaver. If such Executive is no longer employed by the Company or any of its Subsidiaries as a result of (i) such Executive's termination by the Company or any of its Subsidiaries other than for Just Cause or (ii) such Executive's resignation before the fifth anniversary of the applicable Initial Closing Date but not With Good Reason (a «Leaver»), then on or after the Termination Date, and subject to any agreement the shareholders may enter into with respect thereto, a VESTAR Investor may elect to purchase the applicable Leaver Accretion Percentage of such Executive's Executive Securities at the higher of their Original Cost and their Fair Market Value on and as of the Termination Date and any remaining Executive Securities held by such Executive at their Original Cost.

(e) Bad Leaver. If such Executive is dismissed or removed as director or employee of the Company or any of its Subsidiaries for Just Cause (a «Bad Leaver»), then on or after the Termination Date, the VESTAR Investor may elect to purchase any or all of such Executive's Executive Securities at their Original Cost.

(f) Call Option Exercise Procedures. Within 30 days of the Termination Date of an Executive, the Manager will deliver written notice to the VESTAR Investor setting forth the name of such Executive and the Termination Date. The VESTAR Investor may elect to exercise the right to purchase all or any portion of such Executive's Executive Securities pursuant to the Call Option by delivering written notice (the «Option Exercise Notice») to the holder or holders of such Executive's Executive Securities within 180 days after such Executive's Termination Date. The Option Exercise Notice will set forth the amount of such Executive's Executive Securities to be acquired from such holder(s), the aggregate consideration to be paid for such Executive Securities and the time and place for the closing of the transaction. If any of the Executive Securities is held by Permitted Transferees of the relevant Executive, the VESTAR Investor shall purchase the Executive Securities elected to be purchased from such holder(s) of Executive Securities pro rata according to the number of Executive Securities held by such holder(s) at the time of delivery of such Option Exercise Notice (determined as nearly as practicable to the nearest Ordinary Share).

(g) Assignment Rights. If the VESTAR Investor shall have elected to exercise the Call Option, then at any time prior to the exercise of the Call Option, the VESTAR Investor may first offer such departing Executive's Executive Securities to any New Executive(s) (if any) in such amount(s) as the VESTAR Investor so determines in its full discretion. The VESTAR Investor shall then offer to each Group I Executive employed by the Company or any of its Subsidiaries as of the date that such Call Option is exercisable, the opportunity to purchase such Group I Executive's pro rata portion of the

remaining Executive Securities to be acquired in connection with such Call Option (based on the number of Holdco I Ordinary Shares held by such Group I Executive as of the relevant Termination Date as a percentage of the total number of Holdco I Ordinary Shares held by all Group I Executives). If any Group I Executive does not elect to purchase such Group I Executive's pro rata share, the VESTAR Investor may elect either to purchase, together with the SCI Investor, such remaining Executive Securities or to assign all or any portion of the Call Option on the remaining Executive Securities to the Company or to any other Securityholders, if any (the «Other Investors»); provided that if the VESTAR Investor and the SCI Investor shall purchase such Executive Securities, they shall have the right to purchase such Executive Securities on a pro rata basis in proportion to their respective holdings of CPECs and Class A Ordinary Shares (treated as a single Class). Such election shall be effective with respect to all or any portion of the Call Option. If any portion of the Call Option is assigned to any Group I Executive or to the Other Investors, as the case may be, then prior to the 180th day following the Termination Date, such Group I Executives or the Other Investors, as the case may be, will be entitled to exercise the Call Option, in the manner set forth in this Article 6.10. If the Company exercises the Call Option, the Securities so acquired shall be redeemed in accordance with the provisions of article 49-8 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended. If any Executive Securities as to which the VESTAR Investor has exercised the Call Option shall not have been purchased by any of the Group I Executives, the Company or the Other Investors pursuant to this Article 6.10(g), then the VESTAR Investor together with the SCI Investor shall purchase any remaining Executive Securities pursuant to the Call Option.

(h) Closing. The closing of the transactions contemplated by this Article 6.10 will take place on the date designated by the VESTAR Investor, the Group I Executives, the Company or the Other Investors in the Option Exercise Notice. The VESTAR Investor, its permitted assignees, or any of the Group I Executives, the Company and the Other Investors, as the case may be, will pay for the Executive Securities to be purchased pursuant to the Call Option by delivery of a check or a wire transfer of immediately available funds or of a promissory note, in each case payable to the holder of such Executive Securities in the aggregate amount equal to the purchase price for such Executive Securities. The VESTAR Investor and/or the Group I Executives, the Company or the Other Investors, as the case maybe, shall receive customary representations and warranties from each seller regarding the sale of the Executive Securities to the relevant purchaser, including but not limited to the representation that such seller has good and marketable title to the Executive Securities to be transferred free and clear of all liens, claims and other encumbrances.

(i) Executive Make-Whole. In the event that an Executive's Executive Securities shall have been repurchased pursuant to the provisions of this Article 6.10 and a Sale of the Company shall occur within the applicable Make-Whole Period following such Executive's Termination Date, then if such Executive was a Good Leaver or an Involuntary Good Leaver, he or she shall be entitled to receive from the proceeds of such Sale an amount equal to the excess, if any, of the proceeds such Executive would have received in connection with such Sale of the Company (as if his or her Good Leaver Accretion Percentage or Involuntary Good Leaver Accretion Percentage had been 100%) over the amount such Executive was paid pursuant to the exercise of the Call Option.

(j) Termination of Repurchase Right. The rights of the VESTAR Investor to purchase Executive Securities pursuant to this Article 6.10 shall terminate upon a Sale of the Company.

(k) Determination of Purchase Price. If following the Termination Date of any Executive, the VESTAR Investor shall exercise the Call Option with respect to such Executive's Executive Securities, then in the case of any Executive other than an Executive who is a Bad Leaver, the Manager will provide to the Chief Executive Officer, promptly following the exercise of the Call Option, the Manager's good faith determination, pursuant to the terms of the Call Option, of the Fair Market Value of the relevant Executive's Executive Securities and the applicable aggregate purchase price for such Executive Securities. The Chief Executive Officer will agree the proposed purchase price with the Manager following which the relevant Executive shall be required to sell his or her Executive Securities for such determined price. In the case of any Group I Executive, if the relevant Executive (including, with respect to his or her own Executive Securities, the Chief Executive Officer) does not agree with the offered purchase price, he or she may engage an independent accounting firm of international reputation, reasonably acceptable to the Manager, to value the relevant Executive Securities pursuant to the terms of the Call Option. The third party accounting firm's determination shall be final; provided that, (x) if the aggregate purchase price determined by the accounting firm is less than 10% higher than the purchase price agreed by the Manager and the Chief Executive Officer (or, if the Chief Executive Officer is the Executive whose Ordinary Shares are to be repurchased, then the price offered by the Manager), then the requesting Group I Executive shall be responsible for paying the fees of the independent accounting firm so engaged and (y) if the aggregate purchase price determined by the accounting firm is 10% or more higher than the purchase price agreed by the Manager and the Chief Executive Officer (or, if the Chief Executive Officer is the Executive whose Ordinary Shares are to be repurchased, then the price offered by the Manager), then the Manager shall be responsible for the payment of the fees of the independent accounting firm so engaged.

#### 6.11. Distributions to Shareholders

If any distribution to the shareholders and the holders of Founder Shares is determined to be made by the Company's shareholders meeting and/or by the Manager (whether by interim dividend, redemption or otherwise), the shareholders and the holders of Founder Shares will be entitled to receive distributions, when, as, and if declared by the Company's shareholders meeting and/or by the Manager out of funds legally available therefor, in accordance with applicable law, in the manner described in the remaining provisions of this Article 6.11:

(a) the Class Y Ordinary Shares shall be entitled to receive all distributions made by the Company with respect to its Ordinary Shares and Founder Shares until the amount distributed with respect to the Class Y Ordinary Shares is equal to the initial Tranche Y Return;

(b) after the Class Y Ordinary Shares shall have collectively received distributions equal to the initial Tranche Y Return, the Class Y Ordinary Shares and the Class A Ordinary Shares shall be entitled to receive all distributions made by

the Company with respect to its Ordinary Shares and Founder Shares on a pari passu basis, and such distributions shall be made pro rata among the holders of Class Y Ordinary Shares and Class A Ordinary Shares based on the number of Class Y Ordinary Shares and the number of Class A Ordinary Shares held by each such holder, until such time as the Sponsor Investors shall have collectively received Aggregate Distributions equal to the Tranche I Return;

(c) after the Sponsor Investors shall have collectively received Aggregate Distributions equal to the Tranche I Return, the Class B Ordinary Shares shall be entitled to receive all distributions made by the Company with respect to its Ordinary Shares and Founder Shares until the amount distributed with respect to the Class B Ordinary Shares is equal to (i) first, the amount required to cause the cumulative distributions in respect of the Tranche Y Return to be equal to the recomputed Tranche Y Return and (ii) thereafter, an amount equal to the Class B Catch-Up Amount, and such distributions shall be made pro rata among the holders of Class B Ordinary Shares based on the number of Class B Ordinary Shares held by each such holder. Thereafter, the Class Y Ordinary Shares, Class A Ordinary Shares and Class B Ordinary Shares shall be entitled to receive all distributions made by the Company with respect to its Ordinary Shares and Founder Shares on a pari passu basis and such distributions shall be made pro rata among the holders of Class Y Ordinary Shares, Class A Ordinary Shares and Class B Ordinary Shares based on the number of Class Y Ordinary Shares, Class A Ordinary Shares and Class B Ordinary Shares held by each such holder, until such time as the Sponsor Investors shall have collectively received Aggregate Distributions equal to the Tranche II Return;

(d) after the Sponsor Investors shall have collectively received Aggregate Distributions equal to the Tranche II Return, the Class C Founder Shares shall be entitled to receive all distributions made by the Company with respect to its Ordinary Shares and Founder Shares until the amount distributed with respect to the Class C Founder Shares is equal to (i) first, the amount required to cause the cumulative distributions in respect of the Tranche Y Return to be equal to the recomputed Tranche Y Return and (ii) thereafter, an amount equal to the Class C Catch-Up Amount, and such distributions shall be made pro rata among the holders of Class C Founder Shares based on the number of Class C Founder Shares held by each such holder. Thereafter, the Class Y Ordinary Shares, Class A Ordinary Shares, Class B Ordinary Shares and Class C Founder Shares shall be entitled to receive all distributions made by the Company with respect to its Ordinary Shares and Founder Shares on a pari passu basis and such distributions shall be made pro rata among the holders of Class Y Ordinary Shares, Class A Ordinary Shares, Class B Ordinary Shares and Class C Founder Shares based on the number of Class Y Ordinary Shares, Class A Ordinary Shares, Class B Ordinary Shares and Class C Founder Shares held by each such holder, until such time as the Sponsor Investors shall have collectively received Aggregate Distributions equal to the Tranche III Return;

(e) after the Sponsor Investors shall have collectively received Aggregate Distributions equal to the Tranche III Return, the Class D Founder Shares shall be entitled to receive all distributions made by the Company with respect to its Ordinary Shares and Founder Shares until the amount distributed with respect to the Class D Founder Shares is equal to (i) first, the amount required to cause the cumulative distributions in respect of the Tranche Y Return to be equal to the recomputed Tranche Y Return and (ii) thereafter, an amount equal to the Class D Catch-Up Amount, and such distributions shall be made pro rata among the holders of Class D Founder Shares based on the number of Class D Founder Shares held by each such holder. Thereafter, the Class Y Ordinary Shares, Class A Ordinary Shares, Class B Ordinary Shares, Class C Founder Shares and Class D Founder Shares shall be entitled to receive all distributions made by the Company with respect to its Ordinary Shares on a pari passu basis and such distributions shall be made pro rata among the holders of Class Y Ordinary Shares, Class A Ordinary Shares, Class B Ordinary Shares, Class C Founder Shares and Class D Founder Shares based on the number of Class Y Ordinary Shares, Class A Ordinary Shares, Class B Ordinary Shares, Class C Founder Shares and Class D Founder Shares held by each such holder, until such time as the Sponsor Investors shall have collectively received Aggregate Distributions equal to the Tranche IV Return;

(f) after the Sponsor Investors shall have collectively received Aggregate Distributions equal to the Tranche IV Return, the Class Y Ordinary Shares, Class A Ordinary Shares, Class B Ordinary Shares, Class C Founder Shares, Class D Founder Shares and Management Share(s) shall be entitled to receive all distributions made by the Company with respect to its Ordinary Shares, Founder Shares and Management Share(s) on a pari passu basis and such distributions shall be made pro rata among the holders of Class Y Ordinary Shares, Class A Ordinary Shares, Class B Ordinary Shares, Class C Founder Shares, Class D Founder Shares and Management Share(s) based on the number of Class Y Ordinary Shares, Class A Ordinary Shares, Class B Ordinary Shares, Class C Founder Shares, Class D Founder Shares and Management Share(s) held by each such holder.

#### 6.12. Liquidation Rights

In the event of a liquidation, after payment of all debts and liabilities of the Company including, for the avoidance of doubt, the reimbursement of the share capital to the holders of the Class Y Ordinary Shares, the Class A Ordinary Shares and the Class B Ordinary Shares and of the face value of the issued Founder Shares to the holders of the Founder Shares, the residual assets of the Company will be distributed to the shareholders and holders of Founder Shares in the manner set forth in Article 6.9 above. Neither a merger or consolidation of the Company into or with any other entity or entities, nor a merger or consolidation of any other entity or entities into or with the Company, nor a sale, transfer, lease or exchange (for cash, securities or other consideration) of all or any part of the assets of the Company shall be deemed to be a liquidation within the meaning of this Article 6.12, unless such merger, consolidation, sale, transfer, lease or exchange shall be in connection with or intended to be a plan of complete liquidation, dissolution or winding up of the Company.

#### 6.13. Authorised Capital

In addition to the subscribed capital, the Company has an authorised capital which is fixed at three million five hundred twenty-six thousand seven hundred eighty-five (EUR 3,526,785.00) represented by:



(a) one thousand (1,000) Class Y Ordinary Shares having a nominal value of nominal value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) per share, which are reserved for issuance to any Executive, Management Holdco or New Executive that subscribes therefor;

(b) two hundred sixty-one thousand nine hundred fifty (261,950) Class A Ordinary Shares having a nominal value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) per share, which are reserved for issuance to any Executive, Management Holdco or New Executive that subscribes therefor;

(c) two million five hundred and two thousand forty-nine (2,502,049) Class A Ordinary Shares having a nominal value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) per share, which are reserved for the conversion of the Series 1 CPECs;

(d) fifty-six thousand four hundred twenty-nine (56,429) Class B Ordinary Shares having a nominal value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) per share, which are reserved for issuance to any Executive, Management Holdco or New Executive that subscribes therefor;

During a period ending five (5) years after the date of publication of the shareholders' resolution to create the authorised capital in the Luxembourg Official Gazette, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, the Manager is authorised to increase in one or several times the subscribed capital by causing the Company to issue new shares within the limits of the authorised capital. Such new shares (Ordinary Shares, preferred shares or shares of any class which may be issued by the Company) may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the Manager may determine, more specifically in respect to the subscription and payment of the new shares to be subscribed and issued, such as to determine the time and the amount of the new shares to be subscribed and issued, to determine if the new shares are to be subscribed with or without an issue premium, to determine to what an extent the payment of the newly subscribed shares is acceptable either by cash or by assets other than cash. Unless the shareholders shall have otherwise agreed, when realising the authorised capital in full or in part, the Manager is expressly authorised to limit or to waive the preferential subscription right reserved to existing shareholders. The Manager may delegate to any duly authorised director or officer of the Company or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for the new shares representing part or all of such increased amounts of capital. After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the Managers, the present article is, as a consequence, to be adjusted.

#### 6.14. Amendment of the subscribed and of the authorised capital

The subscribed and the authorised capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the present Articles.

#### 6.15. Definitions

For the purpose of these Articles:

«Acquisition» mean the acquisition by TOPCO, pursuant to the Share Purchase Agreement, of the outstanding capital stock of SERVICE CORPORATION INTERNATIONAL - EUROPE CONTINENTALE.

«Acquisition Closing Date» means 11 March 2004 or such other date as shall be agreed among the parties to the Share Purchase Agreement as the date of closing of the Acquisition.

«Affiliate» or «Affiliates» when used with reference to any Person, shall mean any Person (i) which is Controlled by such Person, (ii) Controlling such Person, or (iii) which is under common Control with such Person.

«Aggregate Distributions» means, with respect to the Sponsor Investors, at any time, the aggregate amount of proceeds that the Sponsor Investors shall have received with respect to the Class A Ordinary Shares, Series 1 PECs and Series 1 CPECs subscribed for by them.

«Articles» means these articles of incorporation as amended from time to time.

«Bad Leaver» has the meaning provided in Article 6.10(e).

«Base Securities» means, at any time, the CPECs, Class Y Ordinary Shares and Class A Ordinary Shares held by an Executive.

«Call Option» has the meaning provided in Article 6.10(a).

«Call Option Transfer Date» has the meaning provided in Article 6.10(h).

«Chief Executive Officer» shall mean the chief executive officer (or equivalent title) of TOPCO from time to time.

«Class A Ordinary Shares» means the ordinary shares of the Company designated as Class A Ordinary Shares.

«Class B Catch-Up Amount» means an amount equal to the following expression:

$$\text{Class B Catch-Up Amount} = [(T^1 - DP) / (1 - R^2)] - [(T^1 - DP) / (1 - R^1)]$$

Where:

T<sup>1</sup> = the Tranche I Return;

DP = the aggregate amount of proceeds distributed with respect to the PECs;

R<sup>1</sup> = the quotient of (a) the sum of the aggregate number of Class Y Ordinary Shares, CPECs (treated on an as-if converted basis) and Class A Ordinary Shares subscribed for by the Executive(s), Holdco I and Holdco II, divided by (b) the sum of the aggregate number of Class Y Ordinary Shares, CPECs (treated on an as-if converted basis) and Class A Ordinary Shares issued by the Company; and

R<sup>2</sup> = the quotient of (a) the sum of the aggregate number of Class Y Ordinary Shares, CPECs (treated on an as-if converted basis), Class A Ordinary Shares and Class B Ordinary Shares subscribed for by the Executive(s), Holdco I and Holdco II, divided by (b) the sum of the aggregate number of Class Y Ordinary Shares, CPECs (treated on an as-if converted basis), Class A Ordinary Shares and Class B Ordinary Shares issued by the Company.

«Class B Ordinary Shares» means the ordinary shares of the Company designated as Class B Ordinary Shares.

«Class C Catch-Up Amount» means an amount equal to the following expression:

$$\text{Class C Catch-Up Amount} = [(T^2 - DP) / (1 - R^3)] - [(T^2 - DP) / (1 - R^2)]$$

Where:

T<sup>2</sup> = the Tranche II Return;

DP = the aggregate amount of proceeds distributed with respect to the PECs;

R<sup>2</sup> = the quotient of (a) the sum of the aggregate number of Class Y Ordinary Shares, CPECs (treated on an as-if converted basis), Class A Ordinary Shares and Class B Ordinary Shares subscribed for by the Executive(s), Holdco I and Holdco II, divided by (b) the sum of the aggregate number of Class Y Ordinary Shares, CPECs (treated on an as-if converted basis), Class A Ordinary Shares and Class B Ordinary Shares issued by the Company; and

R<sup>3</sup> = the quotient of (a) the sum of the aggregate number of Class Y Ordinary Shares, CPECs (treated on an as-if converted basis), Class A Ordinary Shares, Class B Ordinary Shares and Class C Founder Shares subscribed for by the Executive(s), Holdco I and Holdco II, divided by (b) the sum of the aggregate number of Class Y Ordinary Shares, CPECs (treated on an as-if converted basis), Class A Ordinary Shares, Class B Ordinary Shares and Class C Founder Shares issued by the Company.

«Class C Founder Shares» means the founder shares of the Company designated as Class C Founder Shares.

«Class D Catch-Up Amount» means an amount equal to the following expression:

$$\text{Class D Catch-Up Amount} = [(T^3 - DP) / (1 - R^4)] - [(T^3 - DP) / (1 - R^3)]$$

Where:

T<sup>3</sup> = the Tranche III Return;

DP = the aggregate amount of proceeds distributed with respect to the PECs;

R<sup>3</sup> = the quotient of (a) the sum of the aggregate number of Class Y Ordinary Shares, CPECs (treated on an as-if converted basis), Class A Ordinary Shares, Class B Ordinary Shares and Class C Founder Shares subscribed for by the Executive(s), Holdco I and Holdco II, divided by (b) the sum of the aggregate number of Class Y Ordinary Shares, CPECs (treated on an as-if converted basis), Class A Ordinary Shares, Class B Ordinary Shares and Class C Founder Shares issued by the Company; and

R<sup>4</sup> = the quotient of (a) the sum of the aggregate number of Class Y Ordinary Shares, CPECs (treated on an as-if converted basis), Class A Ordinary Shares, Class B Ordinary Shares, Class C Founder Shares and Class D Founder Shares subscribed for by the Executive(s), Holdco I and Holdco II, divided by (b) the sum of the aggregate number of Class Y Ordinary Shares, CPECs (treated on an as-if converted basis), Class A Ordinary Shares, Class B Ordinary Shares, Class C Founder Shares and Class D Founder Shares issued by the Company.

«Class D Founder Shares» means the ordinary shares of the Company designated as Class D Founder Shares.

«Class Y Catch-Up Amount» means, at any time, an amount (greater than zero) equal to the difference between (i) the aggregate amount of cash (whether denominated as a payment of Yield, a repayment of Par Value or otherwise) theretofore paid by the Company on the Series 1 PECs and (ii) the aggregate amount that would have been paid by the Company on the Series 1 PECs if the Series 1 PECs had been issued with an aggregate Par Value of 53 million euros and a Yield of 6 per cent.

«Class Y Ordinary Shares» means the ordinary shares of the Company designated as Class Y Ordinary Shares.

«Company» has the meaning provided in Article 1.

«Control» shall mean in respect of a Person the power to manage or govern such Person, or to appoint the managing and governing bodies of such Person, or a majority of the members thereof if they decide collectively, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise (in such respect, a limited partnership shall be deemed to be Controlled by its general partner).

«CPECs» means the Series 1 convertible preferred equity certificates issued by the Company and, if applicable, any additional series of convertible preferred equity certificates duly authorized and issued by the Company from time to time.

«Equity Securities» means any equity securities or any securities containing options or rights to acquire any shares or debt or other securities that are exchangeable or exercisable or convertible into any equity securities or any equity appreciation rights or phantom equity issued by the Company, including the Founder Shares.

«Executive» has the meaning provided in Article 6.10(a).

«Executive Securities» has the meaning provided in Article 6.10(a).

«Fair Market Value» means, with respect to any Security or Securities, the proportion of the aggregate net proceeds that the holder of such Security or Securities would be entitled to receive pursuant to a hypothetical liquidating distribution of the Company, where the aggregate proceeds to be distributed in connection with such hypothetical liquidating distribution shall be deemed to be an amount equal to the aggregate net proceeds that the holders of the Securities of the Company would receive in connection with a sale of all the assets of the Company at their market value, as determined by the Manager; provided that, if any Sponsor Investor or the Chief Executive Officer, acting on behalf of himself and the Holdco Investors (otherwise than in connection with the exercise of the Call Option by the VESTAR Investor, in which case exclusively the terms of Article 6.10 shall apply) shall notify the Manager that it disagrees with the Manager's valuation of any Security or Securities, then the Manager and the Sponsor Investor or the Chief Executive Officer, as applicable, shall have 30 days from the date of delivery of the notice of disagreement from the Sponsor Investor or the Chief Executive Officer jointly to agree on the appointment of an independent third party experienced in the valuation of assets, such as an investment bank or accounting firm, to determine the fair market value of the relevant Securities. If the Manager and the Sponsor Investor or the Chief Executive Officer, as applicable, are unable to reach agreement on the appointment of such third party prior to the expiration of such 30-day period then they agree to the appointment of KPMG as the independent third party for purposes of such valuation; provided that if, for any reason, KPMG cannot act in such capacity, then the Manager, the Sponsor Investors and the Chief Executive Officer agree that KPMG shall appoint the independent third party. The valuation calculated by such independent third party shall be binding.

«Family Group» means, with respect to any natural Person, such Person's spouse and descendants (whether natural or adopted) and any trust solely for the benefit of such Person and/or such Person's spouse and/or descendants.

«Good Leaver» has the meaning provided in Article 6.10(b).

«Good Leaver Accretion Percentage» means, with respect to the Base Securities and, in the case of any Group I Executive, the Target Securities, the applicable percentage set forth below opposite each anniversary of the applicable Initial Closing Date:

Anniversary of Initial Closing Date	Base Securities	Target Securities
Before 1st Anniversary	0.0%	0.0%
On and after 1st Anniversary	20.0%	0.0%
On and after 2nd Anniversary	40.0%	0.0%
On and after 3rd Anniversary	60.0%	60.0%
On and after 4th Anniversary	80.0%	80.0%
On and after 5th Anniversary	100.0%	100.0%

«GP Board» means the board of directors of the Manager.

«Group I Executive» means any of Philippe Lerouge, Michel Minard, Didier Hasselmann, Jean-Michel Lerner and any other Person who the Manager shall identify as a Group I Executive from time to time.

«Holdco I» means AKH MANAGEMENT HOLDCO I S.C.A.

«Holdco I Ordinary Shares» means the ordinary shares of AKH MANAGEMENT HOLDCO I S.C.A.

«Holdco II» means AKH MANAGEMENT HOLDCO II S.C.A.

«Implicit Pre-IPO Value» shall be equal to (1) the Total Price to the Public divided by the percentage (stated as a decimal) that the number of shares of Newco Common sold pursuant to the IPO represents of the total number of shares of Newco Common to be outstanding immediately following the IPO, minus (2) the Primary Offering Proceeds. The «Primary Offering Proceeds» means the number of shares of Newco Common sold in the primary offering (which may be zero) in connection with the IPO, multiplied by the Per Share Price. «IPO» means an underwritten initial public offering of Newco Common. «Per Share Price» means, in connection with any IPO, the price set forth or that would be set forth on the cover page of a prospectus for such IPO under the caption «Price to Public» (or any similar caption) and opposite the caption «Per Share» (or any similar caption). «Total Price to the Public» means the Per Share Price multiplied by the number of shares of Newco Common sold pursuant to the IPO.

«Independent Third Party» means any Person who, immediately prior to the contemplated transaction, does not beneficially own in excess of 5% of the Company's Ordinary Shares on a fully-diluted basis (a «5% Owner»), who is not an Affiliate of any such 5% Owner and who is not a member of the Family Group of any such 5% Owner.

«Initial Closing Date» means the Acquisition Closing Date, or, with respect to any New Executive, the first date of closing on which such New Executive subscribed for any Securities of the Company and on which the Company issued Securities to such New Executive.

«Involuntary Good Leaver» has the meaning provided in Article 6.10(c).

«Involuntary Good Leaver Accretion Percentage» means, with respect to the Base Securities and, in the case of any Group I Executive, the Target Securities, the applicable percentage set forth below opposite each anniversary of the applicable Initial Closing Date:

Anniversary of Initial Closing Date	Base Securities	Target Securities
Before 1st Anniversary	0.0%	0.0%
On and after 1st Anniversary	50.0%	0.0%
On and after 2nd Anniversary	50.0%	0.0%
On and after 3rd Anniversary	75.0%	75.0%
On and after 4th Anniversary	100.0%	100.0%
On and after 5th Anniversary	100.0%	100.0%

«Just Cause» means «faute lourde» or «faute grave» as defined under the laws of France which, for the avoidance of doubt, shall be understood to include (i) the commission of a felony or a crime involving moral turpitude or the commission of any other act or omission involving dishonesty or fraud or the commission of any act intended to materially harm the business of the Company or any of its Subsidiaries, (ii) gross negligence or willful misconduct with respect to the Company or any of its Subsidiaries, or (iii) the commission of any act or occurrence of any event which, under the terms of the Executive's employment agreement with the Company or one of its Subsidiaries would warrant the termination of the relevant Executive with immediate effect.

«Leaver» has the meaning provided in Article 6.10(d).

«Leaver Accretion Percentage» means, with respect to the Base Securities and the Target Securities, the applicable percentage set forth below opposite each anniversary of the applicable Initial Closing Date:

Anniversary of Initial Closing Date	Base Securities	Target Securities
Before 1st Anniversary	0%	0.0%
On and after 1st Anniversary	0.0%	0.0%
On and after 2nd Anniversary	0.0%	0.0%
On and after 3rd Anniversary	33.0%	0.0%
On and after 4th Anniversary	67.0%	0.0%
On and after 5th Anniversary	100.0%	0.0%

«LuxFinco» means KA FINANCE, S.à r.l., a société à responsabilité limitée organized under the laws of Luxembourg.

«Make-Whole Period» shall mean, with respect to each Executive, the six (6) month period following such Executive's Termination Date; provided that, in the case of any Group I Executive, if such Group I Executive's Termination Date shall occur after the third anniversary of the relevant Initial Closing Date, the Make-Whole Period shall be equal to one (1) year after such Group I Executive's Termination Date.

«Management HOLDCO» means any of AKH MANAGEMENT HOLDCO I, S.C.A. and AKH MANAGEMENT HOLDCO II, S.C.A., each a company limited by shares (société en commandite par actions) organized under the laws of Luxembourg.

«Management Share(s)» means the management share(s) from time to time issued by the Company.

«Manager» has the meaning provided in Article 11.

«Newco» has the meaning provided in Article 10.2(a).

«Newco Common» has the meaning provided in Article 10.2(a).

«New Executive» means any Executive employed by the Company or any of its Subsidiaries who is not a holder of Ordinary Shares as of any date following 23 March 2004.

«Option Exercise Notice» has the meaning provided in Article 6.10(f).

«Ordinary Shares» means the ordinary shares of the Company.

«Original Cost» means, with respect to any Security, the original subscription price paid to the Company by the original purchaser of such Security.

«Other Investors» has the meaning provided in Article 6.10(g).

«Participating Securityholder» has the meaning provided in Article 7.3(f)(iii).

«PECs» means the Series 1 preferred equity certificates issued by the Company and, if applicable, any additional series of preferred equity certificates duly authorized and issued by the Company from time to time.

«Pecuniary Value» means, in connection with any Transfer, with respect to any Security or Securities, the portion of the proceeds which the holder of such Security or Securities would be entitled to receive pursuant to a hypothetical liquidating distribution of the Company at the time of such Transfer where the aggregate proceeds to be distributed in connection with such hypothetical liquidating distribution shall be deemed to be an amount equal to the valuation of the Company established by such Transfer.

«Permitted Transferees» means (i) in the case of any Securityholder who is a natural Person, holders of Securities transferred pursuant to applicable laws of descent and distribution or among the Securityholder's Family Group and (ii) in the case of any other Securityholder, holders of Securities transferred among its Affiliates.

«Person» means an individual, a partnership, a corporation, a limited liability company, an association, a joint stock company, a trust, a joint venture, an unincorporated organization and a governmental entity or any department, agency or political subdivision thereof.

«Pledge Agreement» means the Pledge Agreement, dated on or about the date hereof among the Company, the SCI Investor, as Pledgor, and TOPCO, as Pledgee.

«Public Offering» means a public offering and sale of the equity securities of the Company or a Newco, pursuant to an effective registration or an effective listing or qualification on a regulated stock exchange or public market for equity securities in accordance with applicable requirements.

«Public Sale» means a Public Offering or any sale of equity securities of the Company or a Newco, as the case may be, through a broker, dealer or market maker pursuant to the securities regulations of the relevant jurisdiction(s).

«Sale Notice» has the meaning provided in Article 7.3(f)(i).

«Sale of the Company» means a bona fide, arm's length sale to an Independent Third Party or group of Independent Third Parties involving (i) a change of Control of the Company or TOPCO, (ii) a sale of assets pursuant to which such party or parties acquire all or substantially all of the assets of the Company and its Subsidiaries on a consolidated basis in one transaction or series of related transactions; (iii) any sale of 75% or more of (x) the outstanding Equity Securities or (y) the outstanding share capital of TOPCO, or any Newco of which TOPCO is a Subsidiary (calculated on the basis of the fair market value of such securities or the voting rights represented by such securities) in one transaction or series of related transactions; or (iv) a merger or consolidation which accomplishes one of the foregoing.

«SCI Investment» means the aggregate investment by the SCI Investor in the SCI Securities.

«SCI Investor» means SCI INTERNATIONAL LIMITED and any of its Permitted Transferees.

«SCI Securities» means (i) all of the Securities issued by the Company to the SCI Investor, (ii) any other equity securities of the Company held by an SCI Investor, and (iii) any Securities issued or issuable directly or indirectly with respect to the Securities referred to in clauses (i) or (ii) above by way of a dividend or split or in connection with a combination of Securities, recapitalization, merger, consolidation or other reorganization including a recapitalization or exchange, notwithstanding any subsequent transfer or assignment to other holders thereof. Such Securities shall continue to be SCI Securities in the hands of any holder other than an SCI Investor (except for the Company, the SCI Investor and transferees in a Public Sale).

«Securities» means any duly authorized securities of the Company, including, but not limited to, any PECs, CPECs, Founder Shares or Ordinary Shares issued by the Company.

«Securityholder» means any holder of Securities.

«Series 1 CPECs» means the Series 1 convertible preferred equity certificates which may be issued by the Company from time to time.

«Series 1 PECs» means the Series 1 preferred equity certificates which may be issued by the Company from time to time.

«Share Purchase Agreement» means the Share Purchase Agreement, dated as of 16 January 2004, among TOPCO, SERVICE CORPORATION INTERNATIONAL and SCI INTERNATIONAL LIMITED, relating to the purchase by TOPCO of the outstanding capital stock of Service Corporation International - Europe Continentale.

«Sponsor Investors» means the SCI Investors and the VESTAR Investor.

«Sponsor Investment» means the SCI Investment and the VESTAR Investment.

«Subsidiary» means, with respect to any Person, any corporation, limited liability company, partnership, association or other business entity of which (i) if a corporation, a majority of the total voting power of shares of stock entitled (without regard to the occurrence of any contingency) to vote in the election of directors, managers or trustees thereof is at the time owned or controlled, directly or indirectly, by that Person or one or more of the other Subsidiaries of that Person or a combination thereof, or (ii) if a limited liability company, partnership, association or other business entity, a majority of the limited liability company, partnership or other similar ownership interest thereof is at the time owned or controlled, directly or indirectly, by any Person or one or more Subsidiaries of that Person or a combination thereof. For purposes hereof, a Person or Persons shall be deemed to have a majority ownership interest in a limited liability company, partnership, association or other business entity if such Person or Persons shall be allocated a majority of limited liability company, partnership, association or other business entity gains or losses or shall be or control the managing director or general partner of such limited liability company, partnership, association or other business entity.

«TOPCO» means OGF HOLDING S.A.S., a société par actions simplifiée organized under the laws of France.

«Tranche I Return» means Aggregate Distributions equal to two (2) times the Sponsor Investment; provided that, if a Sale of the Company shall occur on or prior to the second anniversary of the Acquisition Closing Date, then «Tranche I Return» shall mean Aggregate Distributions equal to 1.5 times the Sponsor Investment. For the avoidance of doubt, all amounts calculated hereunder shall be calculated in U.S. dollars at the applicable EURO/U.S. dollar exchange rate as of the date any Sponsor Investment was made or as of the date any distribution is made to the Sponsor Investors.

«Tranche II Return» means Aggregate Distributions equal to 2.375 times the Sponsor Investment; provided that, if a Sale of the Company shall occur on or prior to the second anniversary of the Acquisition Closing Date, then «Tranche II Return» shall mean Aggregate Distributions equal to 1.875 times the Sponsor Investment. For the avoidance of doubt, all amounts calculated hereunder shall be calculated in U.S. dollars at the applicable Euro/U.S. dollar exchange rate as of the date any Sponsor Investment was made or as of the date any distribution is made to the Sponsor Investors.

«Tranche III Return» means Aggregate Distributions equal to 2.75 times the Sponsor Investment; provided that, if a Sale of the Company shall occur on or prior to the second anniversary of the Acquisition Closing Date, then «Tranche III Return» shall mean Aggregate Distributions equal to 2.25 times the Sponsor Investment. For the avoidance of doubt, all amounts calculated hereunder shall be calculated in U.S. dollars at the applicable Euro/U.S. dollar exchange rate as of the date any Sponsor Investment was made or as of the date any distribution is made to the Sponsor Investors.

«Tranche IV Return» means Aggregate Distributions equal to three (3) times the Sponsor Investment; provided that, if a Sale of the Company shall occur on or prior to the second anniversary of the Acquisition Closing Date, then «Tranche IV Return» shall mean Aggregate Distributions equal to 2.5 times the Sponsor Investment. For the avoidance of doubt, all amounts calculated hereunder shall be calculated in U.S. dollars at the applicable Euro/U.S. dollar exchange rate as of the date any Sponsor Investment was made or as of the date any distribution is made to the Sponsor Investors.

«Tranche Y Return» means, initially, the amount required to cause the amount of the Tranche Y Return to be equal to 7.14 per cent of the sum of the Class Y Catch-Up Amount and the Tranche Y Return, and, thereafter, (i) in connection with distributions to the Class B Ordinary Shares under Article 6.11(c)(i), the amount required to cause the cumulative amount of the Tranche Y Return to be equal to 9.0 per cent of the sum of the Class Y Catch-Up Amount and the cumulative amount of the Tranche Y Return, (ii) in connection with distributions to the Class C Founder Shares under Article 6.11(d)(i), the amount required to cause the cumulative amount of the Tranche Y Return to be equal to 10.82 per cent of the sum of the Class Y Catch-Up Amount and the cumulative amount of the Tranche Y Return and (iii) in connection with distributions to the Class D Founder Shares under Article 6.11(e)(i), the amount required to cause the cumulative amount of the Tranche Y Return to be equal to 12.6 per cent of the sum of the Class Y Catch-Up Amount and the cumulative amount of the Tranche Y Return.

«Transfer» or «transfer» has the meaning provided in Article 7.3(d).

«VESTAR Investment» means the aggregate investment by the VESTAR Investor in the VESTAR Securities.

«VESTAR Investor» means VESTAR OGF LLP and any of its Permitted Transferees.

«VESTAR Securities» means (i) all of the Securities issued by the Company to the VESTAR Investor, (ii) any other equity securities of the Company held by a VESTAR Investor, and (iii) any Securities issued or issuable directly or indirectly with respect to the Securities referred to in clauses (i) or (ii) above by way of a dividend or split or in connection with a combination of Securities, recapitalization, merger, consolidation or other reorganization including a recapitalization or exchange, notwithstanding any subsequent transfer or assignment to other holders thereof. Such Securities shall continue to be VESTAR Securities in the hands of any holder other than a VESTAR Investor (except for the Company, the VESTAR Investor and transferees in a Public Sale).

«With Good Reason» shall mean resignation from employment as a result of (i) a significant reduction in duties or in compensation or (ii) a material breach of an employment agreement by the Company or any of its Subsidiaries.

## **Art. 7. Shares, Shareholders Register and Share Transfers.**

### **7.1. Shareholders Register.**

The shares will be and remain in the form of registered shares. A shareholders' register which may be examined by any shareholder will be kept at the registered office. The register will contain the precise designation of each shareholder and the indication of the number of shares held, the indication of the payments made on the shares as well as the transfers of shares and the dates thereof. Each shareholder will notify to the Company by registered letter its address

and any change thereof. The Company will be entitled to rely on the last address thus communicated. Certificates of these recordings shall be issued and signed by the Manager upon request of the relevant shareholder.

#### 7.2. Share Ownership.

Ownership of the registered share will result from the recordings in the shareholders' register. The Company recognizes only one owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of such share(s) is disputed, all persons claiming a right to such share(s) must appoint one single representative to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such representative shall imply a suspension of all rights attached to such shares.

#### 7.3. Share Transfer.

(a) Declaration of Transfer. The transfers of shares will be carried by a declaration of transfer registered into the shareholders' register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their representative(s). The transfers of shares may also be carried out in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil code. Furthermore, the Company may accept and register into the shareholders' register any transfer referred to in any correspondence or other document showing the consent of the transferor and the transferee.

(b) Transfer of Management Share. The Management Share(s) held by the Manager is (are) not transferable except to a successor manager to be appointed in accordance with Article 11 of these Articles.

#### (c) Transfer of Founder Share(s).

The Transfer of Founder Shares shall be effected by a written declaration of transfer to be inscribed in the register, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. Any transfer of a Founder Share shall be inscribed in the register; such inscription shall be signed by the sole manager or by one or more persons duly authorized thereto by the sole manager.

The Company recognizes only one single owner per Founder Share. If one or more Founder Shares are jointly owned, or if the ownership of the Founder Share is divided or disputed, all persons claiming a right to such Founder Share have to appoint one single attorney to represent the Founder Share towards the Company. The failure to appoint such single attorney implies the suspension of all rights attached to the Founder Share.

The Transfer of Founder Shares shall be subject to the provisions of the present Articles.

(d) Limitations on Transfer of Securities. Except as otherwise provided in these Articles or as the Manager and the Securityholders may otherwise agree, prior to 10 March 2014, or during such shorter period as may be consistent with applicable law, the Securityholders of the Company may not validly transfer the shares issued by the Company without the prior written approval of the Company's Manager.

(e) Transfer. For the purposes of this article, «Transfer» or «transfer» shall also mean any transaction, whether voluntary or involuntary or by operation of law, resulting in a transfer of the ownership, «nue-propriété», «usufruit» or any rights of the shares issued by the Company (including any voting rights or dividend rights) to any person other than the Company itself, whether a shareholder of the Company or not, by any means whatsoever (including, without limitation, gifts, partial contributions of assets («apports partiels d'actifs»), mergers, splits («scissions»), sales, assignments, pledges or any other form of transfer, conveyance or disposition of any legal or beneficial interest in the shares, as well as any combination of such methods of transfer of ownership. The shares are and shall remain in registered form.

(f) Permitted Transfers. The restrictions set forth in this Article 7.3 shall not apply with respect to any Transfer of Securities by a Securityholder to Permitted Transferees after delivering written notice of such Permitted Transfer to the Manager; provided that, any Securities Transferred pursuant to this Article 7.3 to an Affiliate of a transferor shall be returned to the transferor promptly upon any transferee's ceasing to be an Affiliate or Family Group member of the transferor. Notwithstanding the foregoing, at no time shall the SCI Investor transfer any of its Securities to an Affiliate without the prior consent of the Manager, which consent shall not be unreasonably withheld provided that the SCI Investor shall cause to be delivered to the Manager (i) an opinion of counsel, satisfactory to the Manager, confirming that any security interest over the SCI Investor's Securities that the SCI Investor may grant to the VESTAR Investor at any time shall remain valid and shall not be in any way impaired as a result of such Transfer and (ii) an undertaking from the transferee (x) acknowledging the existence and validity of the security interest and (y) agreeing not to contest any claim to title over such Securities asserted by the VESTAR Investor or one of its Affiliates pursuant to such security interest.

#### (g) Tag Along Rights; Sharing of Proceeds.

(i) Delivery of Securityholder Sale Notice. At least 30 days prior to any Transfer by the VESTAR Investor of its Securities (other than pursuant to a Public Sale or to any Permitted Transfer), the VESTAR Investor shall deliver a written notice (the «Sale Notice») to the other Securityholders, specifying in reasonable detail the identity of the prospective transferee(s), the number and types of Securities to be transferred, the price and the other terms and conditions of the Transfer, including copies of any definitive agreements.

(ii) Election to Participate. Any Securityholder may elect to participate (a «Participating Securityholder») in the contemplated Transfer by delivering written notice to the VESTAR Investor within 15 days after delivery of the Sale Notice. If any Securityholders have elected to participate in such Transfer, the VESTAR Investor and such Participating Securityholders shall be entitled to sell in the contemplated Transfer as set forth below.

(iii) Pro Rata Participation. If any Securityholder elects to participate in the contemplated Transfer, the VESTAR Investor and each Participating Securityholder shall be entitled to sell in the contemplated Transfer such Securities, for the consideration equal to the product of (i) the quotient determined by dividing the Pecuniary Value of Securities owned by such Securityholder by the aggregate Pecuniary Value of Securities owned by the VESTAR Investor and the Participating Securityholders participating in such sale and (ii) the aggregate consideration for Securities expected to be sold in the contemplated Transfer; provided that in respect of Transfers involving PECs, the PECs shall be treated separately from the CPECs and Ordinary Shares such that (x) the right to participate in a sale of PECs will apply only to holders of PECs and each such holder's pro rata right to participate in the Transfer of PECs will be based on the per-

centage that the Pecuniary Value of such holder's PECs constitute of the aggregate Pecuniary Value of all PECs to be sold in the same Transfer and (y) in the case of a Transfer involving PECs and any CPECs or Ordinary Shares, for the purpose of determining a Securityholder's pro rata right to participate in the Transfer, the Pecuniary Value of the PECs shall be calculated separately from, and shall be excluded from the calculation of, the Pecuniary Value of any CPECs and Ordinary Shares to be sold in the same Transfer. Each Participating Securityholder shall be required, to the extent possible, to transfer Securities of the same type and class and in the same proportion as the Securities proposed to be transferred by the VESTAR Investor pursuant to the Sale Notice; provided that Class Y Ordinary Shares shall be transferable in connection with any Transfer of Class A Ordinary Shares. Notwithstanding the foregoing, unless a Transfer constitutes a Sale of the Company, the Securityholders shall not be entitled to Transfer any Class B Ordinary Shares, Class C Founder Shares or Class D Founder Shares.

The following is an example for illustrative purposes only:

If the Sale Notice contemplates a sale of Series 1 PECs, Series 1 CPECs and Class A Ordinary Shares by the VESTAR Investor for the total consideration of EUR 20 million for the Series 1 PECs and EUR 20 million for the Series 1 CPECs and Class A Ordinary Shares, and if the VESTAR Investor at such time owns 60% of the Pecuniary Value of the Series 1 PECs and 30% of the Pecuniary Value of the Series 1 CPECs and Class A Ordinary Shares and if one Participating Securityholder holding Series 1 PECs, Series 1 CPECs and Class A Ordinary Shares elects to participate and owns 20% of the Pecuniary Value of the Series 1 PECs and 20% of the Pecuniary Value of the Series 1 CPECs and Class A Ordinary Shares, the VESTAR Investor would be entitled to sell Series 1 PECs up to an aggregate consideration of EUR 15 million ( $60\% / 80\% \times \text{EUR } 20 \text{ million}$ ) and Series 1 CPECs and Class A Ordinary Shares up to an aggregate consideration of EUR 12 million ( $30\% / 50\% \times \text{EUR } 20 \text{ million}$ ) and the Participating Securityholder would be entitled to sell Series 1 PECs up to an aggregate consideration of EUR 5 million ( $20\% / 80\% \times \text{EUR } 20 \text{ million}$ ) and Series 1 CPECs and Class A Ordinary Shares up to an aggregate consideration of EUR 8 million ( $20\% / 50\% \times \text{EUR } 20 \text{ million}$ ).

(iv) Transfers pursuant to a Sale of the Company. If any Transfer constitutes a Sale of the Company, then the Securityholders shall be entitled to Transfer any Class B Ordinary Shares, Class C Founder Shares or Class D Founder Shares held by them subject to the terms of this Article 7.3(f)(iv). No Securityholder shall be entitled to sell any Class B Ordinary Shares, Class C Founder Shares or Class D Founder Shares until such Securityholder has Transferred all of the Class Y Ordinary Shares and Class A Ordinary Shares, Series 1 CPECs and Series 1 PECs, if any, held by such Securityholder. No holder of Securities shall be entitled to sell any Class B Ordinary Shares, Class C Founder Shares or Class D Founder Shares until the Tranche I Return has been attained by the Sponsor Investors collectively on their Securities as a result of distributions (whether by dividend, redemption or otherwise) from the Company and/or Transfers of Securities (excluding for the purposes of such determination, any amounts received in connection with a Transfer to any Affiliate, any Transfer among Securityholders or any other Permitted Transferee). No Securityholder shall be entitled to sell any Class C Founder Shares or Class D Founder Shares until the Tranche II Return has been attained by the Sponsor Investors collectively on their Securities as a result of distributions (whether by dividend, redemption or otherwise) from the Company and/or Transfers of Securities (excluding for the purposes of such determination, any amounts received in connection with a Transfer to any Affiliate, any Transfer among Securityholders or any other Permitted Transferee). No Securityholder shall be entitled to sell any Class D Founder Shares until the Tranche III Return has been attained by the Sponsor Investors collectively on their Securities as a result of distributions (whether by dividend, redemption or otherwise) from the Company and/or Transfers of Securities (excluding for the purposes of such determination, any amounts received in connection with a Transfer to any Affiliate, any Transfer among Securityholders or any other Permitted Transferee).

(v) Consideration. Any Transfer pursuant to this Article 7.3(f) shall be at the same consideration per Security among the Securities of the same type and shall be allocated between classes of Securities in a manner consistent with the terms of the Securities set forth in these Articles. Notwithstanding the foregoing, in connection with any Transfer involving PECs, the consideration for which transaction is paid both in cash and in assets, the holders of PECs shall have the right, as a matter of priority to elect whether they wish to receive exclusively cash consideration for the PECs or if they wish to receive the consideration in the same ratio as it is allocated to other classes of Securities. Following the payment of any cash amounts with respect to the PECs pursuant to this Article 7.3(f)(v), the remaining Securities shall participate pro rata in any remaining consideration consistent with the such Securities' rights to receive any distributions in accordance with their terms.

(vi) Prospective Transferees. No VESTAR Investor shall transfer any of its Securities to any prospective transferee unless (A) simultaneously with such Transfer, each such prospective transferee purchases from the Participating Securityholders the Securities which Participating Securityholders are entitled to transfer to the prospective transferee pursuant to Article 7.3(f)(ii); or (B) if such prospective transferee declines to allow the participation of the Participating Securityholders, simultaneously with such Transfer, any VESTAR Investor purchases (on the same terms and conditions on which its own Securities were transferred to the transferee) the number of Securities from the Participating Securityholders which such Participating Securityholders would have been entitled to sell pursuant to Article 7.3(f)(ii). If the prospective transferee fails to purchase Securities from any Participating Securityholder as to which such Participating Securityholder has exercised its rights under this Article 7.3(f) and a VESTAR Investor fails to purchase such Securities from the Participating Securityholders, no VESTAR Investor shall be permitted to make the proposed Transfer and any such attempted Transfer shall be subject to the penalty provisions of Article 7.3(g).

(vii) Costs. Each Securityholder transferring Securities pursuant to this Article 7.3(f) shall (i) pay its pro rata share (based on the proceeds to be received) of the expenses incurred by the Securityholders in connection with such Transfer and (ii) be obligated to join on a pro rata basis (in the reverse order of the return of the proceeds which would be distributed to such Securityholders in a complete liquidation of the Company) in any indemnification or other obligations that the VESTAR Investor agrees to provide in connection with such Transfer (other than any such obligations which

relate specifically to a particular Securityholder such as indemnification with respect to warranties given by a Securityholder regarding such Securityholder's title to and ownership of Securities); provided that no Securityholder shall be obligated in connection with such Transfer to agree to indemnify or hold harmless the transferees with respect to an amount in excess of the net cash proceeds paid to such Securityholder in connection with such Transfer.

(viii) Liabilities. In connection with any distribution by the Company of proceeds received as a result of any transfer of assets or securities of TOPCO or LuxFinco, or following receipt of any distribution from TOPCO or LuxFinco, the Manager may, to the extent that there exist any potential liabilities owed by the Company to any third party as a result of the transaction that generated such proceeds, withhold distribution of any of the proceeds to each Securityholder until such Securityholder shall agree with the Company that it will either (x) indemnify the Company for such Securityholder's pro rata portion of any liability that may be required to be paid by the Company relating to the relevant transaction or (y) place such portion of the proceeds in escrow as the Company may request to cover any liability that the Company may be required to pay; provided that, unless such Securityholder shall agree otherwise, a Securityholder's pro rata portion of any liability shall be determined on the basis of the reverse order of the return of the proceeds which would be distributed to the Securityholders in a complete liquidation of the Company; provided, further, that no Securityholder shall be obligated to assume any indemnity or escrow obligation with respect to an amount in excess of the net cash proceeds paid to such holder by the Company in connection with the relevant transaction.

(ix) Representations and Warranties. In connection with any Transfer by any VESTAR Investor pursuant to this Article 7.3(f), each Participating Securityholder shall, in its capacity as a Securityholder, make the same representations and warranties to the transferee of any Securities as shall be made to such transferee by the VESTAR Investor; provided that such representations and warranties are (i) given on a several and not a joint basis; (ii) do not relate to the future performance of the Company or any of its Subsidiaries; and (iii) do not provide a cap on liability for the Participating Securityholder which is higher than the aggregate price being paid for the Participating Securityholder's Securities in connection with such Transfer; provided, further, that any deductible or cap on liability which is agreed by the VESTAR Investor with the relevant third party provides that the several liability of each of the VESTAR Investor and each Participating Securityholder thereunder shall be proportional to the respective aggregate purchase prices paid to each for their Securities.

(h) Transfers in Violation of the Articles. Any Transfer or attempted Transfer of any Securities in violation of any provision of these Articles shall be void and of no effect, and the Company shall not give effect to such Transfer nor record such Transfer on its books or treat any purported transferee of such Securities as the owner of such Securities for any purpose.

#### **Art. 8. Forced Sale.**

In the event that a Transfer by the VESTAR Investor pursuant to the terms of Article 7.3(f) above constitutes a Sale of the Company, the Manager shall have the right to require the Securityholders to participate in such Transfer, provided such Transfer is made in accordance with the applicable provisions of Article 7.3(f). Each Securityholder shall be required to transfer all Securities held by such Securityholder (including such Securityholder's Class B Ordinary Shares, Class C Founder Shares and Class D Founder Shares; provided, for the avoidance of doubt, that all the Class A Ordinary Shares and Class Y Ordinary Shares held by the Securityholders shall also have been transferred) regardless of whether such Securityholder is entitled to receive any proceeds with respect to any particular Securities held by such Securityholder.

#### **Art. 9. Ordinary Share Repurchase.**

If at any time, and from time to time, the Class B Ordinary Shares, Class C Founder Shares and the Class D Founder Shares shall in the aggregate constitute more than 5.88% of the outstanding Ordinary Shares and Founder Shares on a fully diluted basis (including, for the purpose of this calculation, any Class A Ordinary Shares reserved for issuance upon the conversion of any outstanding Series 1 CPECs), then each of the Securityholders and the Company agree to vote for and consent to (to the extent such Securityholder has any voting or consent right) and raise no objections against the repurchase by the Company of a number of Class B Ordinary Shares, Class C Founder Shares and Class D Founder Shares so that following such repurchase (i) the total number of outstanding Class B Ordinary Shares, Class C Founder Shares and Class D Founder Shares shall not exceed 5.88% of all outstanding Ordinary Shares and Founder Shares on a fully diluted basis (including, for the purpose of this calculation, any Class A Ordinary Shares reserved for issuance upon the conversion of any outstanding Series 1 CPECs) and (ii) the number of Class B Ordinary Shares, Class C Founder Shares and Class D Founder Shares outstanding following such repurchase shall be in the same proportion with respect to each other as prior to such repurchase.

#### **Art. 10. Public Offering.**

##### **10.1. By the Company.**

If at any time the Manager approves a Public Offering, each Securityholder shall vote for and consent to (to the extent it has any voting or consent right) and raise no objections against such Public Offering, and each Securityholder shall take all reasonable actions in connection with the consummation of such Public Offering as requested by the Manager (including, without limitation, those actions described in Article 10.3 below).

##### **10.2. Reorganization.**

In connection with a Public Offering as set forth in this Article 10, each Securityholder shall agree to effectuate such Public Offering as follows:

(a) If the Manager shall determine that the public company vehicle (the «Newco») is to be a Luxembourg entity, then the Manager may direct that the Company be converted into a société anonyme (corporation) under the laws of Luxembourg, and the shares held by the Securityholders may be reclassified as described below into new ordinary shares (the «Newco Common»); or



(b) If the Manager and the managing underwriters agree that it will be more beneficial to either the Securityholders or the Public Offering to effect the Public Offering using a Newco organized under the laws of Luxembourg or another jurisdiction, the Company shall form such entity, and, if the Manager shall so direct, the Securityholders shall contribute all of their Securities to Newco in exchange for Newco Common; provided, however, that if the CPECs are to be paid off in cash in connection with the Public Offering, then they shall be contributed in exchange for such other Newco securities to achieve a tax efficient result as determined by the Manager;

provided, further, that if the reorganization described in (a) or (b) above is not tax free (other than with respect to cash received) for any Securityholder, then the reorganization contemplated by this Article 10.2 shall, to the extent commercially reasonable, be effectuated in such other manner as will permit tax-free treatment to the Securityholders.

The Newco Common issued to the Securityholders shall be allocated among such holders so that, immediately after such exchange, each such Securityholder holds Newco Common having an aggregate value (based on the Public Offering price to the public) equal to the amount which such Securityholder would have received if, immediately prior to such exchange, the Company had distributed to the Securityholders an aggregate amount equal to the Implicit Pre-IPO Value of the Newco Common in a complete liquidation pursuant to the rights and preferences set forth in these Articles and the CPECs immediately prior to such exchange. Shares of Newco Common shall be allocated among such holders as determined by the rights and preferences set forth in these Articles and the CPECs.

#### 10.3. Cooperation.

Subject to the terms and conditions of this Article 10, each of Newco, the Company and its Subsidiaries and each Securityholder agrees that it shall assist and cooperate with the other Securityholders and the GP Board in doing all things necessary, proper or advisable to consummate and make effective, in the most expeditious manner practicable, any Public Offering, all with a view to obtaining the highest price and the best terms reasonably obtainable in such transaction. Subject to the terms and conditions of this Article 10, each of Newco, the Company and its Subsidiaries, and each Securityholder agrees that it shall not take any actions inconsistent with the procedures set forth in this Article 10 or that would otherwise undermine the process for a Public Offering undertaken in accordance with this Article 10. The Securityholders hereto agree that they may change the form of the reorganization contemplated in Article 10.2(b) so as to maximize the tax efficiencies associated with such reorganization, provided that no change shall be made thereto that materially adversely affects any Securityholder without such person's consent.

#### 10.4. Waiver.

Without limiting the generality of the foregoing, each Securityholder hereby waives any dissenter's rights, appraisal rights or similar rights in connection with any recapitalization, reorganization and/or exchange pursuant to this Article 10.

#### 10.5. Registration, Listing and Quotation Agreement.

In connection with any Public Offering, Newco and the Securityholders shall enter into a registration, listing and quotation agreement in form and substance satisfactory to the Manager.

#### 10.6. Non-Discrimination.

In consideration of the undertakings provided by the Securityholders pursuant to this Article 10, the VESTAR Investor agrees that it shall procure that the terms of any Public Offering undertaken in accordance with this Article 10 shall not discriminate between any Securities held by the VESTAR Investor and the SCI Investor (and that in particular that the SCI Investor shall, if it so desires, be able to Transfer such number of Securities in such Public Offering as is proportional to the number of Securities being sold by the VESTAR Investor in such Public Offering) and shall use its reasonable efforts to procure that the terms of any Public Offering will not discriminate against any class of Ordinary Shares in a manner that is materially inconsistent with these Articles.

### Chapter 3 - Management

#### Art. 11. Manager.

The Company shall be managed by AKH, a société anonyme existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in its capacity as sole general partner (associé commandité) and manager of the Company (herein referred to as the «Manager»). The other shareholders shall neither participate in nor interfere with the management of the Company. In the event of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the Manager from acting as manager of the Company, the Company shall not immediately be dissolved and liquidated, provided the Supervisory Board, as provided for in Article 14 hereof, appoints an administrator, who need not be a shareholder, in order that he effect urgent management acts, until a general meeting of shareholders is held, which such administrator shall convene within 15 days of his appointment. At such general meeting, the shareholders may appoint a successor manager, in accordance with the quorum and majority requirements for amendment of the Articles. Failing such appointment, the Company shall be dissolved and liquidated. The appointment of a successor manager shall be subject to the approval of the Manager.

#### Art. 12. Powers of the Manager.

The Manager is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposal within the Company's stated object. All powers not expressly reserved by law or by these Articles to the general meeting of shareholders or to the Supervisory Board are within the powers of the Manager.

#### Art. 13. Third Parties.

The Company is validly bound vis-à-vis third parties by the signature of the Manager which itself is bound vis-à-vis third parties by the individual and sole signature of any of the duly appointed representatives, or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the Manager at its sole discretion.

## Chapter 4 - Supervision

### Art. 14. Supervisory Board

#### 14.1. Supervisory Board Members.

The business of the Company and its financial situation, in particular its books and accounts shall be supervised by a Conseil de Surveillance (the «Supervisory Board») comprising at least three members, who need not be shareholders. For the carrying out of its supervisory duties, the Supervisory Board shall have the powers of a statutory auditor, as provided for by article 62 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time. The Supervisory Board may be consulted by the Manager on such matters as he may determine and may authorise any actions taken by the Manager that may, pursuant to law or regulation or under the Articles, exceed the powers of the Manager. The members of the Supervisory Board shall be elected by the annual general meeting of shareholders for a period of one (1) year and shall hold office until their successors are elected. The members of the Supervisory Board are re-eligible for election and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the general meeting of shareholders. The Supervisory Board may elect one of its members as chairman.

#### 14.2. Meetings of the Supervisory Board

The Supervisory Board shall be convened by its chairman or by the Manager. A meeting of the Supervisory Board must be convened if any of its members so requests.

#### 14.3. Notices

Written notice of any meeting of the Supervisory Board shall be given to all its members at least three (3) days prior to the date set for such meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature of such emergency shall be detailed in the notice of meeting. The notice will indicate the place of the meeting and it will contain the agenda thereof. This notice may be waived by consent in writing, by telegram, telex, telefax or any other similar means of communication, a copy being sufficient. Special notices shall not be required for meetings held at times and places fixed in a calendar previously adopted by the Supervisory Board.

#### 14.4. Chairman

The chairman of the supervisory board will preside at all meetings of such board, but in his absence the Supervisory Board will appoint another member of the Supervisory Board as chairman pro tempore by vote of the majority present at such meeting. Any member may act at any meeting by appointing another member as his proxy in writing, by telegram, telex or telefax or any other similar means of communication, a copy being sufficient. A member may represent several of his colleagues.

#### 14.5. Resolutions

The Supervisory Board can deliberate or act validly only if at least the majority of the members are present or represented. Resolutions are taken by a majority vote of the members present or represented.

#### 14.6. Minutes

Resolutions of the Supervisory Board are to be recorded in minutes and signed by the chairman of the meeting. Copies of extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere shall be validly signed by the chairman of the meeting or any two members.

#### 14.7. Written Resolutions - Conference Call

Written resolutions, approved and signed by all the members of the Supervisory Board, shall have the same effect as resolutions voted at the Boards' meetings; each member shall approve such resolution in writing, by telegram, telex, telefax or any other similar means of communication, a copy being sufficient. All such documents shall together form the document which proves that such resolution has been taken. Any member of the Supervisory Board may participate in any meeting of the Supervisory Board by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

#### 14.8. Liability

The member(s) do not assume, by reason of his/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

#### 14.9. Indemnity

(a) Indemnity. The Company shall indemnify, to the greatest extent permitted by law, any member of the Supervisory Board and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a member of the Supervisory Board of the Company and from which he shall not be entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for negligence or misconduct; in the event of settlement, indemnification shall only be provided in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

(b) Expenses. The Company shall pay the expenses incurred by any person indemnifiable hereunder in connection with any proceeding in advance of the final disposition, so long as the Company receives a written and legally binding undertaking by such person to repay the full amount advanced if there is a final determination that such person is not entitled to indemnification. The termination of any action, suit or proceeding by judgment, order, settlement, conviction, or a plea of nolo contendere or its equivalent, shall not of itself, create a presumption that the indemnifiable person did not satisfy the standard of conduct entitling him or her to indemnification hereunder. The Company shall make a cash payment to such indemnifiable person equal to the full amount to be indemnified promptly upon notification of an obligation to indemnify from the indemnifiable person supported by such information as the Company shall reasonably require.

**14.10. Conflicts**

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that the Manager or any one or more of the directors or officers of the Manager has any interest in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm. Any director or officer of the Manager who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company contracts or otherwise engages in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

**Chapter 6 - General meeting of the shareholders****Art. 15. Shareholder Meetings.**

(a) Powers. The general meeting of shareholders represents all the shareholders of the Company. It has the broadest powers to order, proceed with or ratify any acts relating to the operations of the Company, under the reservation that, unless otherwise provided by the present Articles, a resolution shall be validly adopted only if approved by the Manager. The general meeting of the shareholders of the Company shall meet when convened by the Manager or the Supervisory Board.

(b) Location, Time. The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place in Luxembourg as may be specified in the convening notice of meeting, on the third Friday of May at 11.00 a.m. If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day in Luxembourg. Other general meetings of shareholders may be held at such places and times specified in the respective convening notices. The general meetings of the shareholders are convened by a notice indicating the agenda and sent by the Manager by registered mail at least eight (8) days preceding the general meeting to each shareholder of the Company at the address indicated in the share register.

(c) Voting. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by facsimile or by any other means of communication, a copy being sufficient. The quorum and majority provided by law shall govern the conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein. The Manager may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders. If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

**Chapter 7 - Accounting year - Balance sheet****Art. 16. Accounting Year.**

The accounting year of the Company shall begin on the first (1) of April and shall terminate on the thirty-first (31st) of March of the next year.

**Art. 17. Reserve.**

From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required when the amount of the statutory reserve shall have reached ten per cent (10%) of the subscribed share capital. The general meeting of shareholders, upon recommendation of the Manager, shall determine how the remainder of the annual net profit will be disposed of. Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions provided for by law.

**Chapter 8 - Liquidation - Amendment of the articles****Art. 18. Amendment.**

These Articles may be amended, subject to the approval of the Manager, by a general meeting of shareholders under the quorum and majority requirements provided for by the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended, unless otherwise provided herein.

**Art. 19. Dissolution**

In case of dissolution of the Company, one or more liquidators (individuals or legal entities) shall carry out the liquidation. The liquidator(s) shall be appointed by the general meeting which decided the dissolution and which shall determine their powers and compensation.

**Chapter 9 - Final dispositions - Applicable law****Art. 20.**

For all matters not governed by these Articles, the parties shall refer to the Luxembourg Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their first and surnames, civil status and residences, said persons appearing signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le dix mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions AKHLUXCO (la «Société»), ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, inscrite au registre

de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 98.981, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 13 janvier 2004, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la société n'ont pas été modifiés.

L'Assemblée est ouverte à 18.00 heures sous la présidence de Mlle Florence Bal, juriste, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Mlle Rachel Uhl, juriste demeurant à Luxembourg, qui est aussi choisit comme scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Création de différentes classes d'actions réparties en actions ordinaires de classe Y (les «Actions Ordinaires de Classe Y»), actions ordinaires de classe A (les «Actions Ordinaires de Classe A»), actions ordinaires de classe B (les «Actions Ordinaires de Classe B»), titres de fondateur de classe C (les «Titres de Fondateur de Classe C»), titres de fondateur de classe D (les «Titres de Fondateur de Classe D»), et action(s) de commandité (l' (les) «Action(s) de Commandité»);

2. Introduction de nouvelles dispositions dans les statuts prévoyant l'émission d'actions rachetables;

3. Conversion des vingt-quatre mille huit cents (24.800) actions ordinaires détenues par VESTAR OGF LLP, un limited liability partnership régi par les d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au c/o KIRKLAND & ELLIS INTERNATIONAL LLP, Tower 42, 25 Old Broad Street, Londres, EC2N 1HQ, Royaume-Uni, en vingt-quatre mille huit cents (24.800) Actions Ordinaires de Classe A;

4. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cent quatre-vingt-dix-huit mille vingt-trois euros soixante-quinze cents (EUR 198.023,75) afin de le porter de sa valeur actuelle de trente et un mille un euros vingt-cinq cents (EUR 31.001,25) à deux cent vingt-neuf mille vingt-cinq euros (EUR 229.025) par l'émission de cent cinquante-huit mille quatre cent dix-neuf (158.419) Actions Ordinaires de Classe A, ayant une valeur nominale de un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune;

5. Modification du capital social autorisé et autorisation au gérant d'augmenter le capital social de la société dans les limites du capital autorisé, sans réserver de droit préférentiel de souscription aux actionnaires existants;

6. Refonte complète des statuts de la Société;

7. Divers.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ainsi, l'assemblée générale des actionnaires, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de créer des actions ordinaires réparties en actions ordinaires de classe Y (les «Actions Ordinaires de Classe Y»), actions ordinaires de classe A (les «Actions Ordinaires de Classe A»), actions ordinaires de classe B (les «Actions Ordinaires de Classe B»), titres de fondateur de classe C (les «Titres de Fondateur de Classe C»), titres de fondateur de classe D (les «Titres de Fondateur de Classe D»), et action(s) de commandité (l' (les) «Action(s) de Commandité»), dont les termes sont plus particulièrement prévus ci-dessous dans les nouveaux articles 6.1 à 6.7 des statuts.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide que la Société peut émettre des actions rachetables. Les actions rachetables ont les mêmes droits de recevoir des dividendes et les mêmes droits de vote que les actions ordinaires. Des actions rachetables souscrites et entièrement libérées seront rachetables sur demande de la Société conformément aux dispositions de l'Article 49-8 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. Le rachat des actions rachetables ne pourra se faire qu'en utilisant des sommes distribuables conformément à l'article 72-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ou le produit d'une nouvelle émission effectuée en vue de ce rachat. Les actions rachetées n'ont pas de droit de vote et n'ont pas le droit de recevoir des dividendes ou des produits de liquidation.

Toutes les Actions Ordinaires de Classe Y, les Actions Ordinaires de Classe A, et les Actions Ordinaires de Classe B, sont des actions rachetables conformément aux dispositions de l'article 49-8 de la loi de 1945 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, à l'exception des actions émises et souscrites avant l'insertion du présent article dans les statuts.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de convertir les vingt-quatre mille huit cents (24.800) actions ordinaires détenues par VESTAR OGF LLP, un limited liability partnership régi par les d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au c/o

KIRKLAND & ELLIS INTERNATIONAL LLP, Tower 42, 25 Old Broad Street, Londres, EC2N 1HQ, Royaume-Uni, en vingt-quatre mille huit cents (24.800) Actions Ordinaires de Classe A.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'une valeur de cent quatre-vingt dix-huit mille vingt-trois euros soixante-quinze cents (EUR 198.023,75) afin de le porter de sa valeur actuelle de trente et un mille et un euros vingt-cinq cents (EUR 31.001,25) à deux cent vingt-neuf mille vingt-cinq euros (EUR 229.025,-) par l'émission de cent cinquante-huit mille quatre cent dix-neuf (158.419) Actions Ordinaires de Classe A, ayant une valeur nominale de un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune.

Les cent cinquante-huit mille quatre cent dix-neuf (158.419) nouvelles Actions Ordinaires de Classe A sont souscrites de la façon suivante:

1) Cent douze mille six cent quatorze (112.614) Actions Ordinaires de Classe A sont souscrites par VESTAR OGF LLP, ci-avant nommé, pour un montant total de un million trois cent vingt-deux mille quatre-vingt-huit euros trente-six cents (EUR 1.322.088,36); et

2) Quarante-cinq mille huit cent cinq (45.805) Actions Ordinaires de Classe A sont souscrites par SCI INTERNATIONAL LIMITED, une société régie par les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à P.O. Box 130548, 1929 Allen Parkway, Houston, Texas, USA, pour un montant total de quatre cent cinquante-sept mille cinq cent quatre-vingt-onze euros quatre-vingt-quinze cents (457.591,95).

Les Actions Ordinaires de Classe A ainsi souscrites ont été libérées en espèces, de sorte que le montant total de un million sept cent soixante-dix-neuf mille six cent quatre-vingts euros trente et un cents (EUR 1.779.680,31) se trouve à la disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

Le mandataire est autorisé à souscrire les nouvelles actions au nom et pour le compte des souscripteurs.

L'actionnaire non-souscripteur renonce expressément à son droit préférentiel de souscription en relation avec la présente augmentation de capital.

L'apport total de un million sept cent soixante-dix-neuf mille six cent quatre-vingts euros trente et un cents (EUR 1.779.680,31) est composé de cent quatre-vingt-dix-huit mille vingt-trois euros soixante-quinze cents (EUR 198.023,75) attribués au capital social et un million cinq cent quatre-vingt-un mille six cent cinquante-six euros cinquante-six cents (EUR 1.581.656,56) attribués à la prime d'émission.

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée décide de réduire le capital social autorisé de la société de son montant actuel de cinq cents millions euros (EUR 500.000.000) représenté par quatre cents millions (400.000.000) d'actions ayant une valeur nominale de un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action à un montant de trois millions cinq cent vingt-six mille sept cent quatre-vingt cinq euros (EUR 3.526.785,-), représenté par:

(a) mille (1.000) Actions Ordinaires de Classe Y ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action, qui sont réservées à être émises à tout Employé, Management Holdco ou Nouvel Employé qui les souscrit;

(b) deux cent soixante et un mille neuf cent cinquante (261.950) Actions Ordinaires de Classe A ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action, qui sont réservées à être émises à tout Employé, Management Holdco ou Nouvel Employé qui les souscrit;

(c) deux millions cinq cent deux mille quarante-neuf (2.502.049) Actions Ordinaires de Classe A ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action, qui sont réservées à la conversion des Séries 1 CPECs; et

(d) cinquante-six mille quatre cent vingt-neuf (56.429) Actions Ordinaires de Classe B, ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action, qui sont réservées à être émises à tout Employé, Management Holdco ou Nouvel Employé qui les souscrit.

L'assemblée décide de renouveler et d'approuver l'autorisation donnée au gérant de la Société d'augmenter le capital social de la Société jusqu'à un montant de trois millions cinq cent vingt-six mille sept cent quatre-vingt cinq euros (EUR 3.526.785,-) pendant une période de cinq ans à partir de la publication dans le Mémorial C, Recueil des sociétés et associations, de la présente résolution.

Se fondant sur un rapport du gérant unique, l'assemblée décide à l'unanimité, conformément à l'article 32-3 (5) de la loi de 1915, d'autoriser le gérant à limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants dans les limites du capital social autorisé.

#### *Sixième résolution*

A la suite des actions ainsi réalisées, les statuts de la Société sont modifiés et auront désormais la teneur suivante:

### **Chapitre I<sup>er</sup> - Dénomination - Siège - Durée - Objet**

#### **Art. 1<sup>er</sup>. Nom.**

Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui pourraient devenir actionnaires par la suite une société en commandite par actions sous la dénomination de AKH LUXCO (ci-après la «Société»).

#### **Art. 2. Siège social.**

Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social de la Société pourra être transféré dans la même municipalité par décision du Gérant. La Société peut établir, par décision du Gérant, des succursales, des filiales ou d'autres bureaux, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le Gérant estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

**Art. 3. Durée.**

La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Objet.**

La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

**Art. 5. Responsabilité des actionnaires.**

Le Gérant de la Société (l'associé commandité) est conjointement et solidairement responsable de toutes les dettes qui ne peuvent être payées par les avoirs de la Société. Les autres actionnaires (pour éviter tout doute n'incluant pas le Gérant) étant le(s) détenteur(s) d'Actions Ordinaires et les détenteurs de Titres de Fondateur s'abstiendront d'agir pour le compte de la Société de quelque manière ou en quelque qualité que ce soit autrement qu'en exerçant leurs droits d'actionnaire lors des assemblées générales, et ne sont tenus que dans la limite de leurs apports à la Société.

**Chapitre II - Capital social - Actions****Art. 6. Capital Social.****6.1. Capital souscrit.**

La Société a un capital souscrit de deux cent vingt neuf mille vingt-cinq euros (EUR 229.025,-) représenté par des actions entièrement libérées, consistant en:

(a) cent quatre-vingt-trois mille deux cent dix-neuf (183.219) Actions Ordinaires de Classe A ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action; et

(b) une (1) Action de Commandité ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25).

Toutes les actions votent ensemble et, sauf si la loi ou les présents statuts en disposent autrement, les porteurs d'actions de classes différentes ne seront pas en droit de voter séparément quelque question que ce soit. Aucune classe d'action ne comporte un droit de préemption sur quelque action de la Société, sauf si la loi en dispose autrement.

**6.2. Titres de Fondateur**

La Société peut émettre des titres non représentatifs du capital social de la Société, et qui seront dénommés «Titres de Fondateur».

Le nombre de Titres de Fondateur émis peut seulement être augmenté ou diminué par un vote de l'assemblée générale des actionnaires, conformément à l'Article 15 des Statuts.

Les Titres de Fondateur n'ont pas de droit de vote, mais participent à tout paiement de dividendes et à tout boni de liquidation, tel que prévu dans les présents Statuts.

Les Titres de Fondateur seront uniquement émis sous forme de titres nominatifs. Ils seront enregistrés dans un registre tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées par la Société. Ce registre indiquera le nom des porteurs de Titres de Fondateur, leur lieu de résidence ou domicile élu, tel que communiqué à la Société.

La propriété des actions nominatives résulte de l'inscription du nom du porteur de Titre(s) de Fondateur au registre. Sur demande d'un porteur de Titres de Fondateur, la Société décidera si des certificats de Titre de Fondateur seront délivrés aux porteurs de Titres de Fondateur, ou s'ils doivent recevoir confirmation écrite des Titres de Fondateur ainsi détenus.

Tout certificat de Titre de Fondateur ou confirmation écrite doit être signé par le Gérant de la Société.

Toutes les notifications et avis doivent être envoyés à l'adresse indiquée dans le registre mentionné ci-avant. Dans le cas où le porteur d'un Titre de Fondateur ne fournit pas d'adresse, la Société peut autoriser qu'une notification à cet effet soit inscrite dans le registre, et l'adresse de ce porteur de Titre de Fondateur sera réputée être au siège social de la Société ou à toute autre adresse telle qu'elle peut être inscrite dans le registre par la Société de temps à autre, jusqu'à ce que le porteur d'un Titre de Fondateur fournisse une autre adresse à la Société. Le porteur d'un Titre de Fondateur peut, à tout moment, changer son adresse telle qu'inscrite dans le registre au moyen d'un avis écrit adressé à la Société à son siège social ou à toute autre adresse telle qu'elle peut être déterminée par la Société de temps à autre.

**6.3. Les Actions Ordinaires de Classe Y.**

(a) Les Actions Ordinaires de Classe Y. Toutes les Actions Ordinaires de Classe Y seront identiques à tous les égards. Toutes les Actions Ordinaires de Classe Y participent proportionnellement à tout paiement de dividendes et à toute distribution d'actifs autre que des dividendes qui sont alloués sur une base totale à ces Actions Ordinaires de Classe Y. Toutes les Actions Ordinaires de Classe Y rachetées ou autrement acquises par la Société seront, lorsque le Gérant en décide ainsi, annulées par l'assemblée générale des actionnaires, avec comme conséquence que le nombre d'Actions Ordinaires de Classe Y émises sera réduit.

(b) Droits de vote. Chaque Action Ordinaire de Classe Y donne droit à son détenteur à une voix sur toutes les questions à l'égard desquelles les actionnaires ont le droit de voter.

**6.4. Les Actions Ordinaires de Classe A.**

(a) Les Actions Ordinaires de Classe A. Toutes les Actions Ordinaires de Classe A seront identiques à tous les égards. Toutes les Actions Ordinaires de Classe A participent proportionnellement à tout paiement de dividendes et à toute distribution d'actifs autre que des dividendes qui sont alloués sur une base totale à ces Actions Ordinaires de Classe A. Toutes les Actions Ordinaires de Classe A rachetées ou autrement acquises par la Société seront, lorsque le Gérant en

décide ainsi, annulées par l'assemblée générale des actionnaires, avec comme conséquence que le nombre d'Actions Ordinaires de Classe A émises sera réduit.

(b) Droits de vote. Chaque Action Ordinaire de Classe A donne droit à son détenteur à une voix sur toutes les questions à l'égard desquelles les actionnaires ont le droit de voter.

#### 6.5. Les Actions Ordinaires de Classe B.

(c) Les Actions Ordinaires de Classe B. Toutes les Actions Ordinaires de Classe B seront identiques à tous les égards. Toutes les Actions Ordinaires de Classe B participent proportionnellement à tout paiement de dividendes et à toute distribution d'actifs autre que des dividendes qui sont alloués sur une base totale à ces Actions Ordinaires de Classe B. Toutes les Actions Ordinaires de Classe B rachetées ou autrement acquises par la Société seront, lorsque le Gérant en décide ainsi, annulées par l'assemblée générale des actionnaires, avec comme conséquence que le nombre d'Actions Ordinaires de Classe B émises sera réduit.

(d) Droits de vote. Chaque Action Ordinaire de Classe B donne droit à son détenteur à une voix sur toutes les questions à l'égard desquelles les actionnaires ont le droit de voter.

#### 6.6. Les Titres de Fondateur de Classe C.

(a) Les Titres de Fondateur de Classe C. Tous les Titres de Fondateur de Classe C seront identiques à tous les égards. Tous les Titres de Fondateur de Classe C participent proportionnellement à tout paiement de dividendes et boni de liquidation qui sont alloués sur une base totale à ces Titres de Fondateur de Classe C. Tous les Titres de Fondateur de Classe C rachetés ou autrement acquis par la Société seront, lorsque le Gérant en décide ainsi, annulés par l'assemblée générale des actionnaires, avec comme conséquence que le nombre de Titres de Fondateur de Classe C émis sera réduit.

(b) Droits de vote. Les Titres de Fondateur de Classe C n'ont aucun droit de vote.

#### 6.6. Les Titres de Fondateur de Classe D.

(a) Les Titres de Fondateur de Classe D. Tous les Titres de Fondateur de Classe D seront identiques à tous les égards. Tous les Titres de Fondateur de Classe D participent proportionnellement à tout paiement de dividendes et boni de liquidation qui sont alloués sur une base totale à ces Titres de Fondateur de Classe D. Tous les Titres de Fondateur de Classe D rachetés ou autrement acquis par la Société seront, lorsque le Gérant en décide ainsi, annulés par l'assemblée générale des actionnaires, avec comme conséquence que le nombre de Titres de Fondateur de Classe D émis sera réduit.

(b) Droits de vote. Les Titres de Fondateur de Classe D n'ont aucun droit de vote.

#### 6.8. Les Action(s) Ordinaire(s) de Commandité.

(a) Les Action(s) Ordinaire(s) de Commandité. Toutes les Action(s) Ordinaire(s) de Commandité seront identiques à tous les égards. Toutes les Action(s) Ordinaire(s) de Commandité participent proportionnellement à tout paiement de dividendes et à toute distribution d'actifs autre que des dividendes qui sont alloués sur une base totale à ces Action(s) Ordinaire(s) de Commandité.

(b) Droits de vote. Chaque Action Ordinaire de Commandité donne droit à son détenteur à une voix sur toutes les questions à l'égard desquelles les actionnaires ont le droit de voter.

#### 6.9. Rachat; Conversion.

(a) Actions rachetables. La Société peut émettre des actions rachetables. Les actions rachetables ont les mêmes droits de recevoir des dividendes et les mêmes droits de vote que les Actions Ordinaires. Des actions rachetables souscrites et entièrement libérées seront rachetables proportionnellement au nombre d'actions détenues par chaque détenteur dans une classe spécifique d'actions sur demande de la Société conformément aux dispositions de l'article 49-8 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ou suivant accord écrit tel qu'il peut être conclu entre les actionnaires de la Société. Le rachat peut avoir lieu à tout moment sur seule décision du Gérant. Le rachat des actions rachetables ne pourra se faire qu'en utilisant des sommes distribuables conformément à l'article 72-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (fonds distribuables, la réserve extraordinaire établie avec les fonds reçus par la société en tant que prime d'émission incluse) ou le produit d'une nouvelle émission effectuée en vue de ce rachat. Les actions rachetées n'ont pas de droit de vote et n'ont pas le droit de recevoir de dividendes ou des bonis de liquidation. Les Actions Ordinaires de Classe Y, les Actions Ordinaires de Classe A, et les Actions Ordinaires de Classe B, sont des actions rachetables conformément aux dispositions de l'article 49-8 de la loi de 1945 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

(b) Réserve spéciale. Un montant égal à la valeur nominale, ou à défaut de valeur nominale, au pair comptable de toutes les actions rachetées doit être incorporé dans une réserve qui ne peut, sauf en cas de réduction du capital souscrit, être distribuée aux actionnaires; cette réserve ne peut être utilisée que pour augmenter le capital souscrit par incorporation des réserves.

(c) Prix de rachat. Sauf disposition contraire prévue par les présents statuts ou par un accord écrit tel qu'il peut être conclu entre les actionnaires, le prix de rachat des actions rachetables est calculé par le(s) Gérant(s) ou par une personne nommée par le(s) Gérant(s), sur base de la valeur nette d'actifs de tous les actifs et passifs de la Société. La valeur nette des actions de la Société est exprimée en un montant par action et est déterminée le jour de son évaluation en divisant les actifs nets de la Société, étant la valeur des actifs de la Société diminuée de son passif à l'heure de fermeture ce jour-là, par le nombre d'actions de la Société émises à ce moment, conformément aux règles que le(s) Gérant(s) considérera(ont) comme étant justes et équitables. En l'absence de mauvaise foi, de négligence grave ou d'erreur constatée, toute décision prise par le(s) Gérant(s) au sujet du calcul du prix de rachat sera définitive et liera la Société ainsi que tous ses actionnaires actuels, antérieures et futurs.

(d) Procédure du rachat. Sauf disposition contraire dans un accord écrit tel qu'il peut être conclu entre les actionnaires de la Société au moins dix (10) jours avant la date de rachat, une notification écrite devra être envoyée par courrier recommandé ou par service coursier international reconnu à tout actionnaire de la Société dont les Actions Ordinaires

sont à racheter, à la dernière adresse indiquée dans le registre des actionnaires de la Société, indiquant au détenteur le nombre d'actions qui devant être rachetées, spécifiant la date de rachat, le prix de rachat, ainsi que les procédures nécessaires pour la soumission des Actions Ordinaires à la Société pour le rachat. Chaque détenteur d'Actions Ordinaires devant être rachetées, est obligé de remettre, s'il y en a, le ou les certificat(s) émis en relation avec ces Actions Ordinaires, à la Société. Le prix de rachat de telles Actions Ordinaires est payable à la personne qui figure en tant que propriétaire dans le registre des actionnaires sur le compte bancaire indiqué par cette personne à la Société avant la date de rachat.

(e) Convertibilité. Les Actions Ordinaires de Classe Y, les Actions Ordinaires de Classe A, les Actions Ordinaires de Classe B, les Titres de Fondateur de Classe C, et les Titres de Fondateur de Classe D ne sont pas convertibles en des actions ou titres d'une classe différente.

(f) Rachat des Titres de Fondateur. Les Titres de Fondateur sont rachetables proportionnellement au nombre de Titres de Fondateur détenus par chaque porteur sur demande du Gérant. Le rachat peut avoir lieu à tout moment sur seule décision du Gérant. Lorsqu'il rachète des Titres de Fondateur, le Gérant devra agir conformément à l'article 72-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, de manière à appliquer ces règles aux Titres de Fondateur. Les Titres de Fondateur rachetés n'ont pas le droit de recevoir des dividendes ou des bonis de liquidation. Le prix de rachat des Titres de Fondateur sera égal au prix de souscription payé pour ces Titres de Fondateur lors de l'émission, augmenté par une partie des actifs nets accumulés de la Société. La procédure de rachat se fera conformément à l'Article 6.9(d) des présents Statuts.

#### 6.10. Le droit d'achat de certaines Actions Ordinaires

(a) Option d'Achat. Dans le cas où un porteur d'Actions Ordinaires ou de Titres de Fondateur employé par la Société ou d'une de ses Filiales (un «Employé») cesse d'être employé par la Société ou une de ses Filiales pour une raison quelconque (la date de cette cessation étant ci-après désignée «Date de Cessation»), les Actions Ordinaires d'un tel Employé, ainsi que tous les autres titres de la Société souscrits ou achetés par cet Employé (désignés collectivement les «Titres d'Employés») détenus soit par l'Employé lui-même, soit par un ou plusieurs de ses Cessionnaires Autorisés, seront acquis par un Investisseur VESTAR conformément aux termes et conditions énoncés dans cet Article 6.10 (l'«Option d'Achat»).

(b) Bon Sortant. Lorsque cet Employé cesse d'être employé de la Société ou d'une de ses Filiales en raison (i) de la démission volontaire de l'Employé après le cinquième anniversaire de la Date de Clôture Initiale applicable, (ii) de la démission de l'Employé pour une Raison Légitime, ou (iii) d'une Filiale qui employait directement l'Employé et cesse d'être une Filiale de la Société si l'Employé n'obtient pas d'emploi auprès de la Société ou d'une autre Filiale (un «Bon Sortant»), alors à la Date de Cessation ou après, et, sous réserve d'un accord que les actionnaires concluraient entre eux, un Investisseur VESTAR peut décider d'acquérir le Pourcentage d'Accroissement Bon Sortant de ces Titres d'Employé de cet Employé au plus élevé entre leur Coût Initial et leur Juste Valeur Marchande au jour de la Date de Cessation et tout Titre d'Employé restant détenu par cet Employé à leur Coût Initial.

(c) Bon Sortant Involontaire. Lorsque cet Employé cesse d'être employé de la Société ou d'une de ses Filiales en raison de son décès ou de son incapacité permanente (un «Bon Sortant Involontaire»), alors à la Date de Cessation ou après, et, sous réserve d'un accord que les actionnaires concluraient entre eux, un Investisseur VESTAR peut décider d'acquérir le Pourcentage d'Accroissement Bon Sortant Involontaire de ces Titres d'Employé de cet Employé au plus élevé entre leur Coût Initial et leur Juste Valeur Marchande au jour de la Date de Cessation et tout Titre d'Employé restant détenu par cet Employé à leur Coût Initial.

(d) Sortant. Lorsque cet Employé cesse d'être employé de la Société ou d'une de ses Filiales en raison (i) de la démission de l'Employé pour une cause autre qu'une Cause Légitime, ou (ii) de la démission volontaire de l'Employé avant le cinquième anniversaire de la Date de Clôture Initiale applicable et sans Raison Légitime (un «Sortant»), alors à la Date de Cessation ou après, et, sous réserve d'un accord que les actionnaires concluraient entre eux, un Investisseur VESTAR peut décider d'acquérir le Pourcentage d'Accroissement Sortant de ces Titres d'Employé de cet Employé au plus élevé entre leur Coût Initial et leur Juste Valeur Marchande au jour de la Date de Cessation et tout Titre d'Employé restant détenu par cet Employé à leur Coût Initial.

(e) Sortant Non Approuvé: Lorsque cet Employé est licencié ou révoqué de son poste d'administrateur ou d'employé de la Société ou d'une de ses Filiales pour Cause Légitime («Sortant Non Approuvé»), alors à la Date de Cessation ou après, un Investisseur VESTAR peut décider d'acquérir, intégralement ou en partie, les Titres d'Employé de cet Employé au Coût Initial.

(f) Procédures de levée d'Option d'Achat. Endéans une période de 30 jours à partir de la Date de Cessation des Fonctions d'un Employé, la Société remettra à l'Investisseur VESTAR une notice écrite indiquant le nom de cet Employé et la Date de Cessation. L'Investisseur VESTAR peut acquérir, endéans 180 jours à compter de la Date de Cessation, intégralement ou en partie, les Titres d'Employé de cet Employé conformément à l'Option d'Achat par la délivrance d'une notice écrite (la «Notice de Levée d'Option») au porteur ou aux porteurs des Titres d'Employés de cet Employé. La Notice de Levée d'Option indiquera le nombre de Titres d'Employé de cet Employé à acquérir de ce(s) porteur(s), le prix total à payer pour ces Titres d'Employés et les date et lieu de la clôture de la transaction. Lorsque un ou plusieurs des Titres d'Employé est (sont) détenu(s) par un Cessionnaire Autorisé de cet Employé, l'Investisseur VESTAR acquiert les Titres d'Employé qu'il a décidé d'acquérir d'un ou des porteurs de Titres d'Employé, proportionnellement au nombre de Titres d'Employés détenus par ce(s) porteur(s) au moment de la délivrance de la Notice de Levée d'Option (déterminé de manière la plus rapprochée possible de l'Action Ordinaire la plus proche).

(g) Droits de cession. Lorsque l'Investisseur VESTAR décide de lever l'Option d'Achat, alors avant l'exercice de la Levée de l'Option, l'Investisseur VESTAR pourra d'abord offrir les Titres d'Employé de cet Employé partant à tout nouveau(x) Employé(s) (s'il y en a) à hauteur d'un montant déterminé par l'Investisseur VESTAR à sa seule discrétion. L'Investisseur VESTAR devra ensuite offrir à chaque Employé de Groupe I de la Société ou d'une des ses Filiales, au jour où



cette Option d'Achat peut être exercée, la possibilité d'acquérir la partie pro rata des Titres d'Employé de cet Employé de Groupe I qui pourront être acquis en relation avec cette Option d'Achat (sur base du nombre d'Actions Ordinaires Holdco I détenus par cet Employé de Groupe I à ladite Date de Cessation en proportion du nombre total d'Actions Ordinaires Holdco I détenues par l'ensemble des Employés du Groupe I). Lorsqu'un Employé de Groupe I décide de ne pas acquérir la partie prorata des actions de cet Employé de Groupe I, l'Investisseur VESTAR pourra décider soit d'acquérir ensemble avec l'Investisseur SCI la partie restante des Titres d'Employés ou de céder tout ou partie de l'Option d'Achat sur les Titres d'Employé restants à la Société ou à d'autres porteurs de titres, s'il y en a (les «Autres Investisseurs»); à condition que si l'Investisseur VESTAR et l'Investisseur SCI acquièrent ces Titres d'Employé, ils auront le droit de les acquérir au pro rata du nombre de CPECs et d'Actions Ordinaires de Classe A détenues par chacun d'entre eux (traités comme une seule Classe). Cette décision s'appliquera à tout ou partie de l'Option d'Achat. Si quelque partie de l'Option d'Achat est cédée à quelque Employé du Groupe I ou aux Autres Investisseurs, alors, avant le 180<sup>ième</sup> jour suivant la Date de Cessation, ces Employés de Groupe I ou les Autres Investisseurs, seront en droit de lever l'Option d'Achat, de la manière décrite dans cet Article 6.10. Si la Société exerce l'Option d'Achat, les Titres ainsi acquis sont rachetables conformément aux dispositions de l'article 49-8 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. Si quelques Titres d'Employé, sur lesquels l'Investisseur VESTAR a exercé son Option d'Achat, ne sont pas achetés par quelque Employé de Groupe I, la Société ou les Autres Investisseurs conformément à cette Article 6.10(g), alors l'Investisseur VESTAR ensemble avec l'Investisseur SCI devront acheter tout Titre d'Employé restant conformément à l'Option d'Achat.

(h) Clôture. La clôture des transactions envisagées dans cet Article 6.10. aura lieu à la date déterminée par l'Investisseur VESTAR, les Employés de Groupe I, la Société ou les Autres Investisseurs dans la Notice de Levée d'Option. L'Investisseur VESTAR, ses cessionnaires autorisés, les Employés de Groupe I, la Société et les Autres Investisseurs, paieront pour l'acquisition des Titres d'Employé conformément à l'Option d'Achat en délivrant un chèque, un ordre de transfert en fonds immédiatement disponibles ou une lettre de créance au porteur de ces Titres d'Employé, d'un montant total égal au prix d'acquisition de ces Titres d'Employé. L'Investisseur VESTAR et/ou les Employés de Groupe I, la Société ou le cas échéant les Autres Investisseurs, recevront les garanties d'usage de chaque vendeur pour la vente des Titres d'Employé à l'acheteur en question, y compris, mais non limité à la garantie qu'un tel vendeur possède un titre de propriété en bonne et due forme sur les Titres d'Employé devant être transférés exempt de tout privilège, obligation et autres sûretés.

(i) Executive Make-Whole. Au cas où les Titres d'Employés d'un Employé auraient été rachetés conformément aux dispositions de cet Article 6.10 et qu'une Vente de la Société ait lieu endéans la Make-Whole Period suivant la date d'une telle Date de Cessation d'Employé, alors si cet Employé était un Bon Sortant ou un Bon Sortant Involontaire, il ou elle sera autorisé(e) à recevoir du produit d'une telle Vente un montant égal à l'excédent du produit que cet Employé aurait reçu en relation avec la Vente de la Société (comme si son Pourcentage d'Accroissement Bon Sortant ou Pourcentage d'Accroissement Bon Sortant Involontaire avait été de 100%) par rapport au montant que cet Employé a été payé suivant l'exercice de l'Option d'Achat.

(j) Extinction du Droit de Rachat. Les droits de l'Investisseur VESTAR d'acquérir des Titres d'Employé conformément à cet Article 6.10 prendront fin suite à une Vente de la Société.

(k) Détermination du Prix d'Achat. Si après la Date de Cessation d'un Employé, l'Investisseur VESTAR exerce l'Option d'Achat sur les Titres d'Employés de cet Employé, alors dans tous les cas autres que le cas où l'Employé est un Sortant Non Approuvé, le Gérant indiquera au Chief Executive Officer, immédiatement après l'exercice de l'Option d'Achat, une estimation effectuée de bonne foi par le Gérant, en fonction des termes de l'Option d'Achat, de la Juste Valeur Marchande des Titres d'Employé de l'Employé concerné et le prix d'achat total applicable à ces Titres d'Employé. Le Chief Executive Officer devra convenir du prix d'achat proposé avec le Gérant, suite à quoi l'Employé concerné se requiert de vendre ses Titres d'Employé au prix déterminé. Si l'Employé concerné (incluant le Chief Executive Officer relativement à ses propres Titres d'Employé) fait partie des Employés de Groupe I et qu'il ne consent pas au prix d'achat proposé, il ou elle peut engager un cabinet d'expertise comptable indépendant de réputation internationale, pouvant raisonnablement être accepté par le Gérant, aux fins d'évaluer les Titres d'Employé en question conformément aux termes de l'Option d'Achat. L'estimation du cabinet d'expertise comptable indépendant est finale; à condition que (x) si le prix d'achat total déterminé par le cabinet d'expertise comptable est supérieur de moins de 10% au prix d'achat convenu par le Gérant et le Chief Executive Officer (ou le prix proposé par le Gérant si le Chief Executive Officer est l'Employé dont les Actions Ordinaires doivent être rachetées), alors l'Employé de Groupe I ayant fait la demande est tenu de payer les frais occasionnés par le cabinet d'expertise comptable indépendant ainsi sollicité et (y) si le prix d'achat total déterminé par le cabinet d'expertise comptable est supérieur de plus de 10% au prix d'achat convenu par le Gérant et le Chief Executive Officer (ou le prix proposé par le Gérant si le Chief Executive Officer est l'Employé dont les Actions Ordinaires doivent être rachetées), alors le Gérant est tenu de payer les frais occasionnés par le cabinet d'expertise comptable indépendant ainsi sollicité.

#### 6.11 Distributions aux Actionnaires.

Lorsque l'Assemblée des Actionnaires de la Société et/ou le Gérant a décidé de faire une distribution aux actionnaires et aux porteurs de Titres de Fondateur (que ce soit par dividendes intérimaires, rachat d'actions ou autrement), les actionnaires et les porteurs de Titres de Fondateur auront le droit de recevoir, conformément à la loi applicable, au moment, de la manière et lorsqu'il en a été décidé par l'Assemblée des Actionnaires de la Société et/ou par le Gérant, des distributions sur les fonds légalement disponibles à cet effet, de la manière décrite dans les dispositions suivantes de cet Article 6.11:

(a) les Actions Ordinaires de Classe Y sont en droit de recevoir toutes les distributions effectuées par la Société en ce qui concerne ses Actions Ordinaires et Titres de Fondateur jusqu'à ce que le montant distribué aux Actions Ordinaires de Classe Y soit égal au Rendement de Tranche Y initiale;

(b) après que les Actions Ordinaires de Classe Y auront collectivement reçu les distributions égales au Rendement de Tranche Y initiale, les Actions Ordinaires de Classe Y et les Actions Ordinaires de Classe A seront en droit de recevoir toutes les distributions effectuées par la Société à ses Actions Ordinaires et Titres de Fondateur sur une base pari passu et ces distributions seront effectuées au prorata parmi les porteurs d'Actions Ordinaires de Classe Y et les porteurs d'Actions de Classe A, sur base du nombre d'Actions Ordinaires de Classe Y et d'Actions Ordinaires de Classe A détenues par chacun de ces porteurs jusqu'au moment où les Investisseurs Sponsors auront reçu collectivement des Distributions Totales d'un montant égal au Rendement de Tranche I;

(c) après que les Investisseurs Sponsors auront collectivement reçu des Distributions Totales égales au Rendement de Tranche I, les Actions Ordinaires de Classe B seront en droit de recevoir toutes les distributions effectuées par la Société à ses Actions Ordinaires et Titres de Fondateur jusqu'à ce que le montant distribué aux Actions Ordinaires de Classe B soit égal à la somme (i) premièrement du montant requis pour provoquer les distributions cumulatives en ce qui concerne le Rendement de Tranche Y pour être égal au Rendement de Tranche Y recalculé et (ii) ensuite, à un montant égal au Montant de Rattrapage de Classe B, et ces distributions doivent être effectuées au pro rata parmi les porteurs d'Actions Ordinaires de Classe B sur la base du nombre d'Actions Ordinaires de Classe B détenues par chaque porteur. Ensuite, les Actions Ordinaires de Classe Y, les Actions Ordinaires de Classe A et les Actions Ordinaires de Classe B seront en droit de recevoir toutes les distributions effectuées par la Société à ses Actions Ordinaires et Titres de Fondateur sur une base pari passu et ces distributions seront effectuées au prorata parmi les porteurs d'Actions Ordinaires de Classe Y, les porteurs d'Actions Ordinaires de Classe A et les porteurs d'Actions Ordinaires de Classe B, sur la base du nombre d'Actions Ordinaires de Classe Y, d'Actions Ordinaires de Classe A et d'Actions Ordinaires de Classe B détenues par chacun de ces porteurs jusqu'au moment où les Investisseurs Sponsors auront reçus collectivement des Distributions Totales d'un montant égal au Rendement de Tranche II;

(d) après que les Investisseurs Sponsors auront collectivement reçus des Distributions Totales égales au Rendement de Tranche II, les Titres de Fondateur de Classe C seront en droit de recevoir toutes les distributions effectuées par la Société à ses Actions Ordinaires et Titres de Fondateur jusqu'à ce que le montant distribué aux Titres de Fondateur de Classe C soit égal à la somme (i) premièrement du montant requis pour provoquer les distributions cumulatives en ce qui concerne le Rendement de Tranche Y pour être égal au Rendement de Tranche Y recalculée et (ii) ensuite, à un montant égal au Montant de Rattrapage de classe C, et ces distributions doivent être effectuées au prorata parmi les porteurs de Titres de Fondateur de Classe C sur la base du nombre de Titres de Fondateur de Classe C détenues par chaque porteur. Ensuite, les Actions Ordinaires de Classe Y, les Actions Ordinaires de Classe A, les Actions Ordinaires de Classe B et les Titres de Fondateur de Classe C seront en droit de recevoir toutes les distributions effectuées par la Société à ses Actions Ordinaires et Titres de Fondateur sur une base pari passu et ces distributions seront effectuées au prorata parmi les porteurs d'Actions Ordinaires de Classe Y, les porteurs d'Actions Ordinaires de Classe A, les porteurs d'Actions Ordinaires de Classe B et les porteurs de Titres de Fondateur de Classe C, sur la base du nombre d'Actions Ordinaires de Classe Y, d'Actions Ordinaires de Classe A, d'Actions Ordinaires de Classe B et de Titres de Fondateur de Classe C détenues par chacun de ces porteurs jusqu'au moment où les Investisseurs Sponsors auront reçus collectivement des Distributions Totales d'un montant égal au Rendement de Tranche III;

(e) après que les Investisseurs Sponsors auront collectivement reçu des Distributions Totales égales au Rendement de Tranche III, les Titres de Fondateur de Classe D seront en droit de recevoir toutes les distributions effectuées par la Société en ce qui concerne ses Actions Ordinaires et Titres de Fondateur jusqu'à ce que le montant distribué aux Titres de Fondateur de Classe D soit égal à la somme (i) premièrement du montant requis pour provoquer les distributions cumulatives en ce qui concerne le Rendement de Tranche Y pour être égal au Rendement de Tranche Y recalculé et (ii) ensuite, à un montant égal au Montant de Rattrapage de classe D, et ces distributions doivent être effectuées au pro rata parmi les Titres de Fondateur de Classe D sur la base du nombre de Titres de Fondateur de Classe D détenues par chaque porteur. Ensuite, les Actions Ordinaires de Classe Y, les Actions Ordinaires de Classe A, les Actions Ordinaires de Classe B, les Titres de Fondateur de Classe C et les Titres de Fondateur de Classe D seront en droit de recevoir toutes les distributions effectuées par la Société en ce qui concerne ses Actions Ordinaires et Titres de Fondateur sur une base pari passu et ces distributions seront effectuées au prorata parmi les porteurs d'Actions Ordinaires de Classe Y, d'Actions Ordinaires de Classe A, d'Actions Ordinaires de Classe B, de Titres de Fondateur de Classe C et de Titres de Fondateur de Classe D, sur la base du nombre d'Actions Ordinaires de Classe Y, d'Actions Ordinaires de Classe A, d'Actions Ordinaires de Classe B, de Titres de Fondateur de Classe C et de Titres de Fondateur de Classe D détenues par chacun de ces porteurs jusqu'au moment où les Investisseurs Sponsors auront reçus collectivement des Distributions Totales d'un montant égal au Rendement de Tranche IV;

(f) après que les Investisseurs Sponsors auront collectivement reçu des Distributions Totales égales au Rendement de Tranche IV, les Actions Ordinaires de Classe Y, les Actions Ordinaires de Classe A, les Actions Ordinaires de Classe B, les Titres de Fondateur de Classe C, les Titres de Fondateur de Classe D et les Action(s) de Commandité seront en droit de recevoir toutes les distributions effectuées par la Société en ce qui concerne ses Actions Ordinaires, Titres de Fondateur et Action(s) de Commandité sur une base pari passu et ces distributions seront effectuées au prorata parmi les porteurs d'Actions Ordinaires de Classe Y, d'Actions Ordinaires de Classe A, d'Actions Ordinaires de Classe B, de Titres de Fondateur de Classe C, de Titres de Fondateur de Classe D, et d'Action(s) de Commandité sur la base du nombre d'Actions Ordinaires de Classe Y, d'Actions Ordinaires de Classe A, d'Actions Ordinaires de Classe B, de Titres de Fondateur de Classe C, de Titres de Fondateur de Classe D détenues par chacun de ces porteurs et d'Action(s) de Commandité.

#### 6.12. Droits de liquidation.

En cas de liquidation, après paiement de toutes les dettes et du passif de la Société incluant, pour éviter tout doute, le remboursement du capital social aux porteurs des Actions Ordinaires de Classe Y, des Actions Ordinaires de Classe A et des Actions Ordinaires de Classe B et de la valeur faciale des Titres de Fondateurs émis aux porteurs de Titres de

Fondateur, les actifs restants de la Société seront distribués aux actionnaires et aux porteurs de Titres de Fondateur, conformément aux dispositions de l'Article 6.10. ci-dessus. Ni une fusion ou une consolidation de la Société en ou avec une ou plusieurs autres entités, ni une fusion ou consolidation d'une ou plusieurs autres entités en ou avec la Société, ni une vente, un transfert, une location ou un échange (contre espèces, titres ou autre contrepartie) d'une partie ou de tous les actifs de la Société ne sera considérée comme liquidation au sens de cet Article 6.12, à moins que cette fusion, consolidation, vente, transfert, location ou échange soit en relation avec ou dans l'intention d'un plan de liquidation intégrale ou d'une dissolution de la Société.

#### 6.13. Capital autorisé.

En plus du capital souscrit, la Société a un capital autorisé de trois millions cinq cent vingt-six mille sept cent quatre-vingt cinq euros (EUR 3.526.785,-), représenté par:

(e) mille (1.000) Actions Ordinaires de Classe Y ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action, qui sont réservées à être émises à tout Employé, Management Holdco ou Nouvel Employé qui les souscrit;

(f) deux cent soixante et un mille neuf cent quarante (261.950) Actions Ordinaires de Classe A ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action, qui sont réservées à être émises à tout Employé, Management Holdco ou Nouvel Employé qui les souscrit;

(g) deux millions cinq cent deux mille quarante-neuf (2.502.049) Actions Ordinaires de Classe A ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action, qui sont réservées à la conversion des Séries 1 CPECs;

(h) cinquante-six mille quatre cent vingt-neuf (56.429) Actions Ordinaires de Classe B, ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) par action, qui sont réservées à être émises à tout Employé, Management Holdco ou Nouvel Employé qui les souscrit; et

Pendant une période de cinq (5) ans à partir de la publication de la résolution des actionnaires de créer le capital autorisé dans la Gazette Officielle du Luxembourg, Mémorial C, Recueil des sociétés et associations, le Gérant est autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit en faisant émettre par la Société des actions nouvelles dans les limites du capital autorisé. Ces actions nouvelles (Actions Ordinaires, actions préférentielles ou actions de toute classe pouvant être émise par la Société) seront souscrites et émises suivant les conditions que le Gérant pourra déterminer, surtout en ce qui concerne la souscription et le paiement des actions nouvelles à souscrire et à émettre, ainsi que déterminer la date et le nombre des actions nouvelles à souscrire et à émettre, déterminer si les actions nouvelles doivent être émises avec ou sans prime d'émission, déterminer dans quelles limites le paiement des actions nouvelles sera admissible en numéraire ou en nature. A moins que les actionnaires n'aient convenu autrement, lorsque le Gérant réalise le capital autorisé entièrement ou en partie, il est expressément autorisé à limiter ou à supprimer le droit de souscription préférentiel réservé aux actionnaires existants. Le Gérant pourra déléguer à tout administrateur ou cadre de la Société dûment autorisé ou à tout autre personne dûment autorisée, la tâche d'accepter les souscriptions et de recevoir les paiements pour les actions nouvelles correspondant entièrement ou en partie au montant de l'augmentation de capital. Après chaque augmentation du capital souscrit réalisée dans la forme légale requise par le Gérant, le présent article sera modifié en conséquence.

#### 6.14. Modification du capital souscrit et du capital autorisé.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la Société pourront être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires, votant aux mêmes conditions de quorum que pour la modification des présents statuts.

#### 6.15. Définitions.

Au sens de ces Statuts:

«Acquisition» signifie l'acquisition par TOPCO, en vertu du Contrat de Cession d'Actions, du capital social émis par Service Corporation International - Europe Continentale.

«Date de Clôture de l'Acquisition» signifie le 11 mars 2004 ou toute autre date à déterminer entre les parties au Contrat de Cession d'Actions en tant que date à laquelle l'Acquisition sera réalisée.

«Affilié» ou «Affiliés», si utilisé en relation avec une Personne, signifie toute Personne (i) Contrôlée par ladite Personne, (ii) Contrôlant ladite Personne, ou (iii) étant sous un Contrôle commun avec ladite Personne.

«Distributions Totales» signifie, à l'égard des Investisseurs Sponsor, à tout moment, le montant total des produits que les Investisseurs Sponsor ont reçu en contrepartie des Actions Ordinaires de Classe A, des Séries 1 PECs et des Séries 1 CPECs souscrites par eux.

«Statuts» signifie les statuts tels que modifiés de temps à autre.

«Sortant Non Approuvé» a la signification stipulée à l'Article 6.10(e) ci-dessus.

«Titres de Base» signifie, à tout moment, les CPECs, les Actions Ordinaires de Classe Y et les Actions Ordinaires de Classe A souscrites par un Employé.

«Option d'Achat» a la signification stipulée à l'Article 6.10(a).

«Date de Transfert d'Option d'Achat» a la signification stipulée à l'Article 6.10(h).

«Chief Executive Officer» signifie le président directeur général (ou tout titre équivalent) de TOPCO de temps à autre.

«Actions Ordinaires de Classe A» signifie les Actions Ordinaires de Classe A désignées comme Actions Ordinaires de Classe A.

«Montant de Rattrapage de Classe B» signifie un montant égal à l'équation suivante:

$$\text{Montant de Rattrapage de Classe B} = [(T^1 - DP) / (1 - R^2)] - [(T^1 - DP) / (1 - R^1)]$$

Dans laquelle:

T<sup>1</sup> = le Rendement de la Tranche I;

DP = le montant total des produits distribués aux porteurs de PECs;

R<sup>1</sup> = le quotient de (a) la somme du nombre total d'Actions Ordinaires de Classe Y, de CPECs (traités comme s'ils étaient convertis) et d'Actions Ordinaires de Classe A souscrites par le/les Employé(s), Holdco I et Holdco II, divisé par

(b) la somme du nombre total d'Actions Ordinaires de Classe Y, de CPECs (traités comme s'ils étaient convertis) et d'Actions Ordinaires de Classe A émises par la Société;

$R^2$  = le quotient de (a) la somme du nombre total d'Actions Ordinaires de Classe Y, de CPECs (traités comme s'ils étaient convertis), d'Actions Ordinaires de Classe A et d'Actions Ordinaires de Classe B souscrites par le/les Employé(s), Holdco I et Holdco II, divisé par (b) la somme du nombre total d'Actions Ordinaires de Classe Y, de CPECs (traités comme s'ils étaient convertis), d'Actions Ordinaires de Classe A et d'Actions Ordinaires de Classe B émises par la Société;

«Actions Ordinaires de Classe B» signifie les actions ordinaires de la Société désignées comme Actions Ordinaires de Classe B.

«Montant de Rattrapage de Classe C» signifie un montant égal à l'équation suivante:

$$\text{Montant de Rattrapage de Classe C} = [(T^2 - DP) / (1 - R^3)] - [(T^2 - DP) / (1 - R^2)]$$

Dans laquelle:

$T^2$  = le Rendement de la Tranche II;

DP = le montant total des produits distribués aux porteurs de PECs;

$R^2$  = le quotient de (a) la somme du nombre total d'Actions Ordinaires de Classe Y, de CPECs (traités comme s'ils étaient convertis), d'Actions Ordinaires de Classe A et d'Actions Ordinaires de Classe B souscrites par le/les Employé(s), Holdco I et Holdco II, divisé par (b) la somme du nombre total d'Actions Ordinaires de Classe Y, de CPECs (traités comme s'ils étaient convertis), d'Actions Ordinaires de Classe A et d'Actions Ordinaires de Classe B émises par la Société;

$R^3$  = le quotient de (a) la somme du nombre total d'Actions Ordinaires de Classe Y, de CPECs (traités comme s'ils étaient convertis), d'Actions Ordinaires de Classe A, d'Actions Ordinaires de Classe B et de Titres de Fondateur de Classe C souscrites par le/les Employé(s), Holdco I et Holdco II, divisé par (b) la somme du nombre total d'Actions Ordinaires de Classe Y, de CPECs (traités comme s'ils étaient convertis), d'Actions Ordinaires de Classe A, d'Actions Ordinaires de Classe B et de Titres de Fondateur de Classe C émises par la Société;

«Titres de Fondateur de Classe C» signifie les titres de fondateur de la Société désignées comme Titres de Fondateur de Classe C.

«Montant de Rattrapage de Classe D» signifie un montant égal à l'équation suivante:

$$\text{Montant de Rattrapage de Classe D} = [(T^3 - DP) / (1 - R^4)] - [(T^3 - DP) / (1 - R^3)]$$

Dans laquelle:

$T^3$  = le Rendement de la Tranche III;

DP = le montant total des produits distribués aux porteurs de PECs;

$R^3$  = le quotient de (a) la somme du nombre total d'Actions Ordinaires de Classe Y, de CPECs (traités comme s'ils étaient convertis), d'Actions Ordinaires de Classe A, d'Actions Ordinaires de Classe B et de Titres de Fondateur de Classe C souscrites par le/les Employé(s), Holdco I et Holdco II, divisé par (b) la somme du nombre total d'Actions Ordinaires de Classe Y, de CPECs (traités comme s'ils étaient convertis), d'Actions Ordinaires de Classe A, d'Actions Ordinaires de Classe B et de Titres de Fondateur de Classe C émises par la Société;

$R^4$  = le quotient de (a) la somme du nombre total d'Actions Ordinaires de Classe Y, de CPECs (traités comme s'ils étaient convertis), d'Actions Ordinaires de Classe A, d'Actions Ordinaires de Classe B, de Titres de Fondateur de Classe C et de Titres de Fondateur de Classe D souscrites par le/les Employé(s), Holdco I et Holdco II, divisé par (b) la somme du nombre total d'Actions Ordinaires de Classe Y, de CPECs (traités comme s'ils étaient convertis), d'Actions Ordinaires de Classe A, d'Actions Ordinaires de Classe B, de Titres de Fondateur de Classe C et de Titres de Fondateur de Classe D émises par la Société;

«Titres de Fondateur de Classe D» signifie les titres de fondateur de la Société désignées comme Titres de Fondateur de Classe D.

«Montant de Rattrapage de Classe Y» signifie, à tout moment, le montant (supérieur à zéro) égal à la différence entre (i) le montant global de cash (que ce montant soit qualifié de paiement de revenu, remboursement de valeur nominale ou autrement) payé par la Société sur les PECs de Série 1 et (ii) le montant global qui aurait été payé par la Société sur les PECs de Série 1 si les PECs de Série 1 avaient été émis avec une valeur nominale globale de 53 millions d'euros et un revenu de 6 pour cent.

«Actions Ordinaires de Classe Y» signifie les actions ordinaires de la Société désignées comme Actions Ordinaires de Classe Y.

«Société» a la signification stipulée à l'Article 1<sup>er</sup>.

«Contrôle» signifie, si utilisé en relation avec une Personne, le pouvoir de gérer ou de diriger cette Personne, ou de nommer les organes de gérance et de direction de cette Personne, ou une majorité des membres de ceux-ci lorsqu'ils décident collectivement, que ce soit par la propriété de titres conférant un droit de vote, par contrat ou autrement (en ce sens, une société en commandite par actions sera réputée être Contrôlée par son associé commandité).

«CPECs» signifie les Séries 1 preferred equity certificates convertibles émis par la Société et, si applicable, toutes autres séries additionnelles de preferred equity certificates convertibles dûment autorisés et émis par la Société au fur et à mesure.

«Titres de participation» signifie titres représentatifs du capital ou tout autre titre assorti d'options ou de droits d'acquiescer des actions, des titres de créance ou tout autre titre qui puissent être échangés, exercés ou convertibles en titres de participation ou en droits de titre de participation ou en titres fictifs émis par la Société, incluant les Titres de Fondateur.

«Employé» a la signification stipulée à l'Article 6.10.(a).

«Titres d'Employé» a la signification stipulée à l'Article 6.10.(a).

«Juste Valeur marchande» signifie, relativement à tout Titre ou à tous les Titres, la quote-part des produits nets cumulés que le titulaire de ce(s) Titre(s) serait habilité à percevoir relativement à une distribution de liquidation hypothétique de la Société, si les produits cumulés à répartir dans le cadre de cette distribution de liquidation hypothétique étaient réputés être un montant égal aux produits nets cumulés que les titulaires de Titres de la Société recevraient relativement à la vente de la Société à sa valeur marchande, telle que déterminée par le Gérant, à condition que, si tout Sponsor Investisseur ou le Président Directeur Général, agissant pour son compte et pour les Investisseurs Holdco (autrement qu'en rapport avec l'exercice de l'Option d'Achat par l'Investisseur VESTAR, au quel cas seuls les termes de l'Article 6.10. s'appliquent), notifie au Gérant qu'il n'accepte pas l'évaluation de tout (tous) Titre(s) réalisée par le Gérant, ce dernier et le Sponsor Investisseur ou le Président Directeur Général, selon le cas, disposent d'un délai de 30 jours à compter de la date de livraison de la notification de désaccord du Sponsor Investisseur ou du Président Directeur Général pour convenir ensemble de la désignation d'une tierce partie indépendante spécialisée dans l'évaluation d'actifs, telle qu'une banque d'investissement ou un cabinet d'expertise comptable, en vue de déterminer la juste valeur marchande des Titres en question. Si le Gérant et le Sponsor Investisseur ou le Président Directeur Général ne sont pas en mesure de s'accorder sur la désignation de cette tierce partie avant l'expiration de ladite période de 30 jours, ils accepteront de désigner KPMG en tant que tierce partie indépendante chargée de procéder à cette évaluation, à condition que si, indépendamment de la raison, KPMG ne peut agir en cette qualité, le Gérant, les Sponsors Investisseurs et le Chief Executive Officer acceptent que KPMG désigne cette tierce partie indépendante. L'évaluation calculée par cette tierce partie indépendante sera contraignante.

«Groupe Familial» signifie pour une Personne physique, l'épouse et les descendants d'une Personne (qu'ils soient naturels ou adoptés) et tout trust bénéficiant uniquement à la Personne et/ou à l'épouse et/ou aux descendants de la Personne.

«Bon Sortant» a la signification stipulée à l'Article 6.10(b).

«Pourcentage d'Accroissement du Bon Sortant» signifie, en relation avec les Titres de Base et, dans le cas d'un Employé de Groupe I, les Titres Cibles, le pourcentage applicable tel qu'indiqué ci-dessous en face de chaque anniversaire de la Date de Clôture Initiale:

Anniversaire de la Date de Clôture Initiale	Titres de Base	Titres Cibles
Avant le 1 <sup>er</sup> Anniversaire . . . . .	0,0%	0,0%
Au et après le 1 <sup>er</sup> Anniversaire . . . . .	20,0%	0,0%
Au et après le 2 <sup>ème</sup> Anniversaire . . . . .	40,0%	0,0%
Au et après le 3 <sup>ème</sup> Anniversaire . . . . .	60,0%	60,0%
Au et après le 4 <sup>ème</sup> Anniversaire . . . . .	80,0%	80,0%
Au et après le 5 <sup>ème</sup> Anniversaire . . . . .	100,0%	100,0%

«Conseil d'administration de l'AC» signifie le conseil d'administration du Gérant.

«Employé de Groupe 1» signifie l'un d'entre Philippe Lerouge, Michel Minard, Didier Hasselmann, Jean-Michel Lerner et toute autre Personne que le Gérant identifiera en tant qu'Employé de Groupe I de temps à autre.

«Holdco I» signifie AKH MANAGEMENT HOLDCO I S.C.A.

«Actions Ordinaires Holdco I» signifie les actions ordinaires de AKH MANAGEMENT HOLDCO I S.C.A.

«Holdco II» signifie AKH MANAGEMENT HOLDCO II S.C.A.

«Valeur implicite pré-IPO (placement initial de titres)» sera égale (1) au Prix total pour le Public, divisé par le pourcentage (exprimé comme une décimale) représenté par le nombre de parts des actions ordinaires de Newco cédé dans le cadre de l'IPO par rapport au nombre total de parts des actions ordinaires de Newco qui seront en circulation immédiatement après l'IPO, déduction faite (2) des Produits primaires de l'Offre. Les «Produits primaires de l'Offre» signifieront le nombre de parts des Actions ordinaires de Newco cédées lors de l'offre primaire (ce nombre pouvant être nul) dans le cadre de l'IPO, multiplié par le Prix par action. «IPO» signifie un placement initial de titres souscrit, relatifs aux Actions ordinaires de Newco. «Prix par action» signifie, relativement à tout IPO, le prix qui est ou serait indiqué sur la page de garde d'un prospectus inhérent à cet IPO, sous le titre «Prix au Public» (ou tout autre titre similaire) et en regard du titre «Par Action» (ou tout autre titre similaire). «Prix total au Public» signifie le Prix par Action multiplié par le nombre de parts des actions ordinaires de Newco vendues dans le cadre de l'IPO.

«Tiers Indépendant» signifie toute Personne qui, immédiatement avant la transaction envisagée, n'est pas le bénéficiaire économique de plus de 5% des Actions Ordinaires de la Société sur une base entièrement diluée (un «Propriétaire de 5%») qui n'est pas un Affilié d'un tel Propriétaire de 5% et qui n'est pas un membre du Groupe Familial d'un tel Propriétaire de 5%.

«Date de Clôture Initiale» signifie la Date de Clôture de l'Acquisition, ou à l'égard de tout Nouvel Employé, la première date de clôture à laquelle ce Nouvel Employé a souscrit un quelconque Titre de la Société et à laquelle la Société a émis des Titres à ce Nouvel Employé.

«Bon Sortant Involontaire» a la signification stipulée à l'Article 6.10(c).

«Pourcentage d'Accroissement du Bon Sortant Involontaire» signifie, en relation avec les Titres de Base et, dans le cas d'un Employé de Groupe I, les Titres Cibles, le pourcentage applicable tel qu'indiqué ci-dessous en face de chaque anniversaire de la Date de Clôture Initiale:

Anniversaire de la Date de Clôture Initiale	Titres de Base	Titres Cibles
Avant le 1 <sup>er</sup> Anniversaire . . . . .	0,0%	0,0%
Au et après le 1 <sup>er</sup> Anniversaire . . . . .	50,0%	0,0%
Au et après le 2 <sup>ème</sup> Anniversaire . . . . .	50,0%	0,0%
Au et après le 3 <sup>ème</sup> Anniversaire . . . . .	75,0%	75,0%

Au et après le 4 <sup>ème</sup> Anniversaire .....	100,0%	100,0%
Au et après le 5 <sup>ème</sup> Anniversaire .....	100,0%	100,0%

«Cause légitime» signifie faute lourde ou faute grave telle que définie dans la loi française, qui pour éviter tout doute comprend (i) la perpétration d'un crime comportant une turpitude morale ou la perpétration de tout autre acte ou l'omission comportant une malhonnêteté ou fraude ou la perpétration de tout acte visant à préjudicier gravement les affaires de la Société ou de l'une de ses Filiales, (ii) une négligence grave ou une faute intentionnelle commise envers la Société ou l'une de ses Filiales, (iii) la perpétration de tout acte ou la survenance de tout événement qui, conformément aux stipulations du contrat de travail de l'Employé avec LUXCO ou l'une de ses Filiales, serait sanctionnée par le licenciement avec effet immédiat de l'Employé.

«Sortant» a la signification stipulée à l'Article 6.10(d).

«Pourcentage d'Accroissement du Sortant» signifie, en relation avec les Titres de Base et, dans le cas d'un Employé de Groupe I, les Titres Cibles, le pourcentage applicable tel qu'indiqué ci-dessous en face de chaque anniversaire de la Date de Clôture Initiale:

Anniversaire de la Date de Clôture Initiale	Titres de Base	Titres Cibles
Avant le 1 <sup>er</sup> Anniversaire .....	0,0%	0,0%
Au et après le 1 <sup>er</sup> Anniversaire .....	0,0%	0,0%
Au et après le 2 <sup>ème</sup> Anniversaire .....	0,0%	0,0%
Au et après le 3 <sup>ème</sup> Anniversaire .....	33,0%	0,0%
Au et après le 4 <sup>ème</sup> Anniversaire .....	67,0%	0,0%
Au et après le 5 <sup>ème</sup> Anniversaire .....	100,0%	0,0%

«LuxFinco» signifie KA FINANCE, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois.

«Make-Whole Period» signifie, par rapport à chaque Employé, la période de six (6) mois qui suit la Date de Cessation de l'Employé; à condition que dans le cas d'un Employé de Groupe I, si la Date de Cessation de l'Employé de Groupe I se situe après le troisième anniversaire de la Date de Clôture Initiale, la Make-Whole Period sera d'un (1) an à compter de la Date de Cessation de l'Employé de Groupe I.

«Management Holdco» signifie AKH MANAGEMENT HOLDCO I S.C.A. et AKH MANAGEMENT HOLDCO II S.C.A., chacune étant une société en commandite par actions régie par les lois du Luxembourg.

«Action de Commandité» signifie l(es) action(s) de commandité émise(s) de temps en temps par la Société.

«Gérant» a la signification stipulée à l'Article 11.

«Newco» a la signification prévue à l'article 10.2(a).

«Actions Ordinaires Newco» a la signification prévue à l'article 10.2(a).

«Nouvel Employé» signifie tout Employé employé par la Société ou une de ses Filiales et qui n'est pas souscripteur d'Actions Ordinaires à une date quelconque suivant le 23 mars 2004.

«Notice de Levée d'Option» a la signification stipulée à l'article 6.10(f).

«Actions Ordinaires» signifie les actions ordinaires de la Société.

«Coût Initial» signifie, à l'égard de tout Titre, le prix de souscription initial payé à la Société par l'acquéreur initial du Titre.

«Autres Investisseurs» a la signification stipulée à l'Article 6.10(g).

«Porteur de Titres Participant» recouvre la signification précisée à l'Article 7.3(f)(iii).

«PECs» signifie les Séries 1 preferred equity certificates émis par la Société et, si applicable, toutes autres séries additionnelles de preferred equity certificates dûment autorisés et émis par la Société au fur et à mesure.

«Valeur Pécuniaire» signifie, en relation avec tout Transfert portant sur un Titre ou des Titres, la proportion du produit que le détenteur de ce(s) Titre(s) serait en droit de recevoir lors d'une distribution de liquidation éventuelle de la Société lors d'un tel Transfert, où le produit global devant être distribuée suivant une éventuelle distribution de liquidation est présumé être un montant égal à l'évaluation de la Société établie par un tel Transfert.

«Cessionnaire Autorisé» désigne (i) dans le cas d'un Porteur de Titres Personne physique, un porteur de Titres transférés conformément aux lois applicables à la succession et à la distribution ou faisant partie du Groupe Familial du Porteur de Titres et (ii) dans le cas de toute autre Porteur de Titres, un porteur de Titres transférés faisant partie de ses Affiliés.

«Personne» signifie un individu, une société de personnes, une entreprise, une société à responsabilité limitée (limited liability company), une société anonyme (joint stock company), un trust, une entreprise commune (joint venture), une organisation n'ayant pas la personnalité juridique et une entité gouvernementale ou un département, agence ou subdivision politique de cette entité.

«Contrat de gage» signifie le Contrat de gage, conclu en date des présentes ou à une date proche, entre la Société, SCL, en qualité de Constituant du gage, et TOPCO, en qualité de Créancier-Gagiste.

«Offre Publique» signifie une offre publique ou une vente de titres de participation de la Société ou d'une Newco, suite à un enregistrement effectif ou une cotation effective ou une qualification sur un marché des valeurs réglementé ou un marché public pour titres de participation, conformément aux dispositions applicables.

«Vente Publique» signifie une Offre Publique ou toute vente de titres de participation de la Société ou d'une Newco, selon les cas, par un courtier, négociant ou teneur de marché conformément à la réglementation des titres de la juridiction concernée.

«Notice de Vente» a la signification stipulée à l'Article 7.3 (f)(i).

«Vente de la Société» signifie une vente de bonne foi, aux conditions de marché, à un Tiers Indépendant ou à groupe de Tiers Indépendants impliquant (i) un changement de Contrôle de la Société ou de TOPCO; (ii) une vente d'actifs conformément à laquelle ce ou ces Tiers acquier(t)(èrent) tous ou de façon substantielle les actifs de la Société et de

ses Filiales sur une base consolidée par une transaction ou une série de transaction liées entre elles; (iii) toute vente de 75% ou plus (x) des Titres émis ou (y) du capital social émis de TOPCO, ou d'une Newco dont TOPCO est une Filiale (calculé sur la base de la juste valeur marchande des titres concernés ou des droits de vote représentés par ces titres) par une transaction ou une série de transactions liées entre elles; ou (iv) une fusion ou consolidation qui aboutit à une des transactions précédentes.

«Investissement SCI» signifie l'investissement total de l'Investisseur SCI en titres SCI.

«Investisseur SCI» désigne SCI International Limited et ses Cessionnaires Autorisés.

«Titres SCI» signifie (i) tous les Titres émis par la Société à l'Investisseur SCI, (ii) tout autre titre de participation de la Société souscrit par un Investisseur SCI, et (iii) tout Titre émis ou émissible directement ou indirectement concernant les clauses (i) ou (ii) ci-dessus par voie de dividendes ou de scission ou en relation avec une combinaison de Titres, recapitalisation, fusion, consolidation ou autre réorganisation incluant une recapitalisation ou un échange, sans exclure un transfert subséquent ou une cession à d'autres porteurs. Ces Titres continueront d'être des Titres SCI dans les mains de tout porteur autre que l'Investisseur SCI (sauf pour la Société, les Investisseurs SCI et les cessionnaires lors d'une Vente Publique).

«Titres» signifie tous les titres de la Société dûment autorisés, incluant, mais pas limitativement, tous PECs, CEPCs, Titres de Fondateur ou Actions Ordinaires émis par la Société.

«Porteur de Titres» signifie tout porteur de Titres.

«Séries 1 CPECs» signifie les preferred equity certificates convertibles (Séries 1) tels qu'ils peuvent être émis par la Société.

«Séries 1 PECs» signifie les preferred equity certificates (Séries 1) tels qu'ils peuvent être émis par la Société.

«Contrat de Cession d'Actions» signifie le Contrat de Cession d'Actions, en date du 16 janvier 2004, entre TOPCO, SERVICE CORPORATION INTERNATIONAL et SCI INTERNATIONAL LIMITED, concernant l'acquisition par TOPCO du capital social émis par SERVICE CORPORATION INTERNATIONAL - EUROPE CONTINENTALE.

«Investisseur Sponsor» désigne les Investisseurs SCI et l'Investisseurs VESTAR.

«Investissement Sponsor» signifie l'investissement SCI et l'Investissement VESTAR.

«Filiale» signifie, relativement à toute Personne, toute société, société à responsabilité limitée, association ou autre entité professionnelle dont (i), s'il s'agit d'une société, une majorité de tous les droits de vote des actions habilitées à voter (sans tenir compte de la survenance de toute éventualité) lors de la désignation des administrateurs, managers ou fidéicommissaires de cette société est à ce moment détenue ou contrôlée, directement ou indirectement, par cette Personne ou par une ou plusieurs autres Filiales de cette Personne ou une combinaison de ces éléments, ou (ii), s'il s'agit d'une société à responsabilité limitée, d'une société en commandite, d'une association ou de toute autre entité professionnelle, une majorité de la société à responsabilité limitée, de la société en commandite ou de tout autre titre de participation de ces entités est à ce moment détenue ou contrôlée, directement ou indirectement, par toute Personne ou par une ou plusieurs autres Filiales de cette Personne ou une combinaison de ces éléments. Aux fins des présents Statuts, une Personne ou des Personnes sera (seront) réputée(s) détenir une participation majoritaire dans une société à responsabilité limitée, une société en commandite, une association ou toute autre entité professionnelle si cette Personne ou ces Personnes se voi(en)t accorder une majorité des bénéfices ou imputer une majorité des pertes de cette société à responsabilité limitée, de cette société en commandite, de cette association ou de toute autre entité professionnelle ou si elle(s) sera (seront) le directeur général ou un associé commandité de cette société à responsabilité limitée, de cette société en commandite, de cette association ou de toute autre entité professionnelle, ou la contrôlera (contrôleront).

«TOPCO» désigne OGF HOLDING S.A.S., une société par actions simplifiée régie par les lois françaises.

«Rendement de Tranche I» désigne les Distributions Totales égales à deux (2) fois l'Investissement Sponsor; à condition que si une Vente de la Société a lieu au jour ou avant le deuxième anniversaire de la Date de Clôture de l'Acquisition, alors «Rendement de Tranche I» désignera les Distributions Totales égales à 1.5 fois l'Investissement Sponsor. Pour éviter tout doute, tous les montants calculés ci-dessous sont calculés en dollars U.S., au taux d'échange EURO/dollars U.S. en vigueur à la date à laquelle l'Investissement Sponsor a été effectué ou à la date à laquelle une distribution est faite aux Investisseurs Sponsors.

«Rendement de Tranche II» désigne les Distributions Totales égales à 2.375 fois l'Investissement Sponsor; à condition que si une Vente de la Société a lieu au jour ou avant le deuxième anniversaire de la Date de Clôture de l'Acquisition, alors «Rendement de Tranche II» désignera les Distributions Totales égales à 1.875 fois l'Investissement Sponsor. Pour éviter tout doute, tous les montants calculés ci-dessous sont calculés en dollars U.S., au taux d'échange EURO/dollars U.S. en vigueur à la date à laquelle l'Investissement Sponsor a été effectué ou à la date à laquelle une distribution est faite aux Investisseurs Sponsors.

«Rendement de Tranche III» désigne les Distributions Totales égales à 2.75 fois l'Investissement Sponsor; à condition que si une Vente de la Société a lieu au jour ou avant le deuxième anniversaire de la Date de Clôture de l'Acquisition, alors «Rendement de Tranche III» désignera les Distributions Totales égales à 2.25 fois l'Investissement Sponsor. Pour éviter tout doute, tous les montants calculés ci-dessous sont calculés en dollars U.S., au taux d'échange Euro/dollars U.S. en vigueur à la date à laquelle l'Investissement Sponsor a été effectué ou à la date à laquelle une distribution est faite aux Investisseurs Sponsors.

«Rendement de Tranche IV» désigne les Distributions Totales égales à trois (3) fois l'Investissement Sponsor; à condition que si une Vente de la Société a lieu au jour ou avant le deuxième anniversaire de la Date de Clôture de l'Acquisition, alors «Rendement de Tranche IV» désignera les Distributions Totales égales à 2.5 fois l'Investissement Sponsor. Pour éviter tout doute, tous les montants calculés ci-dessous sont calculés en U.S. dollars, au taux d'échange Euro/U.S. dollars en vigueur à la date à laquelle l'Investissement Sponsor a été effectué ou à la date à laquelle une distribution est faite aux Investisseurs Sponsors.

«Rendement de Tranche Y» désigne, initialement, le montant requis pour rendre le montant du Rendement de Tranche Y égal à 7,14 pour cent de la somme du Montant de Rattrapage de Classe Y et du Rendement de Tranche Y, et, après, (i) en relation avec les distributions aux porteurs d'Actions Ordinaires de Classe B conformément à l'Article 6.11(c)(i), le montant requis pour rendre le montant cumulé du Rendement de Tranche Y égal à 9,0 pourcent de la somme du Montant de Rattrapage de Classe Y et du montant cumulé du Rendement de Tranche Y, (ii) en relation avec les distributions aux Titres de Fondateur de Classe C conformément à l'Article 6.11 (d)(i), le montant requis pour rendre le montant cumulé du Rendement de Tranche Y égal à 10,82 pour cent de la somme du Montant de Rattrapage de Classe Y et du montant cumulé du Rendement de Tranche Y et (iii) en relation avec les distributions aux Titres de Fondateur de Classe D conformément à l'Article 6.11 (e)(i), le montant requis pour rendre le montant cumulé du Rendement de Tranche Y égal à 12,6 pour cent de la somme du Montant de Rattrapage de Classe Y et du montant cumulé du Rendement de Tranche Y.

«Transfert» ou «transfert» a la signification stipulée à l'Article 7.3(c).

«Investissement VESTAR» signifie l'investissement total de l'Investisseur VESTAR en titres VESTAR.

«Investisseur VESTAR» signifie VESTAR OGF LLP et ses Cessionnaires Autorisés.

«Titres VESTAR» signifie (i) tous les Titres émis par la Société aux Investisseurs VESTAR, (ii) tout autre titre de participation de la Société souscrit par un Investisseur VESTAR, et (iii) tout Titre émis ou émissible directement ou indirectement concernant les clauses (i) ou (ii) ci-dessus par voie de dividendes ou de scission ou en relation avec une combinaison de Titres, recapitalisation, fusion, consolidation ou autre réorganisation incluant une recapitalisation ou un échange, sans exclure un transfert subséquent ou une cession à d'autres porteurs. Ces Titres continueront d'être des Titres VESTAR dans les mains de tout porteur autre qu'un Investisseur VESTAR (sauf pour la Société, les Investisseurs VESTAR et les cessionnaires lors d'une Vente Publique).

«Raison légitime» signifie démission d'un emploi en conséquence (i) d'une réduction significative des responsabilités ou de la rémunération ou (ii) d'une violation substantielle d'un contrat d'emploi par LUXCO ou une quelconque de ses Filiales.

## **Art. 7. Actions, registre des actionnaires et transferts d'actions.**

### **7.1. Registre d'Actionnaires.**

Les Actions sont et resteront des actions nominatives. Un registre des actionnaires qui pourra être examiné par tout actionnaire sera tenu au siège social. Le registre indiquera la désignation précise de tout actionnaire et l'indication du nombre d'actions détenues, la libération des actions ainsi que les transferts d'actions et les dates y relatives. Tout actionnaire notifiera à la Société par lettre recommandée son adresse et tout changement de celle-ci. La Société sera en droit de se prévaloir de la dernière adresse ainsi communiquée. Des certificats reflétant les inscriptions dans le registre des actionnaires et signés par le Gérant seront délivrés aux actionnaires sur demande de ces derniers.

### **7.2. Propriété des Actions.**

La propriété des actions nominatives résulte de l'inscription au registre des actionnaires. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si la propriété de l'action est indivise ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés à l'action.

### **7.3. Transfert des Actions.**

(a) Déclaration de Transfert. Le transfert d'actions sera fait par une déclaration de transfert enregistrée dans le registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leur(s) représentant(s). Le transfert des actions pourra également être fait conformément aux règles de cession de créances décrits dans l'article 1690 du code civil luxembourgeois. Par ailleurs, la Société pourra accepter et enregistrer dans le registre des actionnaires tout transfert auquel est référé dans toute correspondance ou autre document présentant le consentement du cédant et du cessionnaire.

(b) Transfert de l'action du Gérant. L'action (les actions) du Gérant détenue(s) par le Gérant peut(vent) uniquement être transmise(s) à un gérant successeur devant être nommé conformément à l'Article 11 des présents Statuts.

(c) Transfert de Titre(s) de Fondateur. Le transfert de Titres de Fondateur est effectué par une déclaration écrite de transfert devant être portée au registre, daté et signé par le transférant et le transféréur, ou par toute personne ayant valablement pouvoir d'agir ainsi. Tout transfert d'un Titre de Fondateur doit être porté au registre, l'inscription doit être signée par le gérant unique ou par toute personne dûment autorisé par le gérant unique.

La Société ne reconnaît qu'un porteur par Titre de Fondateur. Si un ou plusieurs Titre de Fondateur est détenu conjointement, ou si la propriété d'un Titre de Fondateur est indivise ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur le Titre de Fondateur devront désigner un mandataire unique pour représenter le Titre de Fondateur à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés au Titre de Fondateur.

Le Transfert de Titres de Fondateur se fera conformément aux dispositions des présents Statuts.

(d) Limitations de Transfert de Titres. Sauf disposition contraire des présents Statuts ou convenu autrement entre le Gérant et les Porteurs de Titres, avant le 10 mars 2014, ou durant une période plus courte conforme à la loi applicable, les Porteurs de Titres de la Société ne pourront pas valablement transférer les actions émises par la Société, sans l'approbation écrite préalable du Gérant de la Société.

(e) Transfert. Pour les besoins de cet Article, «Transfert» ou «transfert» signifie également toute transaction, que ce soit volontaire ou involontaire ou par un mécanisme de la loi, aboutissant au transfert de la propriété, nue propriété, usufruit ou de tout droit attaché aux actions émises par la Société (y compris tout droit de vote ou droit aux dividendes) à une personne autre que la Société elle-même, que ce soit un actionnaire de la Société ou non, par tout moyen (y compris, sans limitation, don, apport partiel d'actifs, fusion, scission, vente, cession, gages ou toute autre forme de trans-



fert, remise ou disposition de tout intérêt légal ou économique dans les actions, ainsi que toute combinaison de telles méthodes de transfert de propriété. Les actions sont et resteront nominatives.

(f) Transferts autorisés. Les restrictions exposées dans le présent Article 7.3 ne s'appliqueront pas au Transfert de Titres par un Porteur de titres à des Cessionnaires Autorisés, après la remise au Gérant d'une notification écrite relative à ce Transfert autorisé, à condition que tous les Titres transférés en application de cet Article 7.3 à une Filiale d'un cédant soient restitués dans les meilleurs délais au cédant lorsque tout cessionnaire cessera d'être une Filiale ou un membre du Groupe Familial du cédant. Nonobstant ce qui précède, l'Investisseur SCI ne transférera en aucun cas ses Titres à une Filiale sans obtenir au préalable l'autorisation du Gérant, lequel consentement ne sera pas déraisonnablement retenu, pour autant que l'Investisseur SCI soit en mesure de faire parvenir au Gérant (i) l'avis d'un conseil, acceptable pour le Gérant, confirmant que les sûretés relatives aux Titres de l'Investisseur SCI octroyées par l'Investisseur SCI en faveur de l'Investisseur VESTAR demeureront valables et qu'il ne sera en aucune mesure porté atteinte à ces sûretés en raison dudit Transfert et (ii) un engagement de la part du cessionnaire (x) reconnaissant l'existence et la validité de la sûreté et (y) acceptant de ne contester aucune revendication de la propriété de ces Titres, alléguée par l'Investisseur VESTAR ou par l'une de ses Sociétés affiliées relativement à cette sûreté.

(g) Droits Tag-Along; Partage des montants.

(i) Remise de la Notification de vente du Porteur de titres. Au moins 30 jours avant tout Transfert de ses Titres effectué par l'Investisseur VESTAR (autrement que dans le cadre d'une Vente publique ou de tout Transfert autorisé), l'Investisseur VESTAR adressera une notification écrite (la «Notification de vente») aux autres Porteurs de titres, spécifiant, avec suffisamment de précisions, l'identité du (des) futur(s) cessionnaire(s), le nombre et les types de Titres à transférer, le prix et les autres modalités et conditions du Transfert, y compris les copies de tout contrat définitif.

(ii) Décision de participer. Tout Porteur de titres (un «Porteur de titres participant») peut décider de prendre part au Transfert envisagé en adressant une notification écrite à l'Investisseur VESTAR dans un délai de 15 jours à compter de la remise de la Notification de vente. Si les Porteurs de titres ont décidé de participer à ce Transfert, l'Investisseurs VESTAR et ces Porteurs de titres participants seront autorisés à participer au Transfert envisagé comme précisé ci-dessous.

(iii) Participation proportionnelle. Lorsqu'un Porteur de titres décide de participer au Transfert envisagé, l'Investisseurs VESTAR et chaque Porteur de titres participant seront habilités à vendre, dans le cadre du Transfert envisagé, les Titres en question, pour une rémunération égale au produit (i) du quotient déterminé en divisant la Valeur pécuniaire des Titres détenus par ce Porteur de titres par la Valeur pécuniaire cumulée des Titres détenus par l'Investisseur VESTAR et par les Porteurs de titres participants à cette vente et (ii) de la rémunération cumulée pour les Titres dont la vente est prévue au cours du Transfert escompté, à condition que les Transferts impliquant les PECs, ces PECs soient traités séparément des CPECs et des Actions ordinaires, de telle sorte que (x) le droit de participer à une vente de PECs ne s'applique qu'aux titulaires de PECs et que le droit proportionnel de chaque titulaire de participer au Transfert des PECs soit calculé sur la base du pourcentage constitué par la Valeur pécuniaire des PECs détenus par ce titulaire par rapport à la Valeur pécuniaire cumulée de tous les PECs à céder dans le cadre de la même opération de Transfert et (y) dans le cas d'un Transfert impliquant des PECs et tous les CPECs ou les Actions Ordinaires, et en vue de déterminer un droit proportionnel appartenant à un Porteur de titres de participer au Transfert, la Valeur pécuniaire des PECs soit calculée séparément et soit exclue du calcul de la Valeur pécuniaire de tous les CPECs et de toutes les Actions Ordinaires à vendre dans le cadre de cette même opération de Transfert. Chaque Porteur de titres participant sera tenu, dans la mesure du possible, de transférer des Titres du même type et de la même catégorie, dans la même proportion que les Titres dont le transfert est proposé par l'Investisseur VESTAR conformément à la Notification de vente, à condition que les Actions Ordinaires de Classe Y soient cessibles relativement à tout Transfert d'Actions Ordinaires de Classe A. Nonobstant ce qui précède, les Porteurs de titres ne seront pas habilités, à moins que le Transfert ne constitue une Cession de la Société, à transférer toute Action Ordinaire de la Classe B, tout Titre de Fondateur de Classe C ou tout Titre de Fondateur de Classe D.

L'exemple ci-dessous n'est donné qu'à titre d'illustration:

Si, d'une part, la Notification de vente envisage la vente de PEC de Série 1, de CPECs de Série 1 et d'Actions Ordinaires de Classe A par le Porteur de titres cédant, pour un montant total de EUR 20 millions pour les PEC de Série 1 et de EUR 20 millions pour les CPECs de Série 1 et les Actions Ordinaires de Classe A et si, d'autre part, le Porteur de titres cédant détient, à tout moment, 60% de la Valeur pécuniaire des PECs de Série 1 et 30% de la Valeur pécuniaire des CPECs de Série 1 et des Actions Ordinaires de Classe A et si, enfin, un Porteur de titres participant, détenant des PECs de Série 1, des CPECs de Série 1 et des Actions Ordinaires de Classe A, décide de participer et s'il détient 20% de la Valeur pécuniaire des PECs de Série 1 et 20% de la Valeur pécuniaire des CPECs de Série 1 et des Actions Ordinaires de Classe A, le Porteur de titres cédant sera habilité à vendre les PECs de Série 1 pour une rémunération cumulée de maximum EUR 15 millions ( $60\% / 80\% \times \text{EUR } 20 \text{ millions}$ ) et les CPECs de Série 1 et les Actions Ordinaires de Classe A pour une rémunération cumulée de maximum EUR 12 millions ( $30\% / 50\% \times \text{EUR } 20 \text{ millions}$ ), alors que le Porteur de titres participant sera habilité à vendre les PECs de Série 1 pour une rémunération cumulée de maximum EUR 5 millions ( $20\% / 80\% \times \text{EUR } 20 \text{ millions}$ ) et les CPECs de Série 1 et les Actions Ordinaires de Classe A pour une rémunération cumulée de maximum EUR 8 millions ( $20\% / 50\% \times 20 \text{ millions}$ ).

(iv) Transferts dans le cadre d'une Cession de la Société. Si tout Transfert est constitutif d'une Cession de la Société, les Porteurs de titres seront habilités à transférer les Actions Ordinaires de Classe B, les Titres de Fondateur de Classe C ou les Titres de Fondateur de Classe D qu'ils détiennent, sous réserve des modalités du présente Article 7.3(f)(iv). Aucun Porteur de titres ne sera habilité à vendre des Actions Ordinaires de Classe B, des Titres de Fondateur de Classe C ou des Titres de Fondateur de Classe D jusqu'à ce que ce Porteur de Titres ait transféré toutes les Actions Ordinaires de Classe Y, toutes les Actions Ordinaires de Classe A, ainsi que les CPECs de Série 1 et les PECs de Série 1, s'il échoit, qu'il détient éventuellement. Aucun titulaire de Titres ne sera habilité à vendre des Actions Ordinaires de Classe B, des

Titres de Fondateur de Classe C ou des Titres de Fondateur de Classe D jusqu'à ce que le Rendement de Tranche I n'ait été obtenu par les Sponsors Investisseurs collectivement sur la base des distributions afférentes à leurs Titres (que ce soit par le biais de dividende, de remboursement ou de toute autre manière) de la part de la Société et/ou sur les Transferts de Titres (en excluant de ce calcul tous les montants perçus relativement à un Transfert à une Filiale, à tout Transfert entre Porteurs de titres ou à tout autre Cessionnaire autorisé). Aucun Porteur de titres ne sera habilité à vendre des Titres de Fondateur de Classe C ou des Titres de Fondateur de Classe D jusqu'à ce que le Rendement de Tranche II ait été obtenu par les Sponsors Investisseurs collectivement sur la base des distributions afférentes à leurs Titres (que ce soit par le biais de dividende, de remboursement ou de toute autre manière) de la part de la Société et/ou sur les Transferts de Titres (en excluant de ce calcul tous les montants perçus relativement à un Transfert à une Filiale, à tout Transfert entre Porteurs de titres ou à tout autre Cessionnaire autorisé). Aucun Porteur de titres ne sera habilité à vendre des Titres de Fondateur de Classe D jusqu'à ce que le Rendement de Tranche III ait été obtenu par les Sponsors Investisseurs collectivement sur la base des distributions afférentes à leurs Titres (que ce soit par le biais de dividende, de remboursement ou de toute autre manière) de la part de la Société et/ou sur les Transferts de Titres (en excluant de ce calcul tous les montants perçus relativement à un Transfert à une Filiale, à tout Transfert entre Porteurs de titres ou à tout autre Cessionnaire autorisé).

(v) Rémunération. Tout Transfert réalisé conformément à cet Article 7.3(f) s'effectuera moyennant la même rémunération par Titre en ce qui concerne les Titres du même type et sera alloué entre classes de Titres d'une manière consistante avec les termes des Titres stipulés dans ces Statuts. Nonobstant ce qui précède et s'agissant de tout Transfert impliquant des PECs, dont la rémunération y afférente est acquittée en espèces et au moyen d'actifs, les titulaires des PECs auront le droit, de manière prioritaire, de décider s'ils souhaitent, pour leur PECs, percevoir une rémunération exclusivement en espèces ou s'ils souhaitent percevoir la rémunération dans le même rapport que celui qui est attribué aux autres catégories de Titres. A la suite du paiement des montants en espèces relatifs aux PECs dans le cadre des dispositions du présent Article 7.3(f)(v), les autres Titres participeront proportionnellement à tout solde de rémunération, en vertu des droits inhérents à ces Titres de participer à toute distribution dans le respect de leurs modalités.

(vi) Futurs Cessionnaires. Aucun Investisseur VESTAR ne transférera un quelconque de ses Titres à un éventuel cessionnaire (A) à moins que simultanément avec ce Transfert, chacun de ces éventuels cessionnaires n'acquière, auprès des Porteurs de titres participants, les Titres que les Porteurs de titres participants sont habilités à transférer à l'éventuel cessionnaire conformément à l'Article 7.3(f)(ii); ou (B) si cet éventuel cessionnaire refuse la participation des Porteurs de titres participants, tout Investisseur VESTAR n'acquiert auprès des Porteurs de titres participants, simultanément à ce Transfert (et moyennant les mêmes modalités et conditions auxquelles ses propres Titres ont été transférés au cessionnaire), le nombre de Titres que ces Porteurs de titres participants auraient été habilités à vendre conformément à l'Article 7.3(f)(ii). Si l'éventuel cessionnaire n'est pas en mesure d'acquérir les Titres de tout Porteur de titres participant de la manière dont ce Porteur de titres participant a exercé ses droits en application du présente Article 7.3(f) et si un Investisseur VESTAR n'est pas en mesure d'acquérir ces Titres auprès des Porteurs de titres participants, aucun Investisseur VESTAR ne sera autorisé à effectuer le Transfert escompté et toute tentative de Transfert sera soumise aux dispositions punitives prévues à l'Article 7.3(g).

(vii) Coûts. Tout Porteur de titres transférant des Titres dans le respect des dispositions de cet Article 7.3(f) (i) acquittera sa quote-part proportionnelle (déterminée sur la base des produits à recevoir) des dépenses exposées par les Porteurs de titres relativement à ce Transfert et (ii) sera tenu de participer proportionnellement (dans l'ordre inverse du rendement des produits qui seraient distribués à ces Porteurs de titres en cas de liquidation complète de la Société) à toute indemnisation ou à toutes les autres obligations que l' Investisseur VESTAR accepte de respecter relativement à ce Transfert (autres que les obligations concernant spécifiquement un Porteur de titres donné, telles que l'indemnisation relative aux garanties données par un Porteur de titres, relativement au titre et à la propriété des Titres dans le chef de ce dernier), à condition qu'aucun Porteur de titres ne soit tenu, dans le cadre d'un tel Transfert, d'accepter d'indemniser ou d'exonérer les cessionnaires pour un montant dépassant les produits nets en espèces versés à ce Porteur de titres relativement à ce Transfert.

(viii) Dettes. En ce qui concerne toute distribution des produits perçus dans le cadre de tout transfert d'actifs ou de titres de TOPCO ou de LuxFinco ou à la suite de la réception de toute distribution émanant de TOPCO ou de LuxFinco et effectuée par la Société, le Gérant peut, en cas d'existence d'éventuelles dettes dues par la Société à toute tierce partie en raison de la transaction qui a généré ces produits, retenir la distribution de tout ou partie des produits à tout Porteur de titres, jusqu'à ce que ledit Porteur de titres convienne avec la Société soit qu'il (x) indemnise la Société relativement à sa quote-part proportionnelle de la dette dont le versement pourrait être enjoint par la Société en raison de la transaction en question, soit qu'il (y) mettra sa quote-part des produits en dépôt, à la demande éventuelle de la Société, en vue de couvrir toute responsabilité que la Société pourrait être tenue d'acquitter, à condition que, sauf si ce Porteur de titres en convienne autrement, une quote-part proportionnelle de sa dette soit déterminée sur la base de l'ordre inverse du rendement des produits qui seraient distribués à ces Porteurs de titres en cas de liquidation complète de la Société, à condition en outre qu'aucun Porteur de titres ne soit tenu d'assumer une obligation d'indemnisation ou de mise en dépôt relative à un montant excédant les produits nets en espèces versés à ce titulaire par la Société relativement à la transaction en question.

(ix) Déclarations et Garanties. En ce qui concerne tout Transfert effectué par tout Investisseur VESTAR conformément au présent Article 7.3(f), chaque Porteur de titres participant effectuera, en cette qualité, les mêmes déclarations et garanties au cessionnaire de tout Titre que ne le ferait l'Investisseur VESTAR à l'égard de ce cessionnaire, à condition que ces déclarations et garanties (i) soient données de manière individuelle et non conjointe; (ii) ne concernent pas les performances ultérieures de la Société ou de l'une de ses Filiales; (iii) ne soient pas assorties d'une limitation de responsabilité pour le Porteur de titres participant, qui excéderait le prix moyen à payer pour les Titres du Porteur de titres participant relativement à ce Transfert; à condition en outre que toute exonération ou toute limitation de responsabilité

convenue par l'Investisseur VESTAR avec la tierce partie en question postule que la responsabilité respective de l'Investisseur VESTAR et de chaque Porteur de titres participant dans le cadre du présent Contrat est proportionnelle au prix d'achat cumulés respectifs acquittés par chacun d'entre eux pour leurs Titres.

(h) Transferts en violation de ces Statuts. Tout Transfert ou tentative de Transfert de tout Titre en violation avec une disposition de ces Statuts sont nuls et non avenus, et la Société ne devra pas donner effet à un tel Transfert ni enregistrer un tel Transfert dans ses livres ou traiter un soi-disant cessionnaire de tels Titres comme le propriétaire de tels Titres pour quelques motifs que ce soit.

#### **Art. 8. Vente forcée.**

Dans l'éventualité où un Transfert par l'Investisseur VESTAR, effectué conformément aux modalités de l'Article 7.3(f) ci-dessus, constitue une Vente de la Société, l'associé commandité aura le droit d'exiger des Porteurs de titres qu'ils participent à ce Transfert, pour autant que ce Transfert soit effectué dans le respect des dispositions applicables de l'Article 7.3(f). Chaque Porteur de titres sera tenu de transférer tous les Titres qu'il détient (y compris les Actions Ordinaires de Classe B, les Titres de Fondateur de Classe C et les Titres de Fondateur de Classe D détenus par le Porteur de titres, à condition que, pour, éviter toute ambiguïté, les Actions Ordinaires de Classe A et les Actions Ordinaires de classe Y détenues par le Porteurs de titres aient également été transférées), sans tenir compte du fait que ce Porteur de titres soit habilité à percevoir les produits relativement aux Titres détenus par ce Porteur de titres.

#### **Art. 9. Disposition en matière de rachat des Actions ordinaires.**

Si, à tout moment et périodiquement, les Actions Ordinaires de Classe B, les Titres de Fondateur de Classe C et les Titres de Fondateur de Classe D constituent, ensemble, plus de 5,88 % des Actions Ordinaires et Titres de Fondateur en circulation d'une manière totalement diluée (y compris, aux fins de ce calcul, toutes les Actions Ordinaires de la Classe A réservées pour l'émission lors de la conversion de tous les CPECs de Série 1 en circulation), chaque Porteur de Titres et la Société voteront en faveur du rachat et consentiront à ce rachat (dans la mesure où ils disposent du droit de vote ou de consentement) et ne soulèveront aucune objection à l'encontre du rachat par la Société d'un certain nombre d'Actions Ordinaires de Classe B, de Titres de Fondateur de Classe C et de Titres de Fondateur de Classe D, de telle sorte qu'à la suite de ce rachat (i) le nombre total d'Actions Ordinaires de Classe B, de Titres de Fondateur de Classe C et de Titres de Fondateur de Classe D en circulation ne dépasse pas 5,88% de toutes les Actions Ordinaires en circulation d'une manière totalement diluée (y compris, aux fins de ce calcul, toutes les Actions Ordinaires de Classe A réservées pour l'émission lors de la conversion de tous les CPECs de Série 1 en circulation) et (ii) le nombre d'Actions Ordinaires de Classe B, de Titres de Fondateur de Classe C et de Titres de Fondateur de Classe D en circulation à la suite de ce rachat se trouvent toujours dans les mêmes proportions réciproques qu'avant cette opération de rachat.

#### **Art. 10. Offre Publique.**

##### **10.1 Par la Société.**

Si, à tout moment, le Gérant approuve une Offre publique, chaque Porteur de titres votera en faveur de l'Offre publique, consentira à cette Offre publique (dans la mesure où il dispose du droit de vote ou de consentement) et ne soulèvera aucune objection à l'encontre de cette Offre publique; chaque Porteur de titres prendra en outre toutes les mesures raisonnables relativement à l'exécution de cette Offre publique en vertu de la demande formulée par le Gérant (y compris, sans limitation, les mesures décrites à l'Article 10.3 ci-dessous).

##### **10.2 Réorganisation.**

Relativement à une Offre publique telle qu'exposées dans le présent Article 10, chaque Porteur de titres acceptera d'exécuter comme suit ladite Offre publique:

(a) Si le Gérant décide que la nouvelle société faisant un appel public à l'épargne (la «Newco») sera une société de droit luxembourgeois, l'associé commandité pourra décider que la Société soit convertie en une société anonyme de droit luxembourgeois et que les actions détenues par les Porteurs de titres puissent être requalifiées comme précisé ci-dessous en de nouvelles actions ordinaires (les «Actions ordinaires Newco»); ou

(b) Si le Gérant et les syndicaux gérants sont d'accord que l'organisation d'une Offre publique en recourant à une Newco régie en vertu du droit luxembourgeois ou du droit de tout autre territoire sera plus bénéfique pour les Porteurs de titres ou pour l'Offre publique, la Société constituera cette entité et, si le Gérant en décide, les Porteurs de titres feront l'apport de tous leurs Titres à Newco en échange d'Actions ordinaires de Newco, à condition toutefois que, les CPECs doivent être réglés en espèces dans le cadre de l'Offre publique, soient rémunérés en échange de tout autre titre de Newco afin d'atteindre un résultat fiscal ad hoc, tel que déterminé par le Gérant;

à condition en outre que si la réorganisation décrite au point (a) ou (b) ci-dessus ne soit pas une opération en franchise d'impôt dans le chef de tout Porteur de titres (hormis le montant reçu en espèces), la réorganisation envisagée par le présent Article 10.2 soit, dans une mesure commercialement raisonnable, réalisée de toute autre manière compatible avec le traitement en franchise d'impôt vis-à-vis des Porteurs de titres.

Les Actions Ordinaires Newco émises au profit des Porteurs de titres seront réparties entre ces titulaires, de telle sorte qu'immédiatement après cet échange, chaque Porteur de titres détienne des Actions Ordinaires Newco dont la valeur cumulée (déterminée sur la base du prix au public de l'Offre publique) est égale au montant que ce Porteur de titres aurait reçu si, immédiatement avant cet échange, la Société avait distribué aux Porteurs de titres un montant cumulé égal à la Valeur implicite pré-IPO des Actions Ordinaires Newco dans le cadre d'une liquidation complète, conformément aux droits et aux préférences exposés dans ces Statuts et les CPECs immédiatement avant cet échange. Les Actions Ordinaires Newco seront réparties entre les titulaires dans le respect des droits et des préférences exposés dans ces Statuts et dans les CPECs.

##### **10.3 Coopération.**

Sous réserve des modalités et des conditions du présent Article 10, Newco, la Société, ses Filiales, ainsi que chaque Porteur de titres acceptent de prêter assistance aux autres Porteurs de titres et au Conseil d'administration de l'AC,

et de coopérer avec ces derniers, par le biais de la mise en oeuvre de toutes les activités nécessaires, adéquates ou souhaitables aux fins d'exécuter et de donner suite, dans les meilleurs délais possibles, à toute Offre publique, en vue d'obtenir le prix maximal et de convenir des modalités ad hoc, susceptibles d'être raisonnablement obtenues dans le cadre de toute transaction de ce type. Sous réserve des modalités et des conditions du présent Article 10, Newco, la Société, ses Filiales, ainsi que chaque Porteur de titres acceptent de ne pas prendre de mesures incompatibles avec les procédures exposées dans le présent Article 10 ou susceptibles de toute autre manière de saper le processus d'Offre publique entrepris dans le respect des dispositions du présent Article 10. Les Porteurs de titres acceptent qu'ils peuvent modifier la forme de la réorganisation envisagée dans l'Article 10.2(b) afin de maximaliser le rendement fiscal inhérent à pareille réorganisation, à condition qu'aucun changement n'y soit apporté, qui soit susceptible d'influencer sensiblement, de manière négative, la situation de tout Porteur de titres, sans obtenir au préalable le consentement de cette personne.

#### 10.4 Renonciation.

Sans limiter la généralité de ce qui précède, chaque Porteur de titres renonce par le présent Contrat à tout droit de contestation, à tout droit d'évaluation ou à tout droit similaire relativement à toute recapitalisation, réorganisation et/ou échange conformément au présent Article 10.

#### 10.5 Contrat d'inscription, d'admission à la cote et de cotation.

Relativement à toute Offre publique, Newco et les Porteurs de titres concluront un contrat d'inscription, d'admission à la cote et de cotation, dont la forme et la substance pourront être acceptés par l'associé commandité.

#### 10.6 Non-discrimination.

Eu égard aux engagements souscrits par les Porteurs de titres dans le cadre du présent Article 10, l'Investisseur VESTAR accepte de s'engager à ce que les modalités de toute Offre publique entreprise dans le respect du présent Article 10 ne discriminent pas entre les Titres détenus par l'Investisseur VESTAR et par l'Investisseur SCI (et que, plus particulièrement, l'Investisseur SCI, s'il le souhaite, soit en mesure, dans le cadre de cette Offre publique, de transférer le nombre de Titres qui est proportionnel au nombre de Titres vendus par l'Investisseur VESTAR au cours d'une telle Offre publique); l'Investisseur VESTAR mettra également en uvre tout ce qui est raisonnablement possible afin de s'assurer que les modalités de toute Offre publique ne discrimine pas entre les classes d'Actions ordinaires d'une manière qui soit substantiellement incompatible avec les modalités de ces Statuts.

### Chapitre 3 - Gérance

#### Art. 11. Gérance.

La Société sera administrée par AKH, une société anonyme régie par les lois du Grand Duché du Luxembourg, en sa capacité d'associé commandité unique et de gérant de la Société (ci dénommé le «Gérant»). Les autres actionnaires ne devront ni participer ni interférer avec la gérance de la Société. En cas d'incapacité légale, de liquidation ou d'une autre situation permanente empêchant le Gérant d'exercer ses fonctions au sein de la Société, celle-ci ne sera pas automatiquement dissoute et liquidée, sous condition que le conseil de surveillance, suivant l'Article 14, nomme un administrateur, qui n'a pas besoin d'être actionnaire, afin d'exécuter les actes de gestion urgents, jusqu'à ce que se tienne une assemblée générale d'actionnaires, convoquée par cet administrateur dans les quinze jours de sa nomination. Lors de cette assemblée générale, les actionnaires pourront nommer un gérant remplaçant, en respectant les règles de quorum et de majorité requises pour la modification des Statuts. L'absence d'une telle nomination entraînera la dissolution et la liquidation de la Société. La nomination d'un gérant remplaçant est soumise à l'approbation du Gérant.

#### Art. 12. Pouvoirs du Gérant.

Le Gérant est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition relevant de l'objet de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des actionnaires ou au conseil de surveillance de la Société appartiennent au Gérant.

#### Art. 13. Tiers.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature du Gérant, représenté par des représentants dûment nommés ou par la signature unique de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le Gérant, en sa seule discrétion.

### Chapitre 4 - Surveillance

#### Art. 14. Conseil de Surveillance.

##### 14.1. Membres du Conseil de Surveillance.

Les opérations de la Société et sa situation financière, y compris notamment la tenue de sa comptabilité, seront surveillées par un Conseil de Surveillance composé d'au moins trois membres, qui n'ont pas besoin d'être des actionnaires. Pour mener à bien ses fonctions de surveillance, le Conseil de Surveillance a les pouvoirs d'un commissaire aux comptes, conformément à l'article 62 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel que modifiée. Le conseil de surveillance peut être consulté par le Gérant sur toutes les matières que le Gérant déterminera et pourra autoriser les actes du Gérant qui, selon la loi, les règlements ou les présents statuts, excèdent les pouvoirs du Gérant. Le conseil de surveillance sera élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période d'un (1) an et devra rester en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Les membres du Conseil de Surveillance sont rééligibles et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans cause légitime, par une décision de l'assemblée générale des actionnaires. Le Conseil de Surveillance peut élire un de ses membres comme président.

##### 14.2. Réunions du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance est convoqué par son président ou par le Gérant. Une réunion du Conseil de Surveillance devra se tenir à la demande de l'un de ses membres.

##### 14.3. Notifications.

Une notification écrite de toute réunion du Conseil de Surveillance sera donnée à tous ses membres au moins trois (3) jours avant la date fixée pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature des circonstances constitutives de l'urgence sera contenue dans la convocation. Cette convocation peut faire l'objet d'une renonciation par écrit, télégramme, télex ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Il ne sera pas nécessaire d'établir des convocations spéciales pour des réunions qui seront tenues à des dates et lieux prévus par un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Surveillance.

#### 14.4. Présidence.

Le président du Conseil de Surveillance préside toutes les réunions du conseil, mais en son absence le Conseil de Surveillance nommera un autre membre du Conseil de Surveillance comme président pro tempore par un vote de la majorité des personnes présentes. Chaque membre peut agir lors de toute réunion du conseil de surveillance en nommant par écrit, par télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen de communication similaire, un autre membre pour le représenter. Chaque membre peut représenter plusieurs de ses collègues.

#### 14.5. Résolutions.

Le conseil de surveillance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

#### 14.6. Procès-verbaux.

Les résolutions du conseil de surveillance sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion. Les copies ou extraits de tels procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président ou deux membres.

#### 14.7 Décisions Ecrites - Conférence Téléphonique.

Les décisions écrites, approuvées et signées par tous les membres du Conseil de Surveillance ont le même effet que les décisions votées lors d'une réunion du conseil; chaque membre doit approuver une telle décision par écrit, télégramme, télex, télécopie ou tout autre mode de communication analogue, une copie était suffisante. Tous les documents constitueront l'acte qui prouvera qu'une telle décision a été adoptée. Tout membre du Conseil de Surveillance peut participer à toute réunion du Conseil de Surveillance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication analogue permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre les uns les autres. La telle participation à une réunion équivaut à une participation en personne à cette réunion.

#### 14.8 Responsabilité.

Le(s) membre(s) ne contracte(nt), en raison de leur position, aucune obligation personnelle relativement aux engagements qu'ils prennent régulièrement au nom de la Société. Ce sont de simples agents autorisés et par conséquent ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

#### 14.9 Indemnité.

(a) Indemnité. La Société pourra indemniser, de la manière la plus large permise par la loi, tout membre du Conseil de Surveillance, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou tout procès auxquels il aura été partie en sa qualité de membre du Conseil de Surveillance de la Société et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareilles actions ou procès il serait finalement condamné pour négligence grave; en cas de transaction extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat-conseil du fait que le membre du Conseil de Surveillance en question n'a pas commis de manquement à ses devoirs. Ce droit à indemnisation ne fait pas obstacle à ce que la Société puisse conclure d'autres transactions avec telles parties qu'il lui plaira.

(b) Dépenses. La Société paiera les dépenses occasionnées par toute personne indemnisable en relation avec tout procès avant la décision finale, pourvu que la Société reçoive un engagement écrit et légalement liant par cette personne de repayer l'ensemble de la somme avancée si après décision finale, cette personne n'a pas droit à une indemnisation. La fin de toute action, procès ou procédure de jugement, ordre, accord amiable, condamnation, ou défense nolo contendere ou son équivalent, ne doit pas en soit créer une présomption que la personne à indemniser n'a pas satisfait au modèle de conduite lui donnant droit à indemnisation. La Société doit payer en espèces cette personne à indemniser un montant égal au montant total de l'indemnisation, rapidement après notification d'une obligation d'indemniser émanant de la personne à indemniser, appuyé par toute information raisonnablement requise par la Société.

#### 14.10. Conflits.

Aucune convention ou autre transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou entreprises ne pourra être affecté ou annulée par le fait que le Gérant ou un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou fondés de pouvoir du Gérant auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou entreprise ou par le fait qu'ils seraient administrateurs, associés, directeurs, fondés de pouvoir ou employés de cette autre société ou entreprise. L'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir du Gérant qui est administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entreprise avec laquelle la Société passe des contrats ou avec laquelle elle est autrement en relations d'affaires ne sera pas, par là même, privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en toutes matières relatives à de pareils contrats ou pareilles affaires.

## Chapitre 6 - Assemblée générale des actionnaires

### Art. 15. Réunion des Actionnaires.

(a) Pouvoirs. L'assemblée générale des actionnaires de la Société représente l'universalité des actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société, sous réserve que, sauf si les présents Statuts en disposent autrement, une résolution ne sera valablement adoptée que si elle est approuvée par le Gérant. L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le Gérant de sa propre initiative ou sur demande du conseil de surveillance.

(b) Lieu, Moment. L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le troisième vendredi du mois de mai à onze heures

du matin. Si ce jour est un jour férié, légal ou bancaire, à Luxembourg, l'assemblée générale se réunit le premier jour ouvrable suivant. D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation. Les assemblées générales des actionnaires sont convoquées par un avis indiquant l'ordre du jour, envoyé par courrier recommandé, au moins huit (8) jours avant l'assemblée générale, à chacun des actionnaires de la Société, et à l'adresse inscrite dans le registre des actions nominatives.

(c) Vote. Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit une autre personne comme son mandataire, par lettre, télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen, une copie étant suffisante. Les quorum et conditions de majorité requis par la loi régleront la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les présents statuts. Le Gérant peut déterminer toute autre condition à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires. Si l'ensemble des actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, alors l'assemblée pourra être tenue sans avis ou publication préalable.

### Chapitre 7 - Exercice social - Bilan

#### Art. 16. Exercice Social.

L'exercice social de la Société commence le premier (1) avril et se termine le trente et un (31) mars de l'année suivante.

#### Art. 17. Réserve.

Des bénéfices nets annuels de la Société, cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social souscrit. L'assemblée générale des actionnaires, sur recommandation du Gérant, déterminera la façon de disposer du restant des bénéfices nets annuels. Des dividendes intérimaires pourront être distribués en observant les conditions légales.

### Chapitre 8 - Liquidation et modification des statuts

#### Art. 18. Modification.

Les présents Statuts pourront être modifiés, sous condition de l'approbation du Gérant, par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, à moins que les présents Statuts n'en disposent autrement.

#### Art. 19. Dissolution.

En cas de dissolution de la Société, un ou plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales) procéderont à la liquidation. Le(s) liquidateur(s) sera(ont) nommé(s) par l'assemblée générale qui a décidé la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs ainsi que leurs émoluments.

### Chapitre 9 - Dispositions finales et loi applicable

**Art. 20.** Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête les présentes.

L'acte ayant été lu aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénoms usuels, état civil et demeure, les comparants ont signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: F. Bal, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2004, vol. 142S, fol. 90, case 10. – Reçu 17.796,80 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2004.

J. Elvinger.

(026993.3/211/2384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2004.

**CLD, COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE DE DISTRIBUTION, S.à r.l.,  
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7450 Lintgen, 80, route Principale.

R. C. Luxembourg B 77.852.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2004, réf. LSO-AO04374, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(026944.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2004.

**SOCIETE ARDENNAISE D'INVESTISSEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.  
R. C. Luxembourg B 67.708.

## EXTRAIT

En date du 15 mars 2004, à Luxembourg, la société JUGENDSTIL S.A., en sa qualité d'associé unique de la Société ARDENNAISE D'INVESTISSEMENT, S.à r.l., a pris les résolutions suivantes:

- Le siège social de la société est transféré au 3, rue des Bains, L-1212 Luxembourg;
  - L'associé unique accepte la démission du gérant, la société RULANORD LTD et lui donne pleine et entière décharge pour l'exercice de son mandat;
  - La société B.V.I. WEAVER INT'L S.A., ayant son siège social à Alkara Bdgl, 24 De Castro, Wyckam Cay I, Road Town, Tortola, British Virgin Islands et inscrite au registre du commerce des Iles Vierges Britanniques sous le numéro IBC 391956 est renommée en remplacement du gérant démissionnaire pour une durée indéterminée;
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2003.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2004, réf. LSO-AO06265. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(027115.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2004.

**PERMIRA LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix.  
R. C. Luxembourg B 97.180.

In the year two thousand and four, on the eleventh of March.

Before Us Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing at Luxembourg.

There appeared:

PERMIRA EUROPE BV, with registered office in Parnassustoren, Locatellikade 1, 1076 AZ Amsterdam, the Netherlands,

here represented by Mrs Séverine Michel, manager, with professional address at 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Guernsey, on March 5, 2004.

Said proxy after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, through its representative, has requested the notary to state that:

- The appearing party is the only shareholder of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») existing under the name of PERMIRA LUXEMBOURG, S.à r.l., R. C. B Number 97.180, with registered office in Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated November 26, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 1344 of December 17, 2003.

- The Company's capital is set at twelve thousand five hundred (EUR 12,500.-) euros represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five (EUR 25.-) euros each, all entirely subscribed and fully paid in.

- The agenda is worded as follows:

1) Increase of the corporate capital by EUR 357,500.- to bring it from its present amount of EUR 12,500.- to EUR 370,000.- by the creation and issue of 14,300 new shares with a par value of EUR 25.- each.

- Subscription and payment in cash.

2) Subsequent amendment of the first paragraph of Article 6 of the Articles of Incorporation.

3) Miscellaneous.

The sole shareholder then passed the following resolutions:

*First resolution*

The share capital is increased by three hundred and fifty-seven thousand five hundred (357,500.-) euros, so as to bring it from its present amount of twelve thousand five hundred (12,500.-) euros to three hundred and seventy thousand (370,000.-) euros by the creation and issue of fourteen thousand three hundred (14,300) new shares with a par value of twenty-five (25.-) euros each.

The fourteen thousand three hundred (14,300) new shares have been subscribed and entirely paid up in cash by PERMIRA EUROPE BV, prenamed,

here represented as said above.

It has been proved to the undersigned notary who expressly acknowledges it that the amount of three hundred and fifty-seven thousand five hundred (357,500.-) euros is as of now available to the Company.

*Second resolution*

As a consequence of the preceding resolution the first paragraph of Article 6 of the Articles of Incorporation is amended and shall henceforth read as follows:

«**Art. 6. First paragraph.** The Company's capital is set at three hundred and seventy thousand (370,000.-) euros (EUR) represented by fourteen thousand eight hundred (14,800) shares with a par value of twenty-five (25.-) euros (EUR) each.»

The shares are allotted to PERMIRA EUROPE BV, prenamed.

In faith of which we, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergencies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the mandatory of the appearing party, said mandatory signed with Us the notary, the present original deed.

#### **Traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le onze mars.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

PERMIRA EUROPE BV, avec siège social à Parnassustoren, Locatellikade 1, 1076 AZ Amsterdam, Pays-Bas, ici représentée par Madame Séverine Michel, gérante, avec adresse professionnelle au 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Guernesey, le 5 mars 2004.

Laquelle procuration après signature ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentaire demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a, par sa mandataire, requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de PERMIRA LUXEMBOURG, S.à r.l, R. C. B numéro 97.180, ayant son siège social à Luxembourg, constituée par acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 26 novembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 1344 du 17 décembre 2003.

- Le capital social de ladite société est fixé à douze mille cinq cents (EUR 12.500,-) euros représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq (EUR 25,-) euros chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

- L'ordre du jour est conçu comme suit:

1) Augmentation du capital social de la Société à concurrence de EUR 357.500,- pour le porter de EUR 12.500,- à EUR 370.000,- par la création et l'émission de 14.300 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune.

- Souscription et libération en espèces.

2) Modification subséquente du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 6 des statuts.

3) Divers.

L'actionnaire unique a abordé l'ordre du jour et a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le capital social de la société est augmenté à concurrence de trois cent cinquante-sept mille cinq cents (357.500,-) euros pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents (12.500,-) euros à trois cent soixante-dix mille (370.000,-) euros par la création et l'émission de quatorze mille trois cents (14.300) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,-) euros.

Les quatorze mille trois cents (14.300) parts sociales nouvelles ont toutes été souscrites et entièrement libérées en espèces par PERMIRA EUROPE BV, préqualifiée,

ici représentée comme dit ci-avant.

Il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément que le montant de trois cent cinquante-sept mille cinq cents (357.500,-) euros est dès à présent à la libre disposition de la société.

#### *Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, le premier alinéa de l'article 6 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6. Alinéa premier.** Le capital social est fixé à trois cent soixante-dix mille (370.000,-) euros (EUR) représenté par quatorze mille huit cents (14.800) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,-) euros (EUR) chacune.»

Les parts sociales sont attribuées à PERMIRA EUROPE BV, préqualifiée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. Michel, A. Schwachtgen.



Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2004, vol. 142S, fol. 93, case 6. – Reçu 3.575 euros.

Le Releveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2004.

A. Schwachtgen.

(026859.3/230/106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2004.

---

**PERMIRA LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix.

R. C. Luxembourg B 97.180.

Statuts coordonnés suivant l'acte N° 276 du 11 mars 2004, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(026860.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2004.

---

**EUROLUX HOLDING S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 91.866.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 mars 2004*

Les actionnaires de la société EUROLUX HOLDING S.A.H., ont pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'accepter la démission de l'administrateur Monsieur Ulf Ernstsson, demeurant à S-25221 Helsingborg, Sundstorgest, et de lui accorder pleine et entière décharge pour l'accomplissement de leur mandat respectif jusqu'à ce jour.

*Deuxième résolution*

Afin de remplacer l'administrateur démissionnaire, l'assemblée générale extraordinaire décide de nommer, pour une durée de six ans, aux fonctions d'administrateur, avec effet immédiat au jour de la présente, de Madame Viviane Eriksson-Hubsch, demeurant à L-6981 Rameldange, 10, rue Joseph Schroeder.

Luxembourg, le 19 mars 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2004, réf. LSO-AO04919. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): Signature.

(027121.3/510/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2004.

---

**EUROLUX PROPERTIES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 87.617.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 mars 2004*

Les actionnaires de la société EUROLUX PROPERTIES S.A., ont pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'accepter la démission de l'administrateur Monsieur Ulf Ernstsson, demeurant à S-25221 Helsingborg, Sundstorgest, et de lui accorder pleine et entière décharge pour l'accomplissement de leur mandat respectif jusqu'à ce jour.

*Deuxième résolution*

Afin de remplacer l'administrateur démissionnaire, l'assemblée générale extraordinaire décide de nommer, pour une durée de six ans, aux fonctions d'administrateur, avec effet immédiat au jour de la présente, de Madame Viviane Eriksson-Hubsch, demeurant à L-6981 Rameldange, 10, rue Joseph Schroeder.

Luxembourg, le 19 mars 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2004, réf. LSO-AO05423. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(027123.3/510/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2004.

---

**AQUALAN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 38.398.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 5 janvier 2004, actée sous le n° 3 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux  
Notaire

(027169.3/208/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2004.

---

**BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 25.459.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 15 janvier 2004, actée sous le n° 12 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux  
Notaire

(027168.3/208/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2004.

---

**TOURINVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 43.277.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 26 septembre 2003, actée sous le n°586 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux  
Notaire

(027167.3/208/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2004.

---

**RIGHT HOLDINGS (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.  
R. C. Luxembourg B 86.907.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 23 octobre 2003, actée sous le n° 649 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux  
Notaire

(027157.3/208/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2004.

---

**BioBLUE GROUP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.  
R. C. Luxembourg B 89.639.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 30 octobre 2003, actée sous le n°666 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux.

(027143.3/208/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2004.

---

**ENSOR S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 23.837.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 12 décembre 2003, actée sous le n° 794 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux  
Notaire

(027138.3/208/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2004.

---

**PICO FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 19.115.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 31 décembre 2003, actée sous le n° 916 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux  
Notaire

(027140.3/208/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2004.

---

**SOCFINDE, SOCFIN INDUSTRIAL DEVELOPMENT, Société Anonyme.**

Siège social: L-1650 Luxembourg, 4, avenue Guillaume.  
R. C. Luxembourg B 9.571.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 24 juin 2003, actée sous le n° 404 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux  
Notaire

(027141.3/208/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2004.

---

**V.M.S. LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 52-54, rue Charles Martel.  
R. C. Luxembourg B 14.361.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 9 octobre 2003, actée sous le n° 627 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux  
Notaire

(027144.3/208/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2004.

---

**FINANCIERE RONDA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 16, rue d'Epénay.  
R. C. Luxembourg B 19.990.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 13 novembre 2003, actée sous le n° 700 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux  
Notaire

(027145.3/208/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2004.

---

**GIOFIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 33, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 41.971.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 23 décembre 2003, actée sous le n° 873 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux  
Notaire

(027136.3/208/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2004.

---

**SALOMA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 65.425.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 2 décembre 2003, actée sous le n° 755 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux  
Notaire

(027147.3/208/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2004.

---

**TELECOM ITALIA LAB S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 80.614.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 29 décembre 2003, actée sous le n°885 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux  
Notaire

(027173.3/208/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2004.

---

**AQUA CONSEIL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 26.280.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 29 septembre 2003, actée sous le n°594 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux.

(027165.3/208/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2004.

---

**UNFIMER, UNION FINANCIERE MERCANTILE S.A., Société Anonyme Holding.**

R. C. Luxembourg B 27.472.

SGG - SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A. informe par la présente qu'elle a décidé de résilier avec effet au 4 mars 2004 la convention de services et de domiciliation conclue en date du 4 janvier 2001 la liant à la société sous rubrique.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.  
C. Bitterlich / J.-P. Reiland  
Senior Manager Legal / Partner

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2004, réf. LSO-AO05713. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027000.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2004.

---

**I.N.S. S.A., INTER NETTOYAGE SERVICES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 89.735.

Le bilan établi au 31 décembre 2002, et enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2004, réf. LSO-AO06174, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2004.

Pour I.N.S. S.A.

FIDUCIAIRE FIDUFISC S.A.

Signature

(026978.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2004.

---

**LOMENIES S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 33.973.

Le bilan au 30 juin 1998, enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2004, réf. LSO-AO05577, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

E. Vogt

Liquidateur

(026904.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2004.

---

**LOMENIES S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 33.973.

Le bilan au 30 juin 1999, enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2004, réf. LSO-AO05579, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

E. Vogt

Liquidateur

(026903.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2004.

---

**COLONADE DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 87.324.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 19 mars 2004*

Les actionnaires de la société COLONADE DEVELOPMENT S.A., ont pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'accepter la démission de l'administrateur Monsieur Ulf Ernstsson, demeurant à S-25221 Helsingborg, Sundstorgest, et de lui accorder pleine et entière décharge pour l'accomplissement de leur mandat respectif jusqu'à ce jour.

*Deuxième résolution*

Afin de remplacer l'administrateur démissionnaire, l'assemblée générale extraordinaire décide de nommer, pour une durée de six ans, aux fonctions d'administrateur, avec effet immédiat au jour de la présente, Madame Viviane Eriksson-Hubsch, demeurant à L-6981 Rameldange, 10, rue Joseph Schroeder.

Luxembourg, le 19 mars 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2004, réf. LSO-AO05424. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027124.3/510/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2004.

---

**AGIFESA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 83.007.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2004, réf. LSO-AO05646, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(026906.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2004.

---

**L.V. S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 35.125.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2004, réf. LSO-AO06108, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2004.

Signature.

(027069.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2004.

---

**SAFAG, Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 29 décembre 2003, actée sous le n° 884 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux

Notaire

(027134.3/208/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2004.

---

**I.T.S., INFORMATION TECHNOLOGY SERVICES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 69.553.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 24 novembre 2003, actée sous le n° 727 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux

Notaire

(027170.3/208/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2004.

---

**PROPPER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.  
Enseignes commerciales: PROPPER et RONDEREM PROPPER.**

Siège social: L-8077 Bertrange, 238, rue de Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 49.585.

L'an deux mille quatre, le neuf mars.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Monsieur Raymond Guelff, commerçant, demeurant au 26, rue des Champs, L-8285 Kehlen.

Lequel comparant a prié le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Suite à une cession de parts sous seing privé du 19 décembre 2003, qui restera annexée aux présentes pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement, le comparant est avec Madame Josiane Marschal, commerçante, demeurant au 29, Bounert, L-6975 Rameldange, associé de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de PROPPER, S.à r.l., R.C. Luxembourg B 49.585, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant un acte reçu par Maître Aloyse Biel, notaire alors de résidence à Differdange, en date du 24 novembre 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 126 du 22 mars 1995.

- Le capital social de la Société était fixé à cinq cent mille (500.000,-) francs luxembourgeois (LUF), représenté par cent (100) parts sociales ayant eu une valeur nominale de cinq mille (5.000,-) francs luxembourgeois (LUF) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

- L'associée minoritaire a été convoquée par lettre recommandée avec accusé de réception du 25 février 2004 pour prendre des résolutions sur les points suivants:

1. Confirmation de l'acceptation de la démission de Madame Joëlle Marthe Schoumacker-Vanuffel, demeurant au 3, rue du Chemin de Fer, F-57940, de ses fonctions de gérante.

2. Modification de l'article 4 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«La Société existe sous la dénomination de PROPPER, S.à r.l.

Elle est autorisée à exercer ses activités sous les enseignes commerciales de PROPPER et de RONDEREM PROPPER.»

3. Transfert du siège social au 238, rue de Luxembourg, L-8077 Bertrange.

4. Constatation que le capital social est désormais exprimé en EUR et modification subséquente de l'article 6 des statuts.

5. Suppression de l'article 7 des statuts.

6. Divers.

L'associé comparant détenant 90 sur les 100 parts sociales de la Société, il prend valablement les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'acceptation de la démission de Madame Joëlle Marthe Schoumacker- Vanuffel, demeurant au 3, rue du Chemin de Fer, F-57940, de ses fonctions de gérante est confirmée.

*Deuxième résolution*

La Société est autorisée à exercer ses activités sous les enseignes commerciales de PROPPER et de RONDEREM PROPPER.

En conséquence, l'article 4 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 4.** La Société existe sous la dénomination de PROPPER, S.à r.l.»

Elle est autorisée à exercer ses activités sous les enseignes commerciales de PROPPER et de RONDEREM PROPPER.

*Troisième résolution*

Le siège social de la Société est transféré du 13, rue Nicolas-Ernest Barblé, L-1210 Luxembourg au 238, rue de Luxembourg, L-8077 Bertrange.

En conséquence, l'article 5 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le siège social est établi à Bertrange.»

*Quatrième résolution*

Il est constaté que le capital social est désormais exprimé en euros, de sorte qu'il est fixé à 12.394,68 euros, divisé en 100 parts sociales d'une valeur nominale de 24,79 euros chacune.

En conséquence, l'article 6 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros soixante-huit cents (EUR 12.394,68), divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-quatre euros soixante-dix-neuf cents (EUR 24,79) chacune.»

*Cinquième résolution*

L'article 7 des statuts de la Société est supprimé.

En conséquence, les anciens articles 8 à 13 sont renumérotés 7 à 12.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Guelff, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2004, vol. 142S, fol. 82, case 12. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): Muller.*

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2004.

A. Schwachtgen.

(027118.3/230/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2004.

**PROPPER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8077 Bertrange, 238, rue de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 49.585.

Statuts coordonnés suivant l'acte N° 264 du 9 mars 2004, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen

*Notaire*

(027125.3/230/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2004.

**S.I.N.I.T. SOCIETE INTERNATIONALE D'INVESTISSEMENTS TECHNIQUES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 46.253.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2004, réf. LSO-AO05706, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S.I.N.I.T. SOCIETE INTERNATIONALE D'INVESTISSEMENTS TECHNIQUES S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(027102.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2004.

---

**HAMSTER INVESTMENTS S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 57.808.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2004, réf. LSO-AO05708, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HAMSTER INVESTMENTS S.A.

Signatures

Administrateurs

(027104.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2004.

---

**LOGOS INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 58.006.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2004, réf. LSO-AO05710, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LOGOS INVEST HOLDING S.A.

Signatures

Administrateurs

(027106.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2004.

---

**BOERLI INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 25.656.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2004, réf. LSO-AO05711, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BOERLI INVEST HOLDING S.A.

Signatures

Administrateurs

(027108.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2004.

---